

PROJET ÉOLIEN DE MAXENT II

Bilan de la concertation

Table des matières

PRÉAMBULE	3
Information et concertation en amont du dépôt du dossiers, quels intérêts ?	3
1. LE CONTEXTE DU PROJET	5
Un projet développé par TotalEnergies	5
Le dimensionnement du projet	7
Le contexte local	8
Un territoire énergétiquement dépendant	8
Un territoire stratégique pour le développement éolien...	8
... et qui a déjà l'expérience de l'éolien	9
Un projet initié en période transitoire : les élections de 2014	9
2. NOTRE DÉMARCHE : CONSTRUIRE UN PROJET CONCERTÉ AVEC LES ACTEURS LOCAUX	10
Objectifs et principes de la démarche	10
La méthodologie proposée	10
3. LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONCERTATION	11
Dialogue avec les élus	11
Le bilan de l'exploitation du premier parc avec les riverains	13
Création d'un groupe de travail sur le projet d'extension du parc éolien	16
La charte d'engagements retenues	18
Une information grand public	20
4. CONCLUSIONS GÉNÉRALES	1
5. ANNEXES	2

PRÉAMBULE

Dès la mise en service du 1^{er} parc en 2012, le projet d'extension est entré en réflexion, en cohérence avec la logique de densification des parcs éoliens. Dans cette optique, TotalEnergies a eu la volonté de s'appuyer sur l'expérience du territoire avec ce parc éolien pour développer son extension. C'est ce qui a conduit l'entreprise à mener une réflexion globale de compréhension du contexte territorial, de définition et de mise en œuvre d'une stratégie d'information et de concertation en prise avec les enjeux locaux.

Information et concertation en amont du dépôt du dossier, quels intérêts ?

Au titre de la réglementation ICPE, le développement d'un projet éolien est extrêmement encadré au niveau technique et environnemental. Du point de vue de l'information et de la concertation du public, l'enquête publique est aujourd'hui le seul élément de « concertation » imposé à un développeur éolien avant l'attribution de l'Autorisation Environnementale Unique lui permettant de construire un parc.

Nous considérons que celui-ci intervient trop tard dans le développement d'un projet, ce dernier étant déjà finalisé au moment où se déroule l'enquête publique. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de définir un cadre de discussion pérenne dans lequel tous les acteurs gravitant autour du projet trouvent leur bonne place, et ce en amont de sa phase d'instruction. En effet, pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur un sujet, il est nécessaire de disposer des principales clés de compréhension de ce dernier afin notamment, de démystifier les craintes qui peuvent exister à son encontre. De surcroît, la confiance et la proximité nécessaires au dialogue se construisent dans le temps, il importe donc, selon nous, de saisir celui inhérent au développement d'un projet pour mettre œuvre la discussion locale.

Il reste important de souligner que les caractéristiques inhérentes au développement éolien rendent la mise en œuvre d'actions de concertation parfois complexe : les réglementations techniques et environnementales à son sujet peuvent effectivement laisser peu de marges de manœuvre réellement discutables. Néanmoins, il importe de s'en saisir dès qu'elles sont présentes.

Pour résumer, l'objectif est d'une telle démarche est de :

- Faire entendre et faire témoigner autour du projet, et ce dès la phase de développement
- Co-construire, autant que possible, le projet, les conditions de son développement et son exploitation avec les acteurs du territoire.

Pour cela, il est souhaitable de mettre en place plusieurs niveaux de discussions :

- Sur le plan réglementaire et administratif, par la construction d'un dossier irréprochable, en phase avec les demandes des services de l'État,

- Au niveau local et territorial, par la mise en place d'une démarche d'information et de concertation sérieuse, notamment auprès des riverains et élus, sans oublier le grand public,
- Et enfin sur le plan scientifique et technique, par la consultation des experts pour travailler à un projet intégré et respectueux de l'environnement qui l'entoure.

Le présent document s'inscrit dans ce cadre. Il a vocation à présenter les objectifs de la démarche telle qu'elle a été envisagée, le déroulement de cette dernière et les principaux sujets évoqués lors des différents temps d'échanges.

Il convient de noter que si ce bilan est dressé aujourd'hui, la démarche initiée n'a pas pour autant vocation à s'arrêter là. En effet, celle-ci se poursuivra à l'issue du dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Le document pourra donc être actualisé en fonction de l'évolution du projet.

1. LE CONTEXTE DU PROJET

Un projet développé par TotalEnergies



Depuis 2012, la société TotalEnergies, auparavant Quadran Énergies puis TotalEnergies, exploite un parc éolien de trois éoliennes sur la commune de Maxent. Dès 2013, des réflexions sont initiées pour mener un projet de densification de ce parc éolien. Le projet est présenté au maire de l'époque, M. Guillemot et son 1^{er} adjoint, M. Chasles et les premières études techniques et environnementales sont initiées. Le dialogue avec les élus locaux se poursuivra avec les équipes différentes équipes municipales qui se succéderont en 2014 et 2020.

En 2016, lorsque les différentes études du projet ont été plus aboutie, le dialogue s'est intensifié avec les élus et les acteurs clés du territoire dans le cadre d'un dispositif de communication et de concertation adapté aux enjeux du territoire visant à assurer la bonne intégration du projet localement. L'ensemble de cette démarche est retracé dans ce document.

Comme tout développement de parc éolien, le projet s'est inscrit dans le temps long. Aussi, pendant cette période, plusieurs événements ont amené à questionner et adapter la démarche initialement prévue, les études règlementaires ont pris du temps, la société a changé de nom : Quadran Énergies est devenu TotalEnergies puis TotalEnergies.

LE PORTEUR DE PROJET – TotalEnergies

Quadran est né de l'idée de connecter les territoires à 4 sources d'énergie locales et renouvelables : l'éolien, le solaire, la biomasse et l'hydro, issues des 4 éléments : l'air, le feu, la terre et l'eau. Acteur majeur de la production d'énergie verte en France, Quadran est issu de la fusion de JMB Énergie et d'Aérowatt en juillet 2013.

Quadran a rejoint, le 31 octobre 2017, le groupe Direct Energie, 1^{er} acteur alternatif en France dans la fourniture d'énergie. Par la suite Quadran rejoindra en septembre 2018 le Groupe Total suite à l'acquisition de Direct Energie. Quadran deviendra Total Quadran en octobre 2019. En 2021 le groupe Total décide de changer de noms pour devenir TotalEnergies et de porter toutes ses entités sous ce même nom

TotalEnergies Renouvelable France est l'entité spécialisée dans le développement des énergies renouvelables en France : le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité et la biomasse. TotalEnergies Renouvelable France développe, construit, exploite et assure la maintenance de ses parcs éoliens et solaires. C'est ainsi l'unique interlocuteur des collectivités locales, propriétaires, exploitants agricoles et riverains avec qui il construit des projets d'énergies vertes.

La société Quadran Énergies a initié le projet en 2013. Lorsque la société a rejoint le Groupe Total, les mêmes équipes ont poursuivi le développement du projet, sous le nom de TotalEnergies, ainsi, dans ce document, nous évoquerons TotalEnergies comme le porteur de projet.

UN ACCOMPAGNEMENT POUR METTRE EN ŒUVRE UN DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONCERTATION ADAPTÉ – L'AGENCE TACT

L'agence **Tact** accompagne les grands projets industriels sensibles et propose des dispositifs construits de mise en débat et de discussion locale de ces projets dont l'acceptabilité est en question. En ligne de mire, **l'intégration territoriale** de ces projets qui repose sur trois piliers :

- l'ancrage local du projet,
- l'apprentissage mutuel des parties prenantes,
- un travail de pédagogie approfondi et rapproché.

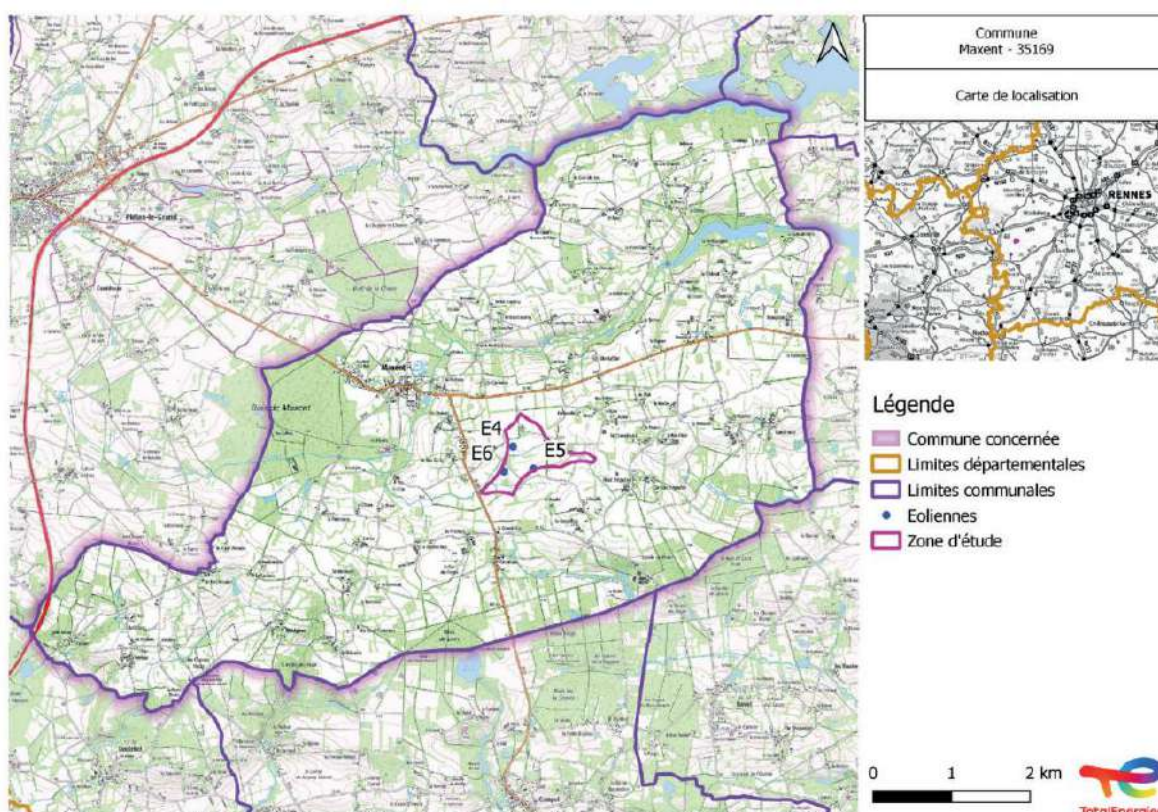
Il s'agit :

- d'apprendre à connaître le territoire, les acteurs et le système d'acteurs,
- de mettre en confiance les parties prenantes en créant du lien entre elles,
- de fournir les clés de compréhension du projet à tous les acteurs pour démystifier les craintes et permettre à chacun de se positionner en toute connaissance de cause, notamment en préparation de l'enquête publique.

Le dimensionnement du projet

Sur la base des critères qui guident un choix de site d'implantation de parc éolien, le secteur de Maxent a été ciblé par TotalEnergies. Au-delà du respect de ces critères, le schéma éolien du Pays de Brocéliande, réalisé en 2008, préconisait également ce secteur pour l'implantation d'éoliennes et ce projet s'inscrivait dans la logique de densification des parcs éoliens préconisée par le département. Le projet final retenue par TotalEnergies a par la suite été dimensionné en prenant en compte l'ensemble des contraintes issues des études techniques et environnementales, ainsi que les avis exprimés dans le cadre de la concertation.

Ci-dessous un résumé du dimensionnement et de la localisation du projet :



Modèle éolienne :

- 3 Eoliennes à 95 mètres de hauteur moyen.
- Diamètre du rotor de 100 mètres donc hauteur bout de pôle 145 mètres
- Ce choix de modèle est fait pour correspondre au mieux aux éoliennes déjà en place

Production :

- La production annuelle estimée pour ce parc est de 14.3 GWh/an
- Cette production correspond à la consommation de 12216 habitants soit 5311 foyers

Sur la base de toutes les contributions qui ont été apportées dans le cadre des différentes instances de concertation ainsi des enjeux relatifs à l'environnement, **TotalEnergies a décidé de déposer en préfecture un projet de seulement 3 éoliennes, au lieu de 4 envisagées durant l'essentiel du développement du projet.**

Le contexte local

Avant tout développement de projet éolien, il importe au porteur de projet de comprendre le contexte local pour proposer le projet qui sera le mieux accepté et ancré sur le territoire qui l'accueille.

ZOOM SUR MAXENT

La commune de Maxent se situe en Ille-et-Vilaine en Bretagne. Elle appartient à la Communauté de communes de Brocéliande, regroupant 8 communes, dont le président est Bernard Éthoré depuis mai 2016. Maxent compte 1 422 habitants. Sa démographie a été en baisse tout au long du XX^{ème} siècle et connaît depuis le début des années 2000 une hausse de la population assez significative (plus de 400 habitants). Elle est entourée par les communes de Bovel, Val d'Anast, Loutehel et Plélan-le-Grand, la plus grande ville à proximité.

Un territoire énergétiquement dépendant

La production électrique bretonne est faible. La quasi-totalité de l'électricité consommée en Bretagne provient de l'extérieur de la région : en particulier des centrales nucléaires de Flamanville (Cotentin) et de la vallée de la Loire, ainsi que de la centrale thermique de Cordemais (Saint-Nazaire). Cet éloignement provoque une fragilité importante du réseau public de transport de l'électricité, qui se compose de 4 900 kilomètres de lignes et de 14 200 pylônes haute et très haute tension.

En 2010, la région Bretagne lance le dispositif du "Pacte électrique breton" visant à répondre à cette problématique. Il repose sur trois piliers qui sont :

- La maîtrise de la demande en électricité,
- Le déploiement massif de toutes les énergies renouvelables,
- La sécurisation de l'approvisionnement.

Un territoire stratégique pour le développement éolien...

Dans le cadre du SRE (Schéma Régional Eolien) élaboré en 2012, la commune de Maxent avait été identifiée comme un secteur favorable à l'accueil de parc éolien. Plus précisément, en 2008, le secteur du parc actuellement en projet de densification avait

été cité comme zone favorable au développement dans le cadre du Schéma éolien du Pays de Brocéliande.

... et qui a déjà l'expérience de l'éolien

Le territoire de la Communauté de communes est moteur sur les questions du développement des énergies renouvelables, plusieurs parcs éoliens ont été développés sur le secteur dans des conditions majoritairement favorables. Des associations d'opposition ont tout de même vu le jour sur le territoire se fixant l'objectif de préserver le cadre de vie.

Dans le cadre du premier projet éolien de Maxent, le développement s'était déroulé sans difficulté et ni opposition. TotalEnergies est néanmoins conscient que cela s'explique aussi en partie car à l'époque les élus n'avaient pas souhaité communiquer sur ce projet et les habitants ont découvert très tardivement l'arrivée du projet éolien.

Fort de cette expérience, TotalEnergies a souhaité pour le projet de densification adopter une posture beaucoup plus active sur les aspects d'information et de concertation qui ont conduit à l'élaboration du dispositif présenté dans ce document.

Un projet initié en période transitoire : les élections de 2014

Le projet d'extension du parc éolien a été initié courant 2013. En avril 2013, le projet est présenté en mairie au maire de l'époque, M. Guillemot, son 1er adjoint et M. Chasles.

Les services de l'État montrent de l'intérêt pour cette logique de densification, mais le maire demande que la présentation en conseil soit repoussée après les élections de 2014, lui-même ne se représentant pas.

L'élection en 2014 du nouveau maire, M. Henri Doranlo, crée un contexte différent : suite à des plaintes de riverains pour raison acoustique liées à 4 parcs dans le secteur, le maire souhaite attendre la construction du parc de Treffendel avant de relancer le sujet de l'extension. Ce que la société TotalEnergies respectera. Ce n'est donc qu'en 2016 que le développement et la concertation reprendront de façon active.

2. NOTRE DÉMARCHE : CONSTRUIRE UN PROJET CONCERTÉ AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Objectifs et principes de la démarche

L'implantation d'un parc éolien, en tant que projet technique à dimension industrielle, vient perturber un équilibre territorial. Qu'il soit perçu comme positif, source de développement local, ou négativement, par le prisme des risques et impacts qu'il peut engendrer, ce changement peut venir bousculer les acteurs d'un territoire. La complexité d'un tel projet et les nombreux enjeux qu'il recoupe suscite légitimement des doutes, craintes, et questionnements.

Aussi, la démarche de concertation menée dans la phase de développement d'un projet de parc éolien (et poursuivie pendant la phase d'exploitation), se doit de prendre en compte :

- La diversité des acteurs locaux et de leurs positionnements ;
- Le temps long nécessaire aux différentes études, démarches de concertation, prise en compte des différents enjeux ;
- L'importance d'informer et d'expliquer, avec pédagogie, le fonctionnement d'un projet éolien, les enjeux liés, les impacts potentiels et leur gestion ;
- La gouvernance du projet, pour que le projet considère et s'appuie au mieux sur le système d'acteurs locaux.

Ainsi, dans le cadre du développement du projet éolien de Maxent II, TotalEnergies a mené une démarche de concertation avec pour objectifs de :

- Développer un dialogue rapproché et constructif avec les élus locaux ;
- Prendre en compte l'expérience avec le premier parc éolien sur la commune,
- Créer un espace d'échanges avec les habitants et acteurs locaux ;
- Mener une démarche de transparence et rendre l'information accessible à tous ;
- Assurer une disponibilité continue des équipes pour répondre aux questions du territoire, assurer au mieux le suivi du projet, et établir une relation de confiance.

La méthodologie proposée

La démarche de concertation menée par TotalEnergies s'est articulée autour des 5 piliers suivants :

- La relation avec l'équipe municipale ;
- Le bilan des premières années d'exploitation avant de se tourner vers un projet d'extension,
- L'organisation de temps d'échanges, de dialogue, avec les acteurs locaux ;
- L'accessibilité de l'information ;
- Le garanti d'une bonne maîtrise des impacts et du maintien de la relation sur le temps long.

3. LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Dialogue avec les élus

Une de première étape de la démarche de développement du projet éolien à Maxent a été de la prise de contact avec les élus en 2013, afin **d'associer le Maire de la commune et ses équipes à toutes les étapes de la démarche.**

La construction de ce **dialogue** avec les élus de Maxent s'est articulée autour des étapes suivantes :

Avril 2013	1 ^{ère} rencontre entre TotalEnergies et M. Guillemot, maire de Maxent et son 1 ^{er} adjoint, M. Chasles. Ils souhaitent attendre que la nouvelle équipe municipale soit élue avant d'effectuer une présentation en Conseil Municipal
Printemps 2014	1 ^{ère} rencontre entre TotalEnergies et M. Doranlo, nouveau maire de Maxent. Il souhaite attendre que le parc de 4 machines se construise sur la commune de Treffendel avant de relancer le sujet.
Octobre 2016	1 ^{ère} rencontre entre l'Agence Tact et M. Doranlo. L'objectif est de bien comprendre le contexte local et les attentes du territoire afin de proposer un dispositif d'information et de concertation adapté aux enjeux locaux.
Décembre 2016	1 ^{ère} rencontre entre l'Agence Tact et M. Éthoré, président de la Communauté de communes du Pays de Brocéliande. L'objectif est de bien comprendre le contexte local et les attentes du territoire afin de proposer un dispositif d'information et de concertation adapté aux enjeux locaux.
Avril 2017	2 nd rencontre entre l'Agence Tact et M. Doranlo pour échanger sur le parc éolien en fonctionnement et proposer d'engager une démarche auprès des riverains pour faire le bilan de l'exploitation.
Avril 2017	Rencontre entre l'Agence Tact et Mme Douté-Bouton, maire de Plélan-le-Grand et Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable pour échanger sur la politique de transition énergétique menée à l'échelle de la Communauté de communes.

18 mars 2019	<p>Présentation au conseil municipal de Maxent de la démarche auprès des riverains et de la démarche d'information et de concertation à suivre.</p> <p>Délibération favorable pour la mise en œuvre de la démarche d'information et de la concertation (Annexe n°1 - Délibération favorable du conseil municipal pour la mise en œuvre de la démarche d'information et de concertation).</p>
18 septembre 2019	<p>Présentation du projet et de la démarche de concertation en pôle éolien en mairie de Maxent en présence des services de l'État, du maire et deux adjoints de Maxent, de représentants de la Communauté de communes, de TotalEnergies, de l'Agence Tact et des bureaux d'études techniques.</p>
Juillet 2020	<p>1^{ère} prise de contact Tact M. Prioul, nouveau maire de Maxent.</p> <p>Il nous donne son accord pour effectuer une présentation à la nouvelle équipe municipale en août 2020 afin de présenter l'avancement du projet éolien, la démarche d'information et de concertation réalisée et les prochaines étapes à franchir en matière de développement et de concertation.</p>
28 août 2020	<p>Présentation du projet et de la démarche d'information et de concertation passée et à venir au maire et à ses adjoints.</p> <p>Accord des élus pour poursuivre la démarche de concertation initiée.</p>

Des représentants des élus étaient également présents dans le cadre des **ateliers de travail** qui ont été organisés avec les acteurs locaux entre septembre 2019 et octobre 2020. Le détail de ce dispositif sera détaillé par la suite.

A travers ces différentes rencontres, TotalEnergies s'est attaché à **présenter en détails le fonctionnement** de l'éolien, les **impacts éventuels**, les **différentes garanties** existantes pour limiter les impacts, et à **expliquer le projet** de Maxent et les étapes du développement.

Un des enjeux importants dans le cadre du développement du projet de Maxent a été le **temps long du développement** du fait de différents facteurs :

- Les élections municipales de 2014 et 2020 ont impliqué des temps de pause en amont et en aval afin de respecter les demandes des élus dans ces périodes chargées pour les territoires,
- Les passages de Quadran Énergies à TotalEnergies ont nécessités des réorganisations en interne,
- La période de crise de sanitaire en 2020 n'a permis de se réunir dans les délais souhaités au cours de cette année.

Le développement du projet a connu trois équipes municipales. Il a fallu, pour chacune d'entre elle, réaliser une bonne information et une bonne pédagogie afin **d'assurer un bon suivi du projet** afin de garantir qu'au moment de l'enquête publique l'équipe en place puisse se positionner en toute connaissance de cause.

C'est ce que TotalEnergies, avec l'aide de l'Agence Tact, s'est attaché à faire tout au long du développement du projet. Cette démarche auprès des élus a permis :

- Une **montée en compétence** des équipes municipales sur le sujet éolien,
- Un **bon suivi du** développement du projet,
- Une **adaptation en continue** du dispositif de concertation pour répondre au contexte et aux enjeux du territoire.

Le bilan de l'exploitation du premier parc avec les riverains

Une des premières actions de la concertation a visé à faire le bilan de l'exploitation du parc éolien déjà en fonctionnement sur la commune avant de poursuivre le travail sur le projet d'extension.

L'objectif était de se mettre à l'écoute des habitants les plus proches du parc actuellement en exploitation. L'intérêt pour TotalEnergies était de bien comprendre les perceptions locales vis-à-vis de ce parc et de se mettre à l'écoute ces riverains pour prendre en compte toutes les contributions et retour d'expérience pour définir le projet d'extension.

Dans le contexte où un parc éolien est déjà en exploitation sur le site, TotalEnergies a fait le choix de porter une attention particulière à ces riverains pour initier le dialogue local.

Pour cela, nous nous sommes rendus auprès des riverains du parc éolien dans la cadre d'un **porte-à-porte réalisé en octobre 2017**.

Le périmètre du porte-à-porte



Zones ciblées dans le cadre du porte-à-porte

 Éoliennes déjà en exploitation

Les modalités du porte-à-porte

Le porte-à-porte s'est déroulé de la façon suivante, lorsque les personnes étaient présentes à leur domicile nous :

- Nous présentions,
- Expliquions notre démarche,
- Répondions ensemble à un questionnaire (Annexe n°2 - Questionnaire destiné à faire le bilan de l'exploitation du parc éolien) sur leur cohabitation avec le parc éolien,
- Répondions à leurs questions,

Lorsque les personnes étaient absentes, nous avons laissé le questionnaire dans leur boîte aux lettres. Des questionnaires étaient également disponibles en mairie pour permettre aux habitants qui se sentent concernés de pouvoir contribuer. La population en a été informée par le biais d'un article dans le bulletin municipal.

Les résultats du porte-à-porte

41 foyers riverains, sur 61 visés ont répondu à notre questionnaire.

En quelques chiffres :

- 75,6 % des personnes interrogées sont indifférentes ou ressentent la présence des éoliennes positivement,
- 51 % des personnes interrogées sont favorables ou très favorables au parc,
- 22 % des personnes interrogées sont défavorables ou très défavorables au parc,
- 63,5 % des personnes interrogées souhaiteraient avoir plus d'informations sur le parc.

Le parc est bien accepté, la cohabitation est plutôt bonne malgré des gênes ressenties. Sur ce point, notre hypothèse initiale est validée : les riverains vivent plutôt bien avec le parc éolien, la majorité des riverains interrogés a une opinion favorable du parc. Les défavorables représentent 22% des interrogés.

Certains riverains expriment des gênes (bruit, réception TV et ombres portées) mais pour la majorité sans virulence. 46 % estiment ressentir des impacts.

Globalement, le dialogue est possible avec tous les riverains, même ceux qui se disent les plus défavorables.

Quadran n'est pas connu, l'éolien n'est pas compris.

Dans leur très grande majorité, les riverains ne connaissent pas Quadran, qui n'avait jusqu'ici jamais communiqué. Cela renforce le sentiment que le développement éolien est subi : personne ne sait trop pourquoi on fait de l'éolien, ce que ça produit, ce que ça rapporte et à qui.

La crainte d'un effet de saturation s'exprime.

C'est un sentiment très partagé parmi les riverains, même parmi les favorables : ils sont entourés par des parcs, il y en a tout autour de chez eux. Les riverains favorables et moins favorables ont un sentiment de saturation du paysage. Les riverains craignent l'arrivée de nouvelles éoliennes.

Comment TotalEnergies traite la question des impacts ressentis ?

- L'acoustique : une campagne de mesure acoustique post mise en service réalisée en 2013 avait conduit à la mise en place d'un bridage du parc éolien afin de garantir le respect des seuils réglementaires.
- La réception de la télévision : 8 personnes ont sollicité Quadran pour résoudre les problèmes rencontrés au cours de l'exploitation du parc Maxent. Un antenniste est intervenu et a procédé à l'installation de paraboles avec décodeurs TNT SAT HD.
- Les ombres portées : Un seul courrier a été adressé à Quadran pour signaler ce problème. Le bureau d'étude ECR Environnement a été mandaté pour réaliser

une étude, au lieu-dit du plaignant. L'étude a conclu à un effet d'ombre sur le domicile de maximum 3h/an. La réglementation prévoit qu'une action d'évitement doit être mise en place lorsqu'une gêne est constatée plus de 30h par an.

Suite à ce porte-à-porte, il a été décidé, en accord avec les élus de constituer un groupe de travail avec des acteurs locaux pour définir les conditions du développement de la densification du parc éolien.

Création d'un groupe de travail sur le projet d'extension du parc éolien

Ce groupe de travail fait partie de la stratégie globale qui a été proposée par TotalEnergies aux élus de Maxent en mars 2019 et qui a fait l'objet d'une délibération favorable pour sa mise en œuvre (Annexe n°1 - Délibération favorable du conseil municipal pour la mise en œuvre de la démarche d'information et de concertation).

Ce groupe de travail a été créé pour permettre à TotalEnergies de s'engager localement afin envisager sereinement et de façon acceptable par tout le développement du projet d'extension du parc éolien.

Il a été constitué sur proposition d'une liste d'acteurs adressée par le maire de Maxent. Il est constitué d'élus, d'un ou deux représentants des riverains et de représentants d'associations locales (loisirs, sportives, environnementales). La liste initiale a été complétée au fur et à mesure des ateliers sur proposition des membres du groupe. Il a réuni au total 23 acteurs différents.

Il a été précisé par les participants que leur présence dans ce groupe de travail n'était pas à associer à un soutien du projet. Ils précisent avoir contribué pour permettre de définir le projet le plus adapté possible aux enjeux du territoire et permettre à TotalEnergies de prendre des engagements qui contribueront à garantir une bonne maîtrise des impacts et du suivi de la relation avec le territoire dans les prochaines phases du projet.

Du fait de ce positionnement, les membres de ce groupe de travail ont été des interlocuteurs exigeants et qui ont soulevé des problématiques et des enjeux locaux qui n'avaient été identifiés initialement par TotalEnergies. Ces sujets ont ainsi pu être pris en compte dans la définition du projet et dans la charte d'engagements. C'est le cas par exemple de la question du tourisme, qui n'avait pas été préalablement identifiée par TotalEnergies comme un enjeu pour le territoire.

La démarche a été introduite par une phase de pédagogie : les enjeux de l'éolien, l'éolien au bénéfice des territoires, vivre avec un parc éolien.

Puis une phase de travail a permis de définir une charte d'engagements. Elle recense les engagements que TotalEnergies devra respecter tout au long du développement et de l'exploitation du parc éolien de Maxent.

Quels engagements ?
Thématique 1 : Éviter, réduire et compenser les impacts

EFFET STROBOSCOPIQUE

- Réaliser une étude stroboscopique à la mise en service et proposer des mesures d'évitement lorsqu'une gêne est constatée plus de 30h par an, comme recommandé par Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION

- Si une perturbation du signal TV est avérée, l'exploitant s'engage à rétablir le signal, entièrement à sa charge (y compris en cas de surcoût de l'abonnement qui en dépend). Un registre sera mis à disposition en mairie afin de signaler les éventuels problèmes.

ENVIRONNEMENT

- Plantations de haies ou d'arbres
- Bridage des éolennes pour réduire l'impact environnemental selon les études concernant la faune locale sensible aux éoliennes

Quels engagements ?
Thématique 2 : Informer la population

- L'exploitant s'engage à informer chaque année les habitants sur la vie du parc : production, maintenance par le biais d'une lettre d'information distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Pour l'assurer que l'ensemble des habitants ait bien reçu l'information, la lettre d'information sera doublée d'un article dans le bulletin communal et des exemplaires supplémentaires seront disponibles en mairie.

Quels engagements ?
Thématique 3 : Suivi de la relation avec les acteurs locaux

- L'opération porte-à-porte auprès des riverains sera de nouveau réalisée la première année de la mise en service pour évaluer l'intégration du parc éolien dans son environnement.
- Un numéro de téléphone sera mis à disposition des riverains pour toute question ou tout dysfonctionnement à signaler.
- Un comité de suivi d'exploitation sera constitué pour suivre l'exploitation du parc éolien. Celui-ci se réunira 1 fois par an et l'ordre du jour sera défini en concertation avec les membres du comité.

Extrait des supports de travail sur la charte d'engagements sur la base des premières propositions faites par TotalEnergies (Annexe n°3 - Supports pour le travail sur la charte d'engagements et premières pistes d'engagements).

Des comptes rendus de chaque atelier ont été réalisés. Quatre ateliers ont été organisés entre septembre 2019 et octobre 2020.

Les temps d'échanges et de concertation ont été organisés de la façon suivante :

27 septembre 2019	<p>Atelier n°1 : avancement du projet éolien, pédagogie sur l'éolien, restitution du porte-à-porte riverains et démarche de concertation à venir.</p> <p>(Annexe n°4 - Présentation et compte-rendu de l'atelier n°1)</p>
25 octobre 2019	<p>Atelier n°2 : avancement du projet, présentation des résultats des études, pédagogie sur l'éolien, premières réflexions sur la charte d'engagements.</p> <p>(Annexe n°5 - Présentation et compte-rendu de l'atelier n°2)</p>
18 décembre 2019	<p>Atelier n°3 : présentation détaillée des résultats des études acoustiques (en présence du bureau d'études en charge) et environnementales sur demande des participants, travail sur la charte de bon voisinage.</p> <p>(Annexe n°6 - Présentation et compte-rendu de l'atelier n°3)</p>

08 octobre 2020

Atelier n°4 : présentation des derniers résultats d'études, finalisation de la charte de bon voisinage et présentation de la démarche d'information grand public.

Cet atelier était initialement prévu en février 2020. En raison des élections municipales et du contexte sanitaire lié à la Covid-19 celui-ci a dû être décalé à octobre 2020.

(Annexe n°7 - Présentation et compte-rendu de l'atelier n°4)

La charte d'engagements retenues

La charte d'engagements est le fruit d'un long travail de concertation avec les partis-prenantes locales. Issus des échanges avec les élus, les riverains (rencontrés en porte à porte) et les membres du groupe de travail, cette charte vise à recenser une série d'engagements qui répondent aux préoccupations du territoire et garantissent une bonne maîtrise des impacts et un suivi de la relation avec l'exploitant sur le temps long. Certains engagements sont réglementaires, mais constituant un point d'inquiétudes particulier, il a été convenu de tout de même les faire figurer.

Voici les engagements qui ont été retenues par TotalEnergies et les membres du groupe de travail :

Phase travaux

- Un huissier sera mandaté avant le début du chantier pour constater l'état des routes empruntées dans le cadre des travaux et une remise en l'état sera effectuée en cas de dommages.
- Les chemins existants seront privilégiés pour l'accès au site afin de minimiser au maximum les impacts.
- Les différentes étapes des travaux et leurs potentiels impacts (circulation notamment) seront expliqués au préalable à la population.
- TotalEnergies aura, autant que possible, recours à des commerces et des sociétés locales (hébergements, alimentation).

Phase d'exploitation

Information et maintien de la relation locale

- L'exploitant s'engage à informer chaque année les habitants sur la vie du parc : production, maintenance par le biais d'une lettre d'information

- L'opération porte-à-porte auprès des riverains sera de nouveau réalisée la première année de la mise en service pour évaluer l'intégration du parc éolien dans son environnement. Il sera réalisé dans un périmètre de 2 kilomètres autour du projet. L'ensemble de la population sera également informé de cette action par le biais d'une lettre d'information afin que chaque habitant qui souhaite contribuer le puisse (voir carte du périmètre en annexe de la charte).
- Une adresse mail sera mise à disposition des riverains pour toute question ou tout dysfonctionnement à signaler.
- Un comité de suivi d'exploitation, d'environ 15 personnes sera constitué pour suivre l'exploitation du parc éolien. Ses membres pourront être : des représentants des élus, des riverains, du groupe de travail actuel et d'acteurs du monde associatif, économique et touristique. Celui-ci se réunira 1 fois par an et l'ordre du jour sera défini en concertation avec les membres du comité.

Gestion des impacts

- Élargissement de la voie au niveau du carrefour de Campel Baulon en cas de passages des entreprises de travaux sur cette route.
- Une étude stroboscopique sera réalisée à la mise en service du parc. En parallèle, les riverains volontaires adresseront durant la première année de l'exploitation un relevé des gênes subies en matière d'effets stroboscopiques. L'exploitant proposera des mesures d'évitement lorsqu'une gêne est constatée plus de 15h par an (soit deux fois moins que ce qui est recommandé par le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.)
- L'exploitant sollicitera les riverains qui souhaitent bénéficier de plantation d'arbres ou de haies (environ 1km), en privilégiant les riverains qui sont visuellement impactés depuis leur domicile (vu d'une fenêtre, d'une terrasse...). Une communication sera effectuée lors de la permanence d'information du public et via les documents d'information qui seront réalisés avant le dépôt. Les riverains intéressés seront invités à se manifester par email. Les modalités précises se définiront en direct avec les riverains qui se seront manifestés volontaires pour bénéficier de ces plantations.
- Des chemins pédestres, vélos, équestres pourront être créés ou l'existant pourra être amélioré par le biais d'une augmentation du balisage. Les associations de randonnées du territoire (marche, équestre,, ...) seront associées à cette réflexion pour que des mesures pertinentes soient prises et la population sera consultée lors des permanences d'information. Une enveloppe de 10 000 € y sera consacrée.
- Un panneau pédagogique pourra être installé au pied d'une éolienne pour informer sur les caractéristiques du parc.

- Si une perturbation du signal TV est avérée, l'exploitant s'engage à rétablir le signal, entièrement à sa charge, y compris en cas de surcoût de l'abonnement qui en dépend (*il s'agit d'une obligation réglementaire*). Un point de contact par mail chez l'exploitant sera également clairement proposé.
- Les bridages recommandés par les bureaux d'études pour réduire l'impact environnemental seront respectés.

Démantèlement

- Remise en état des lieux (*il s'agit d'une obligation réglementaire*)
- TotalEnergies s'engage à constituer des garanties financières pour le démantèlement des éoliennes à hauteur de 50 000 euros par éolienne, plus 10 000 euros par MW supplémentaire, comme le prévoit la réglementation (*il s'agit d'une obligation réglementaire*)
- L'exploitant s'engage à enlever l'intégralité du bloc béton au moment du démantèlement. Cela est désormais une obligation réglementaire pour les exploitants (*il s'agit d'une obligation réglementaire*).

Une information grand public

En fin de développement, le projet de parc éolien étant défini, il est nécessaire de partager à toute la population les résultats des études qui ont été menées pour parvenir à concevoir le projet, les implantations définitives et le résultat du travail réalisé dans le cadre des ateliers de travail.

Pour cela, TotalEnergies a décidé :

- De réaliser une lettre d'information distribuée en boîte aux lettres à tous les habitants de Maxent,
- D'organiser une permanence d'information du public. Celle-ci permet de proposer au territoire un temps d'échange autour du projet, de répondre en direct aux questions qui peuvent encore se poser, de présenter les photomontages réalisés, ...

Il s'agit de l'étape la plus importante d'information du public car elle présente le projet dans sa version définitive. En amont, des communications avaient déjà été réalisées, notamment dans le cadre du bulletin municipal, le petit Maxentais en septembre 2017 (Annexe n°8 - Article le Petit Maxentais Septembre 2017) et décembre 2019 (Annexe n°9 - Article le Petit Maxentais Décembre 2019).

Le mot du Maire

Il est temps, en cette fin d'année, de faire le point sur le projet d'extension du parc éolien qui porterait à 7 le nombre d'éoliennes sur la commune de Maxent (3+4). L'avant-projet d'extension avait été présenté partiellement par la société Total-Quadran aux élus municipaux au mois de septembre 2018. Les études n'étaient pas achevées et le point d'implantation des mâts n'était pas définitif.

En séance publique, le 23 janvier 2019, les conseillers étaient informés du souhait de la société d'intervenir avec l'agence de communication Tact afin d'engager une concertation sur le projet d'extension.

Précédant la séance publique du conseil, le 18 mars, l'exploitant éolien a exposé son projet aux élus municipaux. Le conseil a proposé de reculer vers l'est, en limite de commune, l'implantation possible de nouveaux mâts pour ne pas densifier le parc à l'extrême limite autorisée des habitations (500 m) au centre de son territoire. La société Total-Quadran a opposé une fin de non-recevoir. En l'état, le conseil municipal n'a pas encore délibéré mais regrette la précipitation de la société à vouloir déposer son projet.

Pour avis, le conseil municipal ne se montre pas favorable au projet d'extension.

L'agence Tact a néanmoins été autorisée à constituer un groupe de travail composé d'élus, de riverains et d'acteurs associatifs. Ces ateliers, de septembre à janvier, portent sur les études environnementales faune et flore, les impacts sur la biodiversité, sur les nuisances visuelles, acoustiques, réception TV... Cette concertation doit permettre de tenir compte des propositions du groupe de travail dans l'hypothèse d'une décision préfectorale favorable à l'extension. La participation aux ateliers ne cautionne pas pour autant le projet. L'agence Tact informe que « le dossier sera déposé suite aux ateliers de travail, si comme prévu ils se terminent en janvier. » S'en suivra l'enquête publique à laquelle les habitants seront invités à s'exprimer.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de Noël.

Henri Doranlo
Maire

Les éoliennes de Maxent, déjà 5 ans !



Les éoliennes de Maxent tournent depuis 5 ans : mises en service le 1er septembre 2012, elles produisent de l'électricité d'origine renouvelable consommée localement. Développé et exploité par la société Quadran, ce parc compte 3 éoliennes de 2 MW chacune, soit une puissance totale de 6 MW.

Le parc en quelques chiffres

Taille des éoliennes : 140 mètres. Le mât : 95 mètres
Le palas : 45 mètres. Chaque année, depuis 2012, le parc produit l'équivalent de la consommation de 5 200 foyers, c'est 23 244 tonnes de CO₂ évitées, soit l'équivalent annuel des émissions de 6 456 voitures (référentiel Ademe).

Durant ces premières années d'exploitation, le parc a régulièrement connu des opérations de maintenance destinées à assurer son bon fonctionnement. Ces opérations sont réalisées par la société Vestas, qui est le constructeur des turbines, elles impliquent l'arrêt provisoire des machines. Pour des opérations plus spécifiques elles peuvent également être réalisées en sous-traitance par des entreprises locales. Un parc éolien connaît en moyenne cinq opérations dans l'année, certaines opérations peuvent durer plusieurs jours. La production du parc peut aussi être arrêtée ou limitée en raison des travaux ponctuellement réalisés sur le réseau électrique géré par Enedis, sur lequel est raccordé le parc éolien de Maxent.

La transformation de l'énergie du vent en électricité

Cette transformation se fait en plusieurs étapes :

1. La pression du vent sur les pales met en mouvement le rotor de l'éolienne. L'énergie cinétique du vent se transforme en énergie mécanique.
2. Les pales tournant à une vitesse, de l'ordre de 10

à 15 tours par minute. Ce mouvement lent des pales est accéléré par un multiplicateur dans l'éolienne.

3. L'énergie mécanique transmise par le multiplicateur est transformée en énergie électrique par une génératrice.
4. Cette électricité ne peut pas être utilisée directement : elle est traitée grâce à un convertisseur, puis sa tension est élevée à 20 000 volts par un transformateur situé dans l'éolienne.
5. L'électricité est ensuite acheminée par un câble enterré jusqu'au poste de livraison, pour être injectée sur le réseau électrique, puis acheminée aux consommateurs les plus proches.

Quadran à votre écoute

Afin d'optimiser l'exploitation de cette installation, Quadran, exploitant du parc éolien, s'est engagé à rencontrer les riverains afin d'assurer un suivi de la bonne intégration du parc et de recueillir les remarques et interrogations. Ce porte-à-porte a lieu les 7 et 8 octobre après des riverains les plus proches du parc. Des questionnaires sont déposés dans les boîtes aux lettres des habitants. Si vous n'avez pas été inclus dans le périmètre de ce porte-à-porte mais que vous souhaitez vous exprimer sur le projet, des questionnaires sont disponibles en mairie, vous êtes invités à venir en récupérer. D'avance, merci de vos réponses.

Emilie Mouden

Chargée de projet agence tact



Extrait des articles du Petit Maxentais

4. SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE

ÉLUS



Un dialogue régulier les différents
maires



Des présentations en conseil
municipal

RIVERAINS



Porte-à-porte et questionnaire
pour faire le bilan du parc en
exploitation



Des représentants au sein du
groupe de travail

ACTEURS LOCAUX



4 ateliers de travail



Charte d'engagements

GRAND PUBLIC



Articles dans le bulletin municipal

À poursuivre
après dépôt

- Bulletin d'information en janvier 2021
- Permanence publique
- Maintien du lien avec le conseil municipal

5. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

La volonté de TotalEnergies dès le départ, en 2013, a été **d'associer les acteurs locaux**, élus et habitants, d'aller au-devant des questions et des inquiétudes, en proposant une démarche d'information et de concertation.

Cela a pu se concrétiser grâce à la **participation des différentes équipes municipales** et particulièrement des maires. Ils ont toujours permis le **suivi du projet par l'ensemble de leur équipe municipale**. Ces échanges réguliers ont permis aux élus de bien comprendre les enjeux d'un tel projet et la nécessité de le construire avec le territoire. Malgré leur positionnement vis-à-vis du projet, cet investissement a facilité la mise en place d'un dialogue régulier et de qualité qui s'est appuyé sur la démarche proposée par TotalEnergies et l'Agence Tact.

La démarche qui a été menée s'est révélée être **constructive et enrichissante pour le projet**. Elle a permis :

- D'assurer un **suivi régulier** du projet par élus locaux et les membres du groupe de travail,
- De faire **monter en compétence** l'ensemble de nos interlocuteurs sur le sujet, ce qui leur permettra de se prononcer en toute connaissance de cause au moment de l'enquête publique,
- De **définir un projet qui répond aux préoccupations locales et aux enjeux environnementaux** par la suppression d'une éolienne,
- **D'aboutir à une charte d'engagements** qui tient compte des préoccupations du territoire et permet de garantir une meilleure maîtrise des impacts et du suivi de la relation avec le territoire sur long terme.

Malgré les oppositions existantes sur la commune ou le secteur plus éloigné, l'ensemble de la démarche et le cadre proposé ont permis de mener un **développement serein limitant ainsi la pression** qui aurait pu reposer sur les élus ou les propriétaires fonciers. La vie locale n'a pas été perturbée par le développement de ce projet.

Tout cela qui a permis à TotalEnergies de définir un **projet cohérent, intégré localement, qui tient compte du retour d'expérience des habitants** quant à l'exploitation du premier parc éolien.

Le dépôt du dossier auprès des services de la Préfecture ne signe pas l'arrêt du **dialogue**. L'équipe projet continue de se tenir à disposition de toute personne ayant besoin d'information supplémentaire. De nouvelles actions d'information et de concertation seront mises en œuvre en cours d'instruction et en préparation de l'enquête publique.

6. ANNEXES

- Annexe n°1 - Délibération favorable du conseil municipal pour la mise en œuvre de la démarche d'information et de concertation
- Annexe n°2 – Questionnaire destiné à faire le bilan de l'exploitation du parc éolien
- Annexe n°3 - Annexe n°2 - Supports pour le travail sur la charte d'engagements et premières pistes d'engagements
- Annexe n°4 - Présentation et compte-rendu de l'atelier n°1
- Annexe n°5 - Présentation et compte-rendu de l'atelier n°2
- Annexe n°6 - Présentation et compte-rendu de l'atelier n°3
- Annexe n°7 - Présentation et compte-rendu de l'atelier n°4
- Annexe n°8 - Article le Petit Maxentais Septembre 2017
- Annexe n°9 - Article le Petit Maxentais Décembre 2019

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit mars, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2019.

Présents : Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Didier RIDARD

Absent excusé : Jean-Luc RIDARD

Votes à main levée.

Sommaire

2019-015 : Projet parc éolien : constitution d'un groupe de travail : avis du conseil municipal. Page 1

2019-016 Bar restaurant : autorisation signature du bail commercial. Page 2

2019-017 : Bar restaurant : autorisation signature de l'acte de location gérance du fonds de commerce. Page 3

2019-018 : Convention pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie : autorisation signature. Page 3

2019-019 : Lancement du dispositif « Argent de poche » : année 2019. Page 4

2019-020 : Dissolution du Syndicat mixte pour la gestion de la piscine de Guer (SIGEP) : avis du conseil municipal. Page 4

2019-021 : Intercommunalité : transfert compétence « Eau-Assainissement-Collectif » à la Communauté de communes de Brocéliande. Page 5

2019-022 : Installations classées pour la protection de l'environnement : avis du conseil municipal (GAEC de la Métairie Neuve- Plélan- le- Grand). Page 6

2019-023 : Installations classées pour la protection de l'environnement : avis du conseil municipal (GAEC de l'Epinay-Guer). Page 6

Questions diverses. Page 6

2019-015 : Projet parc éolien : constitution d'un groupe de travail : avis du conseil municipal.

La société QUADRAN, héritière du parc éolien, a pour projet d'implanter 4 éoliennes supplémentaires sur la commune.

Le projet d'extension avait été présenté par QUADRAN aux membres du conseil municipal au mois de septembre 2018.

A ce jour, une nouvelle présentation a été faite par QUADRAN et par l'agence TACT en charge de la communication du projet afin de faire le point sur la méthodologie utilisée et sur l'avancée des différentes études environnementales et de l'étude acoustique.

Dans le cadre d'une démarche d'information et de concertation de la population, l'agence TACT propose de constituer un groupe de travail de 10 à 15 personnes composées notamment d'élus, de

riverains, d'acteurs associatifs. L'objectif est de construire un projet au bénéfice du territoire en vue de rédiger une charte de bon voisinage.

Régis BERTHAULT souligne que la constitution de ce groupe de travail reporte la responsabilité du décideur aux participants. Il aurait dû être constitué en amont lors du pré projet et non à l'édification.

Les échanges entre les élus concluent que ce travail de communication permettra, en cas d'implantation du parc éolien, de le réaliser dans de bonnes conditions. La formation de ce groupe de travail donnera ainsi la possibilité à chacun de s'exprimer, d'accompagner le projet, voire de l'améliorer et ainsi apporter des éléments d'appréciation lors de la décision finale du conseil municipal.

Monsieur le Maire est favorable à cette constitution apportant ainsi un lieu encadré pour s'exprimer. Les comptes rendus de réunion seront ainsi diffusés aux habitants, sans préjugés de la position du conseil municipal sur le projet.

Après délibération, une voix contre, neuf voix pour et une abstention, le conseil municipal décide :

- D'accepter la constitution d'un groupe de travail pour le nouveau projet de parc éolien sur la commune de Maxent.

2019-016 Bar restaurant : autorisation signature du bail commercial.

L'acte de bail commercial entre le bailleur, représenté par Jean-Michel SALMON et par Philippe SAMON, et le preneur, représenté par la commune de Maxent, a été transmis par Maître PICHEVIN de Plélan-le-Grand pour la location du bar restaurant situé 3 place du roi Salomon à Maxent.

La partie du bâtiment à usage commercial comprend :

Hall commun- Bar - Salle de restauration – SAS – Palier - Patio couvert - Nouvelle chaufferie – Réserve - WC PMR – WC – Cuisine - Boutique.

Petite cour au sud avec puits.

Le bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commencent à courir le 15 avril 2019, pour se terminer le 14 avril 2028. Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 700,00€TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De donner son accord pour la signature du bail commercial, établi par Maître PICHEVIN de Plélan- le-Grand, d'une durée de neuf années à compter du 15 avril 2019 entre le bailleur, représenté par Jean-Michel SALMON et par Philippe SAMON, et le preneur, représenté par la commune de Maxent, pour la location du bar restaurant situé 3 place du roi Salomon à Maxent. Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 700,00€TTC.
- De l'autoriser à signer le bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner son accord pour la signature du bail commercial, établi par Maître PICHEVIN de Plélan- le-Grand, d'une durée de neuf années à compter du 15 avril 2019 entre le bailleur, représenté par Jean-Michel SALMON et par Philippe SAMON, et le preneur, représenté par la commune de Maxent, pour la location du bar restaurant situé 3 place du roi Salomon à Maxent. Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 700,00€TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

2019-017 : Bar restaurant : autorisation signature de l'acte de location gérance du fonds de commerce.

L'acte de la location gérance du fonds de commerce du bar restaurant tabac dépôt de journaux jeux, situé 3 place du roi Salomon à Maxent, entre le loueur, représenté par la commune de Maxent, et le locataire gérant, représenté par Sébastien CARADEC, a été établi par Maître PICHEVIN de Plélan-le-Grand.

La location gérance est conclue pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commencent à courir le 15 avril 2019, pour se terminer le 14 avril 2028.

Le montant du loyer est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 700,00€TTC.

Monsieur Régis BERTHAULT s'interroge sur la résiliation de la location gérance si défaillance du gérant. Monsieur le Maire lui confirme que cette situation est bien prévue.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De donner son accord pour la signature de l'acte de location gérance du fonds de commerce du bar restaurant tabac dépôt de journaux jeux, situé 3 place du roi Salomon à Maxent, entre le loueur, représenté par la commune de Maxent, et le locataire gérant, représenté par Sébastien CARADEC. L'acte a été établi par Maître PICHEVIN de Plélan-le-Grand. La location gérance prend effet au 15 avril 2019 pour un loyer mensuel de 700,00€TTC.
- De l'autoriser à signer l'acte de la location gérance et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner son accord pour la signature de l'acte de location gérance du fonds de commerce du bar restaurant tabac dépôt de journaux jeux, situé 3 place du roi Salomon à Maxent, entre le loueur, représenté par la commune de Maxent, et le locataire gérant, représenté par Sébastien CARADEC. L'acte a été établi par Maître PICHEVIN de Plélan-le-Grand. La location gérance prend effet au 15 avril 2019 pour un loyer mensuel de 700,00€TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de la location gérance et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

2019-018 : Convention pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie : autorisation signature.

Dans le cadre de la sécurité incendie sur la commune, il convient de procéder à l'entretien préventif des poteaux et bouches d'incendie à l'exception de ceux placés en domaines privés.

Une convention est proposée par la SAUR pour une mission de surveillance, d'entretien et de petites réparations des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public dépendant du territoire de la Collectivité.

La mission comprend :

-Un inventaire initial de l'ensemble du parc des poteaux et bouches d'incendie avec un minimum d'un tiers du parc chaque année.

-Une visite périodique et d'entretien.

-La fourniture d'un rapport à chaque facturation.

La prestation est facturée :

-49,00€HT par poteau incendie visité.

-35,90€HT par puisard visité.

- 80,00€HT pour la réception d'un nouveau poteau ou bouche incendie.

-la fourniture des pièces détachés et montage/démontage sur bon de commande suivant un bordereau de prix joint en annexe de la convention.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à signer cette convention conclue pour une durée de trois ans (renouvellement possible deux fois).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la SAUR conclue pour une durée de trois ans (renouvellement possible deux fois) pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie.

2019-019 : Lancement du dispositif « Argent de poche » : année 2019.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le dispositif « Argent de poche ».

L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, encadrée et indemnisée.

Les missions sont d'une durée de 3h30, avec une demi-heure de pause, rémunérées sur la base de 5€ de l'heure, soit 15 € la mission.

Chaque jeune peut réaliser 5 missions au maximum.

Il est proposé de mettre en place ce dispositif sur la commune de Maxent. Les missions s'effectueront sur la période d'été 2019.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin :

- De mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 ans (révolus) à 18 ans sur la commune de Maxent pour la période d'été 2019.
- De rémunérer chaque jeune sur la base de 15€ la mission avec un maximum de 5 missions.
- De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Après délibération, dix voix pour et une abstention, le conseil municipal décide :

- De mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 ans (révolus) à 18 ans sur la commune de Maxent pour la période d'été 2019.
- De rémunérer chaque jeune sur la base de 15€ la mission avec un maximum de 5 missions.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Pour information, Madame Isabelle COUQUIAUD précise que le premier forum job d'été organisé par la Communauté de communes de Brocéliande, le samedi 16 mars à Paimpont, a été une vraie réussite (250 visiteurs).

2019-020 : Dissolution du Syndicat mixte pour la gestion de la piscine de Guer (SIGEP) : avis du conseil municipal.

Le 25 novembre 2015, le SIGEP devient syndicat mixte fermé suite à la substitution de ses communes membres au sein du syndicat par la Communauté de communes du Pays de la Gacilly. Le 1 janvier 2017, le syndicat procède à une actualisation de ses statuts dans le cadre de la fusion de Guer Communauté, de la Communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la Communauté de communes du Pays de la Gacilly au sein de la Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté.

Le syndicat a pour objet la gestion et l'exploitation de la piscine de Guer afin de permettre aux enfants des écoles des communes membres l'apprentissage et la pratique de la natation.

Dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe, au vu de la compétence sport « piscine » reprise par la Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté, et, pour permettre et garantir une gestion financière et un service cohérent sur toutes les communes du nouveau périmètre, il est proposé de dissoudre le syndicat au 31/08/2019.

Le Conseil syndicat, lors de sa réunion du 27 février 2019, a approuvé :

- le principe de la dissolution du syndicat au profit d'une intégration au sein de la nouvelle Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté au 1 septembre 2019.
- le principe de la reprise intégrale par la Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté des personnels administratifs, sportifs et techniques composant le SIGEP dans les conditions d'emploi, de statut, d'acquis et de carrière qui sont les leurs, à compter du 1 septembre 2019.
- les conditions financières de la dissolution, du transfert direct et intégral sans compensation à la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté et sans partage de l'actif, du passif et de la trésorerie qui seront arrêtés définitivement au 31 août 2019.

Il est demandé aux communes d'Ille-et-Vilaine et à la Communauté de communes adhérente de délibérer sur cette dissolution.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à la dissolution du Syndicat mixte pour la gestion de la piscine de Guer (SIGEP).

2019-021 : Intercommunalité : transfert compétence « Eau-Assainissement-Collectif » à la Communauté de communes de Brocéliande.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la circulaire N°NOR ARCB1619996N du 13 juillet 2016 relative aux incidences de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la circulaire N°NOR INTB1718472N du 18 septembre 2017 relative à l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'instruction relative à l'application de la loi n°2018-072 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

EXPOSÉ :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1 janvier 2020. Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n°2018-702 du 3 août 2018.

Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de communes qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si avant le 1 juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1 janvier 2026.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de s'opposer ou de ne pas s'opposer au transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la communauté de communes de Brocéliande, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1 janvier 2020 au 1 janvier 2026, sauf délibération contraire e la Communauté de communes prise après le 1 janvier 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De ne pas s'opposer au transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la communauté de communes de Brocéliande, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1 janvier 2020 au 1 janvier 2026, sauf délibération contraire de la Communauté de communes prise après le 1 janvier 2019.
- De demander au conseil communautaire de la Communauté de communes de Brocéliande de prendre acte de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-022 : Installations classées pour la protection de l'environnement : avis du conseil municipal (GAEC de la Métairie Neuve- Plélan- le- Grand).

Monsieur le Maire a reçu un dossier présenté au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il s'agit d'une demande présentée par le GAEC de la Métairie Neuve, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'extension de l'atelier de vaches laitières situé au lieu-dit « La Métairie Neuve » à Plélan-le-Grand.

Ce projet est soumis à enquête publique du 8 mars 2019 au 5 avril 2019 dans la commune de Plélan-le-Grand.

Le conseil municipal prend acte de ce projet.

2019-023 : Installations classées pour la protection de l'environnement : avis du conseil municipal (GAEC de l'Epinay-Guer).

Monsieur le Maire a reçu un dossier présenté au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il s'agit d'une demande présentée par le gérant du GAEC de l'Epinay, dont le siège social est situé au lieu-dit « Saint Joseph » à Guer, en vue d'exploiter un atelier bovin devant comporter, après augmentation de l'effectif , 220 vaches laitières et de créer une unité de méthanisation à l'adresse suivante : « Saint Joseph » à Guer.

Ce projet est soumis à enquête publique du 4 mars 2019 au 1 avril 2019 dans la commune de Guer.

Le conseil municipal prend acte de ce projet.

Questions diverses :

Madame Maryvonne GARNIER s'interroge sur la pose de la fibre optique. Monsieur Thierry ALBERT précise qu'elle est posée en aérienne si le support existe, sinon en souterraine.

Madame Gaëlle DANIELOU demande si une décision a été prise au sujet de l'entretien de la nouvelle partie enherbée de l'école privée. Cette sollicitation avait été faite par l'OGEC lors d'une assemblée générale. Cette demande sera évoquée prochainement lors de l'AG de l'OGEC.

Monsieur Régis BERTHAULT souligne qu'il n'y a pas de panneau d'indication pour la voie « la Rabine des Hayes».

Il questionne également sur la demande faite auprès de la photographe Claire RONSIN pour le choix de nouvelles photographies à l'espace arbenn (quelles photos ? Maxent d'aujourd'hui ?). Monsieur le Maire précise que pour le moment le choix n'est pas fait. Toutefois, la photographe sera sollicitée pour des photographies contemporaines et non pour des reproductions de cartes postales.

Il souhaite également que l'installation d'une cabane à lire soit de nouveau à l'étude.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 23H00.

Madame, Monsieur,

Le parc éolien de Maxent est en fonctionnement depuis 2012 sur votre commune.

Afin d'optimiser l'exploitation de cette installation, nous nous sommes engagés à vous rencontrer afin d'assurer un suivi de la bonne intégration du parc et recueillir vos remarques et interrogations.

Pour ceux d'entre vous que nous n'avons pas pu voir en porte-à-porte et pour permettre à tous les riverains de s'exprimer, nous vous laissons ce questionnaire à remplir et nous envoyer dans l'enveloppe préaffranchie jointe.

Cette participation est anonyme.

Merci par avance pour votre coopération

L'agence Tact pour Quadran

Thème 1 : Votre situation par rapport au parc éolien

Q1) À quelle distance vous situez-vous du parc éolien (estimation) ?

Q2) Voyez-vous les éoliennes ? (Plusieurs réponses possibles)

Oui, depuis mon domicile	
Oui, sur un trajet que j'effectue tous les jours (travail, courses,..)	
Oui, depuis mon lieu de travail	
Oui, lors de mes activités de loisirs	
Non, jamais	
Autre, précisez	

Q3) Diriez-vous que vous voyez ces éoliennes ...

Très distinctement, elles sont situées au premier plan de votre champ de vision	
Distinctement, mais elles ne sont pas situées au premier plan de votre champ de vision	
Elles sont plutôt comme un élément de l'horizon	

Q4) À quelle fréquence voyez-vous les éoliennes ?

Quotidiennement	
Occasionnellement	
Jamais	

Thème 2 : Votre opinion vis-à-vis du parc

Q5) Les éoliennes sont connectées au réseau depuis 5 ans, quelle est votre opinion à leur égard ?

Vous y êtes...

Très favorable	
Favorable	
Défavorable	
Très défavorable	
Indifférent ou sans opinion	

Q6) Les impacts

Le parc éolien génère-t-il une gêne pour votre vie quotidienne ?

Oui Non

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

Q7) Avez-vous des craintes concernant le parc éolien?

Oui Non

Si oui, quelles sont-elles ?

Q8) Les bénéfices locaux

Voyez-vous des avantages à la présence d'éoliennes sur la commune ?

Oui Non

Si oui lesquels ?

	Oui	Non
Engagement du territoire dans une politique de transition énergétique		
Le parc est une source de revenus pour les collectivités locales		
Le parc crée une fréquentation touristique supplémentaire		
Le parc donne une image moderne du territoire		
Autre, précisez		

Q9) Par rapport à votre environnement personnel, comment ressentez-vous la présence de ces éoliennes ?

Leur présence est :

Très positive	
Plutôt positive	
Sans aucune incidence	
Plutôt négative	
Très négative	

Pourquoi ?

Thème 3 : L'information sur le parc éolien en fonctionnement et les relations avec Quadran**Q10) Y-a-t-il des informations que vous aimeriez avoir concernant le parc éolien ?**Oui Non **Q11) Si oui, lesquelles (cochez) ?**

Fonctionnement d'une éolienne	
Production du parc de Maxent	
Impact environnemental	
L'éolien en France	
Les métiers de l'éolien	
Autres :	

Q12) Si vous avez des questions concernant le parc, qui contactez-vous ?

Quadran, l'exploitant du parc	
La Mairie	
Personne	
Autre	

Q13) Est-ce-que vous connaissez Quadran, en charge de l'exploitation de ce parc ?Oui Non **Q14) Avez-vous déjà eu des contacts avec Quadran ?**Oui Non **Si oui, à quelle occasion ?**

--

Q15) Diriez-vous que Quadran...

	Oui	Non	Sans opinion ou ne se prononce pas
Est bien intégré dans la vie locale			
Informe régulièrement les riverains de l'actualité du parc			
Se met à l'écoute du territoire			

Q16) Avez-vous des suggestions pour améliorer les relations avec Quadran ? Ou pour impliquer davantage Quadran sur le territoire (événement, visites du parc éolien, informations) ?

--

Thème 4 : Questions générales

Q17) Etes-vous sensible à la question de la transition énergétique ?

Oui Non

Q18) Aujourd'hui, quelle est votre opinion concernant l'énergie éolienne en général ?

Vous y êtes :

Très favorable	
Favorable	
Défavorable	
Très défavorable	
Indifférent ou sans opinion	

Q19) Avez-vous des questions, remarques ou autres informations à faire remonter ?

Merci d'avoir répondu à nos questions. L'ensemble des réponses à ce questionnaire sera traité de manière anonyme, c'est à dire qu'il ne sera pas possible à l'entreprise de savoir qui a répondu quoi. Cependant pour traiter les réponses, nous vous posons quelques questions personnelles dont les réponses restent confidentielles.

Dans quel lieu dit habitez-vous ?

Depuis combien de temps ?

Entre 0 et 2 ans	
Entre 3 et 5 ans	
Entre 5 et 10 ans	
Plus de 10 ans	

Etes-vous :

Propriétaire	
Locataire	

Combien de personnes avez-vous dans votre foyer ?

Etes-vous :

Actif	
Au foyer	
Retraité	
Demandeur d'emploi	

Contact

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Quels engagements ?

Thématique 1 : Eviter, réduire et compenser les impacts

EFFET STROBOSCOPIQUE

- Réaliser une étude stroboscopique à la mise en service et proposer des mesures d'évitement lorsqu'une gêne est constatée plus de 30h par an, comme recommandé par Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION

- Si une perturbation du signal TV est avérée, l'exploitant s'engage à rétablir le signal, entièrement à sa charge (y compris en cas de surcoût de l'abonnement qui en dépend). Un registre sera mis à disposition en mairie afin de signaler les éventuels problèmes.

ENVIRONNEMENT

- Plantations de haies ou d'arbres
- Bridage des éoliennes pour réduire l'impact environnemental selon les études concernant la faune locale sensible aux éoliennes

Quels engagements ?

Thématique 2 : Informer la population

- L'exploitant s'engage à informer chaque année les habitants sur la vie du parc : production, maintenance par le biais d'une lettre d'information distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Pour s'assurer que l'ensemble des habitants ait bien reçu l'information, la lettre d'information sera doublée d'un article dans le bulletin communal et des exemplaires supplémentaires seront disponibles en mairie.

Quels engagements ?

Thématique 3 : Suivi de la relation avec les acteurs locaux

- L'opération porte-à-porte auprès des riverains sera de nouveau réalisée la première année de la mise en service pour évaluer l'intégration du parc éolien dans son environnement
- Un numéro de téléphone sera mis à disposition des riverains pour toute question ou tout dysfonctionnement à signaler.
- Un comité de suivi s'exploitation sera constitué pour suivre l'exploitation du parc éolien. Celui-ci se réunira 1 fois par an et l'ordre du jour sera défini en concertation avec les membres du comité.

Quels engagements ?

Thématique 4 : Démantèlement

- Quadran s'engage à constituer des garanties financières pour le démantèlement des éoliennes à hauteur de 50 000 euros par éolienne, comme le prévoit la réglementation.
- Quadran s'engage à enlever l'intégralité du bloc béton au moment du démantèlement.



Quels engagements ?

Autres thématiques...





Parc éolien de Maxent

Compte-rendu - Atelier de travail n°1

Quadran



Atelier sur l'éolien n°1

- *Dans le cadre du développement du projet éolien Maxent 2 sur la commune de Maxent (35), Quadran a décidé de mettre en place, avec l'aide de l'agence Tact, un dispositif d'information et de concertation afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer sur ce projet et sur le parc actuellement en exploitation. L'objectif final est de construire ensemble une charte qui recensera les engagements que Quadran devra prendre pour garantir la bonne exploitation de son parc éolien et garantir une relation durable et de confiance avec le territoire.*
- *Ce compte-rendu retrace la présentation et les échanges qui ont eu lieu lors de l'atelier n°1 du 13 septembre 2019 à la mairie de Maxent. Il est mis à disposition des participants et soumis à leur relecture.*
- *Étaient présents :*
 - **Emeline Kerbrat**– Quadran, en charge du développement éolien,
 - **Marie Leugé et Emilie Mouden** – Agence Tact, en charge de l'information et de la concertation sur ce projet,
 - *9 participants : élus, riverains ou représentants d'une association locale.*

Introduction de la séance par M. le maire

- M. Doranlo, maire de Maxent introduit la séance. Il informe aux participants que le Conseil Municipal a pris une délibération favorable pour que l'agence Tact puisse intervenir en matière d'information et de concertation sur le projet éolien porté par Quadran à Maxent. Il précise qu'en raison de l'approche des élections municipales, une période de réserve s'applique aux élus, c'est pourquoi les invitations à cet atelier ont été adressées par l'agence Tact.
- Les participants s'interrogent sur le choix de la constitution de ce groupe et particulièrement sur l'absence d'autres associations locales qui pourraient être intéressées pour contribuer, notamment les associations de chasse et de pêche. Laura Pinel du Club Nature est également mentionnée.
- Marie Leugé de l'agence Tact explique que ce groupe a été constitué conjointement avec la mairie. Si d'autres associations sont jugées pertinentes à la participation de ces ateliers, nous invitons les membres du groupe à nous les indiquer afin qu'ils soient invités lors du deuxième atelier. Nous leur adresserons par ailleurs le compte-rendu de cette première réunion afin d'équilibrer le niveau d'information.

Autres remarques en début de réunion

- D'autres remarques sont évoquées en ce début de réunion :
 - L'approche des élections est vue comme un enjeu important du calendrier,
 - Les membres des associations expliquent qu'ils participent au nom de leur association et qu'ils ne pourront à ce titre pas prendre position d'une façon ou d'une autre sur le projet. Ils ont hésité à participer à ce premier atelier.
- Marie Leugé clarifie l'objectif de ces ateliers. Quadran et l'agence Tact ne demanderont à personne de se positionner sur le projet. L'objectif est de faire le bilan de l'exploitation du parc actuel et de travailler, dans l'optique où le projet d'extension verrait le jour, à obtenir des engagements de part de Quadran sur la phase d'exploitation et sur la relation locale afin de concevoir un projet acceptable par tous.

Contexte de la séance

- Depuis 2012, Quadran exploite le parc éolien sur la commune de Maxent
- Après 8 ans d'exploitation, Quadran souhaite faire le bilan de ces années d'exploitation du point de vue technique et de l'intégration locale

OBJECTIFS

Tirer les conclusions de son exploitation

S'engager localement pour envisager sereinement et de façon acceptable par tous le développement du projet d'extension du parc éolien.



Ordre du jour de la séance

- 1 Présentation des intervenants
- 2 Le parc éolien de Maxent
- 3 Enseignements du porte-à-porte riverains
- 4 Le projet d'extension
- 5 Quels engagements pour les années à venir ?
- 6 Temps d'échange

Présentation des intervenants

1



Un producteur d'électricité renouvelable

630 MW en exploitation fin 2017

240 centrales qui produisent **1 260 GWh/an**,
soit la consommation électrique de **1 070 000 personnes**



63 centrales
506 MW



196 centrales
306 MWc



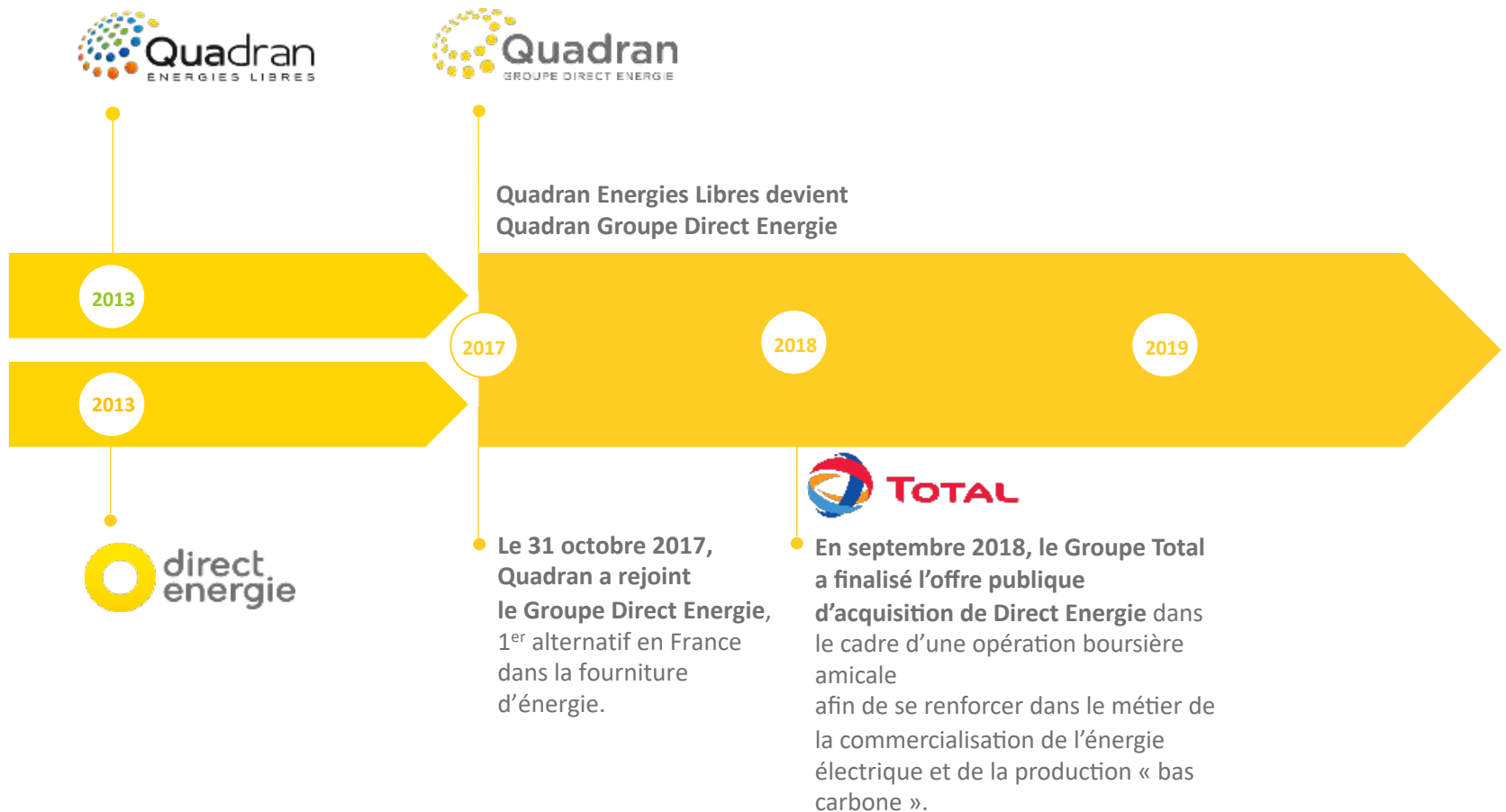
9 centrales
5 MW



10 centrales
12 MW

Environ 120 MW à construire en 2019

Histoire de Total Quadran



L'acteur de votre transition énergétique



Production
d'électricité
verte



Efficacité
énergétique



Production
et fourniture
d'énergie



Les métiers de Quadran :

**production d'électricité verte
& solutions énergétiques sur-mesure**

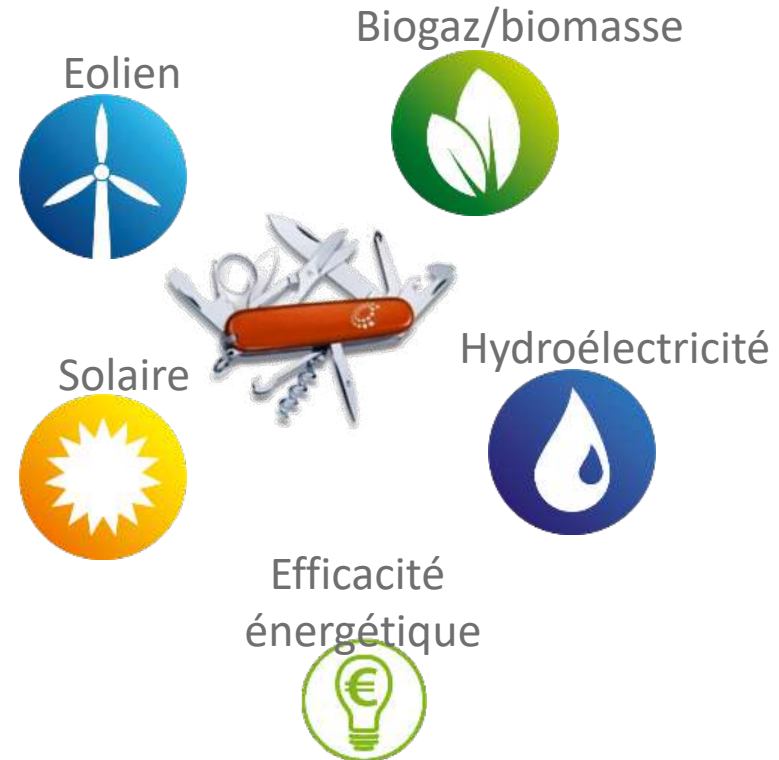
**1 acteur unique,
au sein de groupes majeurs,
capable de vous proposer
1 solution globale sur mesure**

La force d'un mix énergétique diversifié et clés en main

Un acteur intégré...



... et multifilières



Producteur présent sur tout le territoire

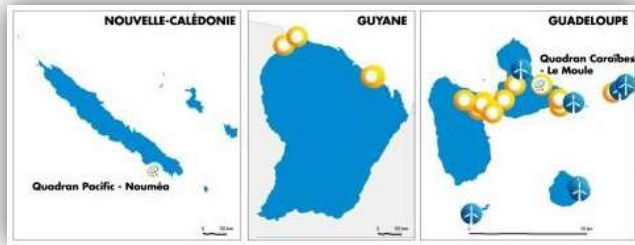
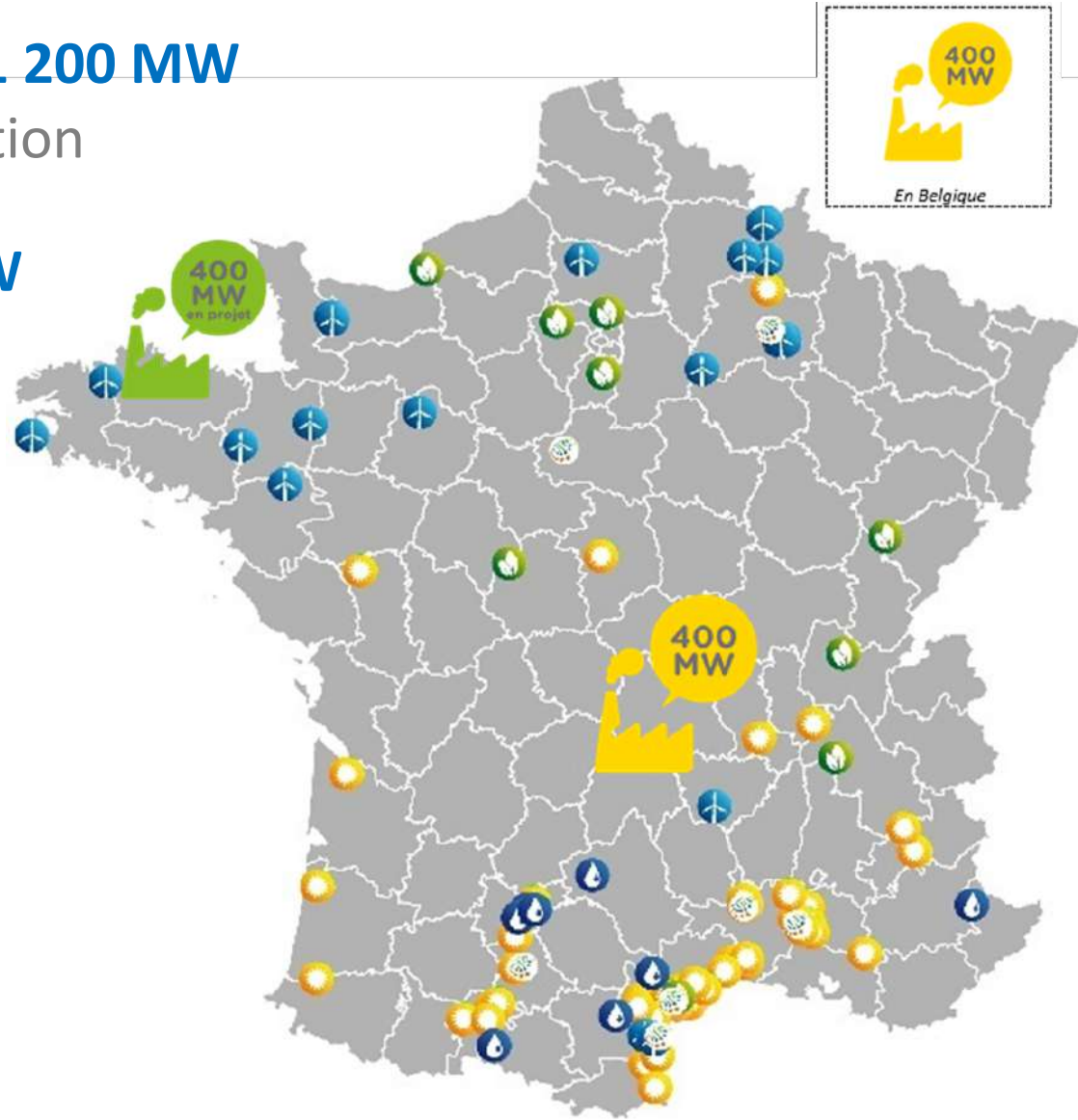


Production thermique **1 200 MW**
dont **800 MW** en opération



Production EnR **800 MW**

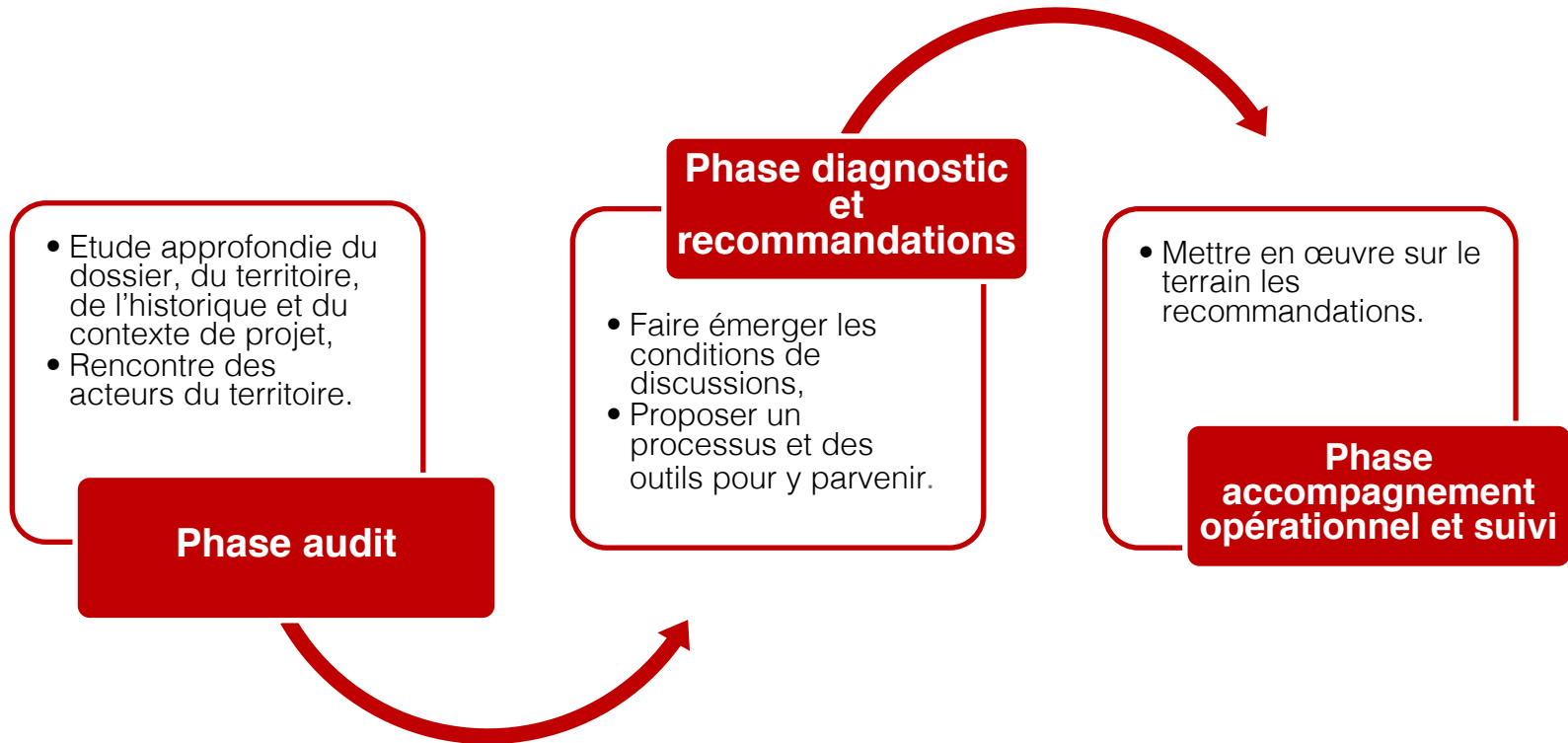
parc installé à fin 2018



Éléments de compte-rendu

- Une remarque est faite sur le fait que les changements que la société Quadran a connu ont impliqué pour les élus plusieurs changements d'interlocuteurs et a contribué à retarder l'avancement du projet.





Objectifs de l'intervention :

- Se mettre à l'écoute des acteurs locaux et les associer au bon moment
- Analyser les enjeux **et faire un projet qui ait du sens localement**
- Proposer à tous un cadre de travail robuste, propice à la meilleure intégration locale d'un projet

Complément de présentation

- *Comme convenu avec les participants les principales conclusions du diagnostic sont ajoutées au compte-rendu :*

Un territoire qui connaît très bien le développement éolien

- Beaucoup de parcs sur l'intercommunalité
- Et une politique de transition énergétique ambitieuse

Le premier projet : sans contestation mais sans information également

- Le 1^{er} parc a été développé sans information ni concertation avec la population
- Aujourd'hui : ces méthodes ne sont plus souhaitables

- ⇒ Suite à ce premier diagnostic : baromètre de l'intégration locale pour bien comprendre la perception micro locale du parc.
- ⇒ L'objectif : ne pas parler d'extension sans s'assurer au préalable de la bonne intégration du parc existant.

Eléments de compte-rendu

- L'objectif de cette première phase d'intervention de Tact était de comprendre comment est perçu le parc localement. A l'époque, le premier projet avait été développé sans concertation et sans information auprès de la population. Aujourd'hui, on ne fait plus de l'éolien de cette façon.
- Il faut rappeler qu'il n'existe pas de cadre réglementaire pour mettre en débat ces projets, mis à part l'enquête publique qui arrive après le dépôt de dossier, lorsqu'il n'y plus de marges de manœuvres possibles. La volonté de Quadran sur ce projet d'extension est de discuter le projet et la façon de le développer : **comment on traite-t-on les impacts existants et comment on peut-on s'engager sur la suite ?**
- L'objectif final est de parvenir à aboutir ensemble à **une charte d'engagements** qui permet de traiter les questions suivantes :
 - Comment informe-t-on régulièrement et maintien-t-on la relation sur le territoire ?
 - Quels engagements peut-on prendre sur le plan technique au-delà de ce que nous impose la réglementation ?
 - Comment flèche-t-on les ressources générées par le parc éolien pour mener à bien les projets qui ont du sens localement ?

Éléments de compte-rendu

- Ce premier atelier est assez pédagogique, mais il permettra lors des ateliers suivants de pouvoir se mettre à travailler sur des engagements avec le bon niveau d'information.
- M. le maire demande des précisions sur le type d'engagements sur lesquels il sera possible de travailler.
- Marie Leugé donne quelques exemples :
 - création ou amélioration de chemin de randonnée à proximité des éoliennes,
 - si une préoccupation existe sur une espèce en particulier, dans la phase chantier elle sera prise en compte pour respecter la nidification et une vigilance pourra être portée sur le suivi,
 - sur les retombées fiscales, on peut s'engager à créer un cadre de discussion qui permettra de bien les flécher vers des projet en lien avec la transition énergétique et qui répondent aux besoins du territoire. Il pourrait par exemple s'agir de faire des diagnostics énergétiques...
 - Sur la commune de Maxent, on sait que certaines personnes sont dérangées par les effets stroboscopiques. Une personne qui s'est signalée auprès de Quadran a permis de faire mener une étude pour quantifier et la gêne et déterminer si des mesures pouvaient être prise.
- **Un participant signale qu'il est concerné par les effets stroboscopiques, que chez lui cette gêne est quotidienne et dure tout au long de la journée, et que d'autres personnes ont été rendues malade de ce fait.**

Éléments de compte-rendu

- Marie Leugé explique que la réglementation ne traite pas de cette question, mais qu'à la demande d'un riverain une étude avait été réalisées sur le sujet. L'étude a démontré qu'une gêne était effective au domicile du plaignant seulement 3 heures par an. La règlementation prévoit que des mesures doivent être prises par l'exploitant à partir de 30 heures par an. Si d'autres personnes sont gênées, elles doivent se manifester auprès de Quadran.
- Un participant demande si le projet d'extension est à l'origine de la mairie ou de Quadran. C'est la société Quadran qui a pris contact avec la mairie pour soumettre son projet d'extension.



Le parc éolien de Maxent

Le parc éolien de Maxent

- Historique

Lancement du projet en 2004 par WKN France

Reprise du projet par Aérowatt (Quadran) en 10/2006

Obtention du permis de construire en 08/2009

Mise en service en 09/2012

Maintenances régulières :

A la Mise en Service, aux 3 premiers mois, puis tous les 6 mois

Equipes d'intervention:

- Base Vestas implantée à Trémuson (22) pour les maintenances régulières,
- Société Cover Wind pour la maintenance serrage des éléments de la structure,
- Société AGV pour la maintenance des lift

Le parc éolien de Maxent

- La production du parc

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Vent moyen mesuré (m/s)	6,69	6,63	6,18	6,05	6,30
Production annuelle (MWh)	14 614	15 432	13 914	12 965	14 863
Tonnes équivalent pétrole	1 257	1 327	1 197	1 115	1 278
Tonnes de CO2/an évitées	4 647	4 907	4 425	4 123	4 726
Nombre d'habitant en équivalent consommation électrique*	17 318	18 287	16 488	15 364	17 613
Nombre de foyers équivalents**	7 529	7 951	7 169	6 680	7 658



* ADEME : un foyer français consomme en moyenne 2726 kWh/an (hors chauffage)

** INSEE : un foyer français comprend en moyenne 2,3 personnes

Quasiment la population de la Com. de communes de Brocéliande (18 066 hab.)





Enseignements du porte-à-porte riverains

Éléments de compte-rendu

- Deux des participants indiquent qu'ils vivent dans ce périmètre et qu'ils n'ont pas le souvenir d'avoir reçu de questionnaires ou d'avoir rencontré des personnes sur le sujet.
- Marie Leugé explique qu'il peut arriver que des boîtes aux lettres soient oubliées, mais que pour s'assurer que tout le monde ait bien reçu l'information, un article avait été publié dans le Petit Maxentais (bulletin municipal) pour prévenir de la démarche et que des questionnaires étaient disponibles en mairie.

Enseignements du porte-à-porte riverains

- 27 questionnaires complétés sur place
- 34 questionnaires déposés dans les boîtes aux lettres
- 20 questionnaires déposés en mairie
- 14 questionnaires reçus par la poste

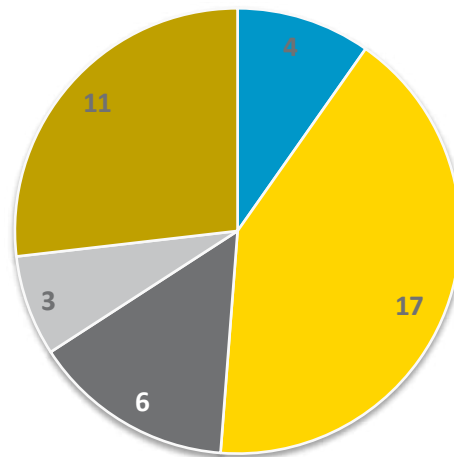
Au total, **41 questionnaires** ont été
traités

Enseignements du porte-à-porte riverains

Les éoliennes sont connectées au réseau depuis 5 ans, quelle est votre opinion à leur égard ?

51 % des personnes interrogées sont **favorables ou très favorables** au parc

22 % des personnes interrogées sont **défavorables ou très défavorables** au parc



- Très favorable
- Favorable
- Défavorable
- Très défavorable
- Sans opinion

51 %

22 %

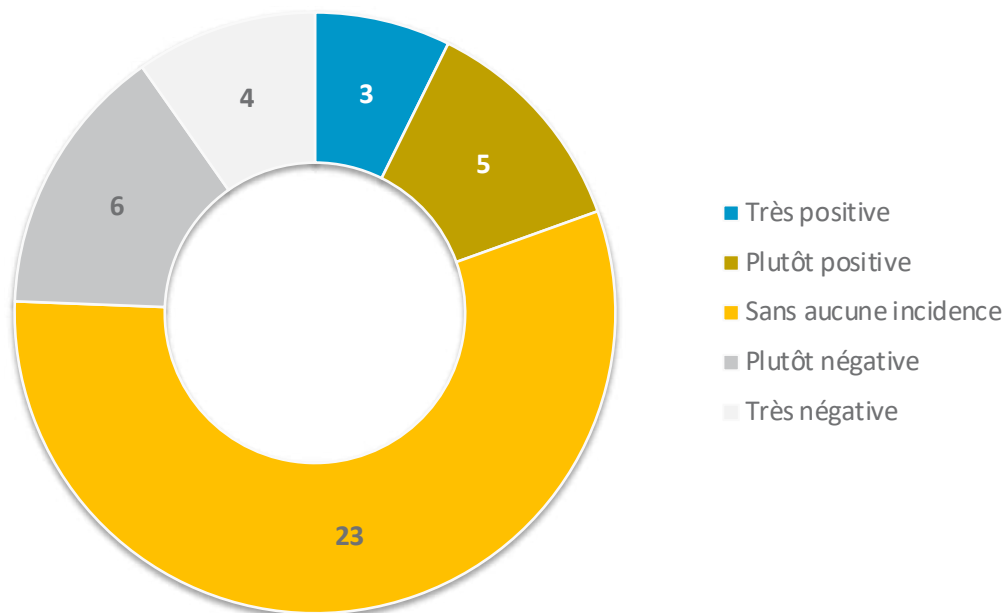
Éléments de compte-rendu

- Les « sans opinion » sont les personnes qui ont répondu au questionnaire, mais qui n'ont affirmé ne pas avoir d'opinion particulier sur la question posée. Il ne s'agit pas des non-répondants au questionnaire qui eux n'ont pas été pris en compte dans la réalisation de l'analyse afin de ne pas fausser les résultats.

Enseignements du porte-à-porte riverains

Comment ressentez-vous la présence de ces éoliennes ?

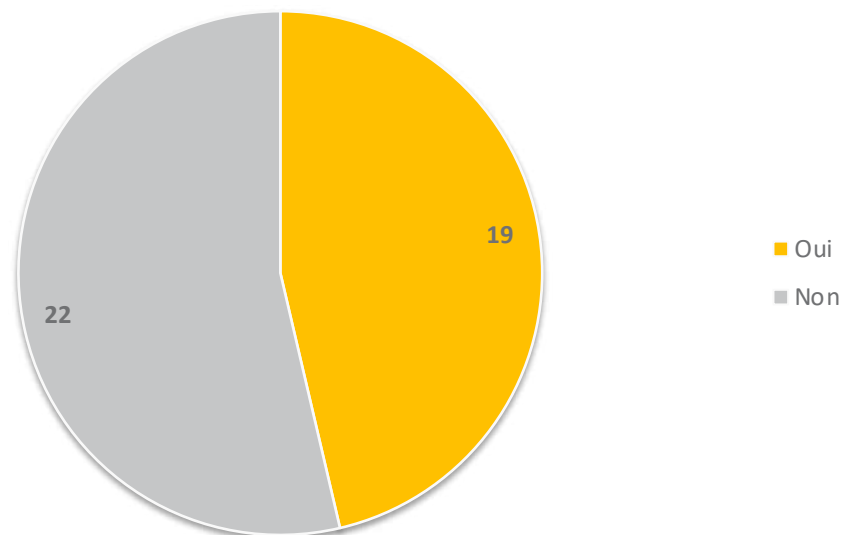
75,6 % des personnes interrogées sont indifférentes ou ressentent la présence des éoliennes **positivement**



Enseignements du porte-à-porte riverains

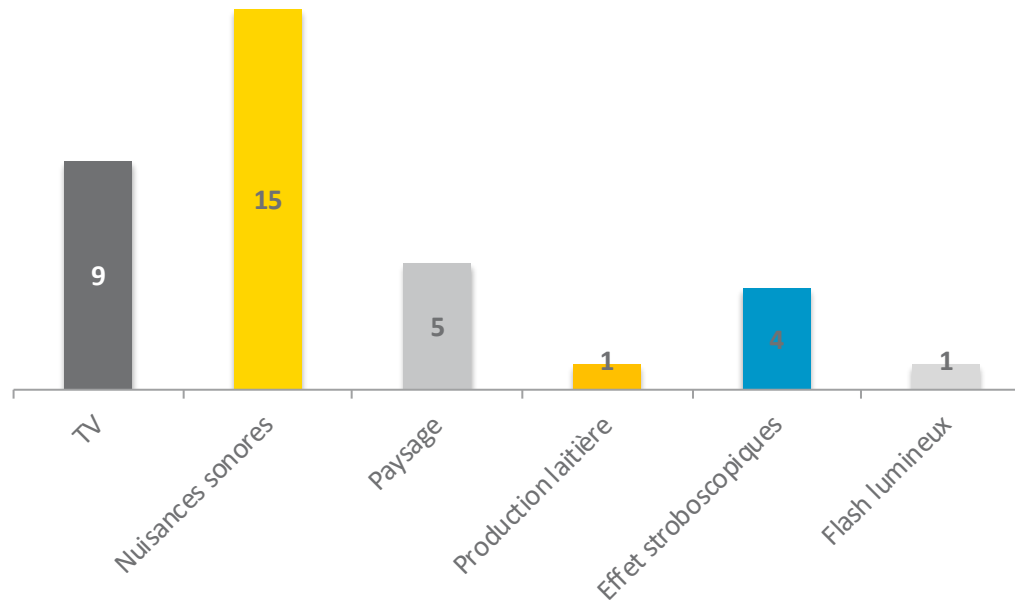
Le parc éolien génère-t-il une gêne pour votre vie quotidienne ?

46 % des personnes interrogées **éprouvent une gêne au quotidien**



Enseignements du porte-à-porte riverains

Les gênes rencontrées par les riverains



La majorité des riverains ayant fait remonter le problème des nuisances sonores indiquent que ces nuisances que la gêne est effective à l'extérieure de leur maison et/ou principalement lorsque le temps est mauvais (fort vent, pluie...)

Éléments de compte-rendu

- Un participant demande si la gêne liée à la réception du téléphone a été citée. Il constate que lorsqu'il y a du vent, le réseau téléphone ne passe plus.
- Emeline Kerbrat explique qu'il n'y a pas d'incidence entre les éoliennes et la réception des téléphones mobiles. Des servitudes sont justement respectées pour s'en assurer. Quadran ne dispose pas d'information sur la potentielle influence du vent sur le réseau mobile, mais pourra se renseigner sur le sujet.
- Sur la question de l'acoustique, Quadran a fait réaliser une campagne de mesures après l'installation du parc. Des micros ont été installés tout autour de la zone d'étude, durant 2 à 4 semaines. L'objectif est de couvrir tous les secteurs de rotation du vent et toutes les plages de vent. Des dépassements ont été constatés, ce qui a conduit à la mise en place d'un bridage acoustique. Les dépassements étaient notamment constatés la nuit de 22h00 à 07h00 lorsque les vents étaient de 6 à 8 m/s. Le bridage a été contrôlé par la DREAL en 2013.

Enseignements du porte-à-porte riverains

Comment Quadran a traité ces questions ?

L'ACOUSTIQUE

- Campagne de mesure acoustique post mise en service réalisée en 2013
- Plan de bridage acoustique défini et mis en place selon les objectifs réglementaires fixés par décret, afin de respecter les niveaux sonores admissibles
 - Période nuit de 22h à 7h
 - Secteur de vent entre 195 et 250° (sud ouest)
 - Certaines classes de vent (6 à 8 m/s à 10m de hauteur)
- **Contrôle du plan de bridage par la DREAL le 25/11/2013** avec envoi des fichiers 10min du scada + historique du journal de commande des éoliennes

	V < 10,5 m/s							V > 13,5 m/s	
E1	N		Mode 2		Arrêt		Mode 2		N
E2	N	v=10,5 m/s	N	V=11,5 m/s	Mode 2	V=12,5 m/s	Mode 2	V=13,5 m/s	N
E3	N		Arrêt		Arrêt		Arrêt		N
	N	Ffonctionnement normal							
	Mode 2	Application du mode bridage pour reduire le niveau acoustique							
	Arrêt	Arrêt de la machine							

Éléments de compte-rendu : questions et remarques sur l'étude acoustique

- **Le bridage est-il toujours en place ?**
Oui, il est toujours effectif.
- **Peut-il y avoir des contrôles supplémentaires ?**
Oui, mais une fois qu'un contrôle a été effectué, il n'est pas courant qu'il le reproduise sur un même parc.
- **Les mesures acoustiques sont-elles réalisées en continue ?**
Oui et ils sont souvent réalisés en hiver lorsqu'il y a moins de feuilles dans les arbres et donc quand le bruit ambiant est au plus calme.
- **Au Guily, le micro avait été installé derrière une haie de feuillus, on se demande si cela n'est pas fait exprès.**
- **Quand il pleut, on entend beaucoup de l'autre côté de la vallée. Il serait important que l'étude soit réalisée plus loin pour prendre en compte les effets de résonance.**
- **A Maure de Bretagne, il y a des conditions de vent qui font qu'on les entend et quand on les entend on a du mal à s'en débarrasser, ça vous capte, on reste à l'écoute d'un bruit qui est dérangeant. C'est un autre parc, mais c'est comparable.**
Les bureaux d'études sont indépendants et n'auraient aucun intérêt à fausser les données. Ils jouent leur crédibilité sur leurs études. Il faudrait qu'on fasse venir notre bureau d'étude afin qu'il explique sa façon de travailler et de faire les choix de placement des micros. Ils expliqueront ce qu'ils prennent en compte, comment ils traitent les bruits parasites...
- **Est-ce qu'on pourrait également faire des études sur la perception des gens ? A hauteur d'homme, chez les gens concernés, dans les maisons ou dans les jardins ?**
Le cadre qui s'impose à eux est celui de la réglementation et la réglementation ne le prévoit pas.
- **Oui, mais peut-on aller au-delà ?**
Cela serait à discuter avec Quadran et le bureau d'étude pour mesurer la pertinence d'une telle étude.
- **Quelle est la réglementation en matière d'émergence ?**
+3db la nuit et +5 le jour par rapport au bruit ambiant. On mesure le bruit sans éolienne dans un premier temps et par rapport au bruit mesuré on ne pourra pas ajouter +3db la nuit et +5db le jour. Dans l'étude pour l'extension, on ne considère pas que le parc actuel fait partie du bruit ambiant.
- **Les études ont déjà commencé ? Des micros ont été posés chez des riverains.**
Oui, les études environnementales ont démarré depuis 2018 et l'étude acoustique a eu lieu plus récemment.

Enseignements du porte-à-porte riverains

Comment Quadran a traité ces questions ?

LES PROBLEMES TV



Les éoliennes peuvent perturber les ondes hertziennes, comme beaucoup de constructions (elles peuvent réfléchir ou diffracter des ondes électromagnétiques).

Les textes de loi engagent la responsabilité du développeur qui est tenu de trouver une solution si une perturbation est avérée : le plus souvent, il s'agit de l'installation de paraboles. Néanmoins, depuis l'arrivée de la télévision numérique terrestre (TNT), les perturbations sont moindres voire inexistantes.

Toutefois, si un problème survient, sa résolution est explicitement à la charge de l'exploitant.

8 personnes ont sollicités Quadran pour résoudre les problèmes rencontrés au cours de l'exploitation du parc Maxent. Un antenniste est intervenu et a procédé à l'installation de paraboles avec décodeurs TNT SAT HD.

Éléments de compte-rendu : questions et remarques sur les problèmes TV

- ***Pouvez-vous vous engager à faire le nécessaire si des perturbations TV surviennent ?***

Oui.

- ***Aujourd'hui, les particuliers qui ont eu une parabole du fait des gênes liées aux éoliennes doivent désormais payer un abonnement. Pourquoi vous ne proposez pas de prendre en charge le coût de cet abonnement ?***

On ne savait pas qu'il y avait un abonnement, cela peut tout à fait être pris en charge par Quadran.

- ***Vous parlez de résoudre les problèmes, mais pourquoi ne pas faire du préventif et vous appuyer sur l'expérience du passé pour prévenir des potentiels problèmes à venir ?***

Pour l'extension, nous avons effectivement mené une analyse en amont pour anticiper cela.

Enseignements du porte-à-porte riverains

Comment Quadran a traité ces questions ?

LES EFFETS STROBOSCOPIQUES

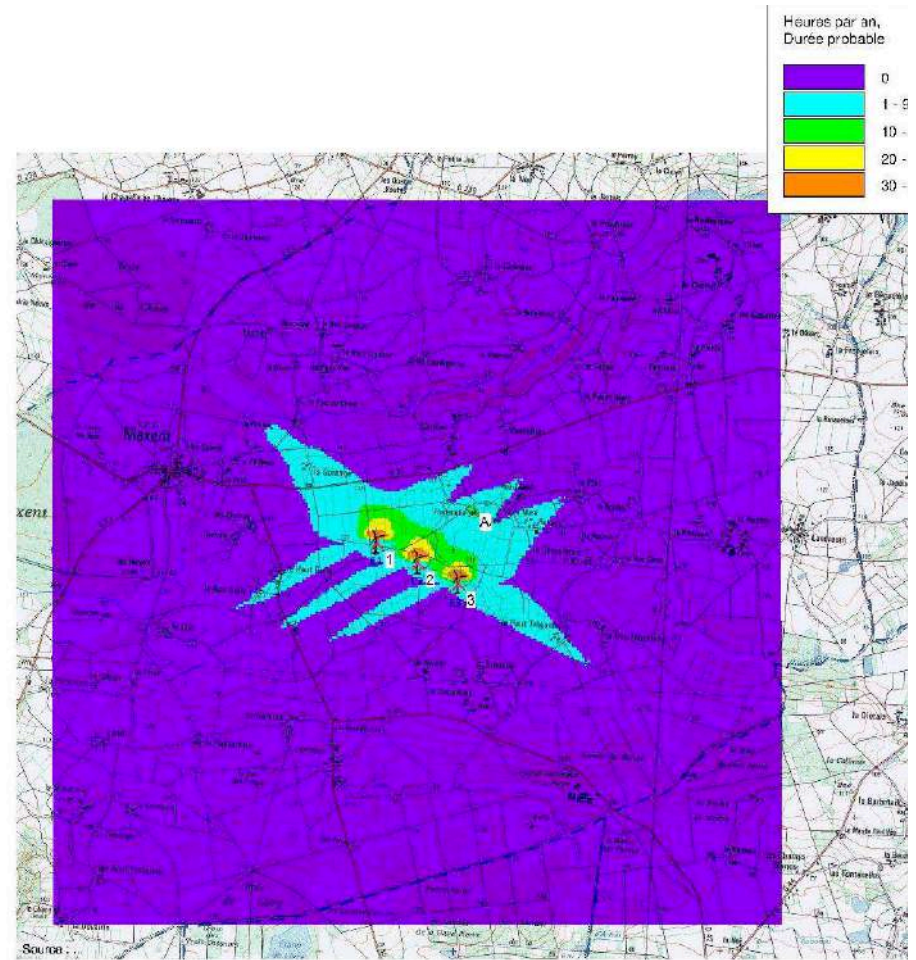
L'ombre portée des pales des éoliennes en mouvement peut ponctuellement, dans certaines conditions, être perçue au niveau des habitations proches.

La réglementation prévoit qu'une action d'évitement doit être mise en place lorsqu'une gêne est constaté plus de 30h par an.

Un seul courrier a été adressé à Quadran pour signaler ce problème en 2014.

Le bureau d'étude ECR Environnement a été mandaté pour réaliser une étude, au lieu-dit du plaignant.

L'étude a conclut à un effet d'ombre sur le domicile de **maximum 3h/an**.

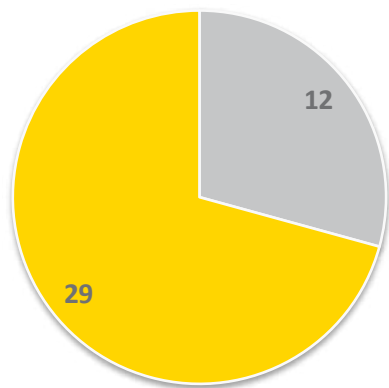


Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

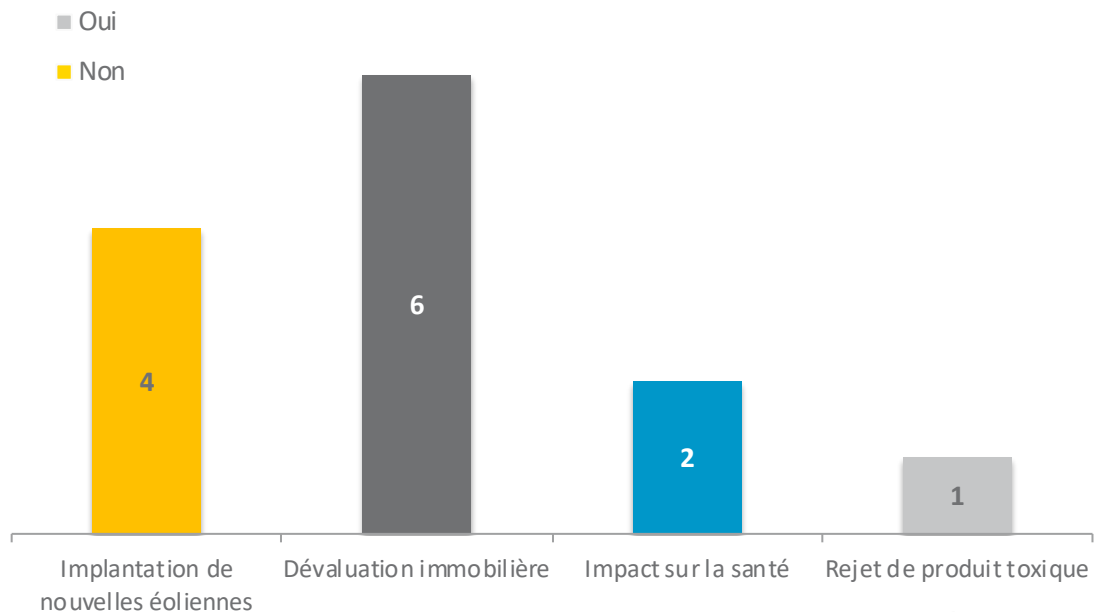
Enseignements du porte-à-porte riverains

Avez-vous des craintes concernant le parc éolien ?

29 % des personnes interrogées **ont des craintes**



Lesquels ?



Enseignements du porte-à-porte riverains

LA DEVALUATION IMMOBILIÈRE



Les nombreuses études indépendantes menées convergent pour conclure à un impact limité des parcs éoliens sur les biens immobiliers.

L'étude la plus complète, la plus vaste et la plus rigoureuse a été conduite aux Etats-Unis, par le *Lawrence Berkeley National Laboratory*, en 2009.

- Analyse fine de la vente de 7 500 maisons (avec visite de chacune), situées jusqu'à 16 km de 24 parcs éoliens, en prenant en compte les transactions avant et après l'installation des éoliennes. (Résultats comparés selon différents modèles statistiques pour garantir leur fiabilité.
- Constat que, dans l'échantillon de foyers analysés, ces impacts négatifs sont trop petits/et ou trop rares pour être statistiquement observables.

Analyse faite en France par Climat Energie Environnement en 2010 : rapport sur l'impact de la présence de parcs éoliens sur le marché immobilier local

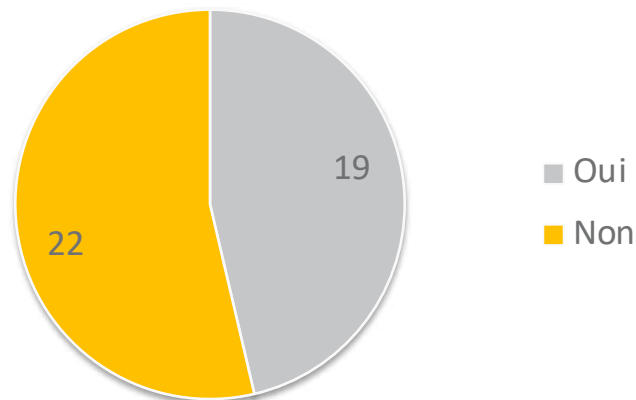
- Nord-Pas-de-Calais, autour de 5 parcs éoliens. 10 000 transactions immobilières ont été analysées dans 116 communes (5 km d'un parc) sur une durée de 7 ans (3 ans avant construction, 1 an de chantier, 3 ans après la mise en service)
- Pas de baisse apparente de demande de permis de construire, sur la périphérie immédiate (0 à 2 km), la valeur moyenne de la dizaine de maisons vendues chaque année n'a pas connu d'infléchissement notable.



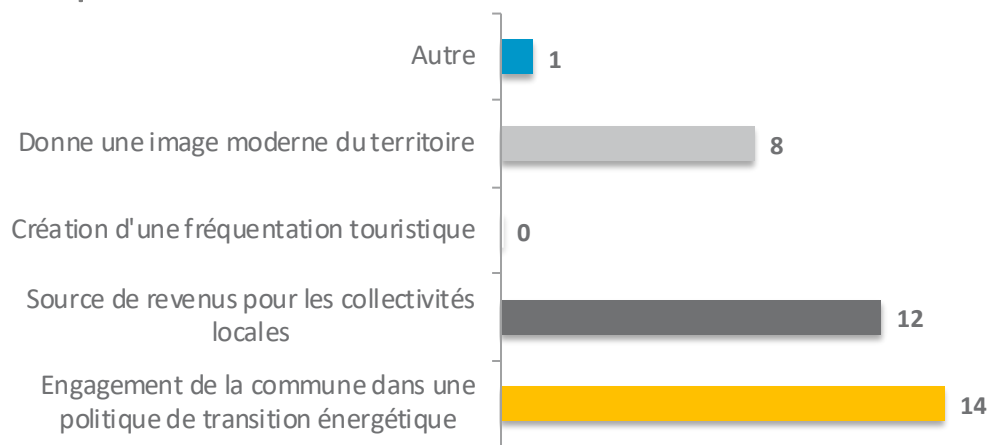
Résultat du porte-à-porte

Voyez-vous des avantages à la présence des éoliennes sur votre commune ?

47,5 % des personnes interrogées voient des avantages à la présence des éoliennes sur leur commune



Lesquelles ?



Une personne a indiqué qu'elle trouvait que le revenu aux propriétaires était un avantage à la présence des éoliennes.

Zoom sur les retombées économiques pour les collectivités

		Total
Taxe Foncière sur bâti		15 010
Contribution Economique Territoriale (CET)	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	7 977
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	16 997
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER)		58 720
Total		98 703

En €/an pendant toute la durée de vie du parc

IFER : distribution de 20% aux communes d'accueil du parc éolien quelle que soit la fiscalité de leur Communauté de Communes, soit **11 744 € / an**

Autres bénéfices possibles :

- Ouverture au financement participatif pour les collectivités et les particuliers
- Participation au financement et suivi de projets communaux liés au développement durable

**sur cette slide, les chiffres ont été actualisés par rapport à ce qui a été présenté en atelier sur la base de la fiscalité applicable au 01/01/2019.*

Éléments de compte-rendu

- Si l'extension voit le jour, 20 % des retombées de l'IFER reviendront à la commune de Maxent. Une nouvelle loi est passée récemment sur le sujet. Elle n'est cependant pas rétroactive pour les parcs déjà exploitation.
- Une remarque est faite sur le fait le terme « engagement de la commune dans la transition énergétique », alors que le projet n'est pas à l'initiative de la commune.
- Marie Leugé précise fait cela fait référence à la perception locale. M. le Maire ajoute qu'à l'échelle du Pays, des objectifs sont fixés sur différents sujets, y compris dans le cadre de la transition énergétique. Ces objectifs doivent donc se décliner à l'échelle de chacune des Communautés de communes et de chaque commune. Il souligne que sur l'éolien les objectifs fixés ont été atteints.
- Marie Leugé souligne qu'il ne s'agit pas d'une limite à ne pas dépasser, mais d'un minimum à atteindre.
- Il est également précisé que c'est le préfet qui prend la décision d'autoriser ou non ces projets et que dans le contexte actuel, la préfecture a affirmé que les projets d'extension étaient favorisés par rapport au développement de nouvelles zones.

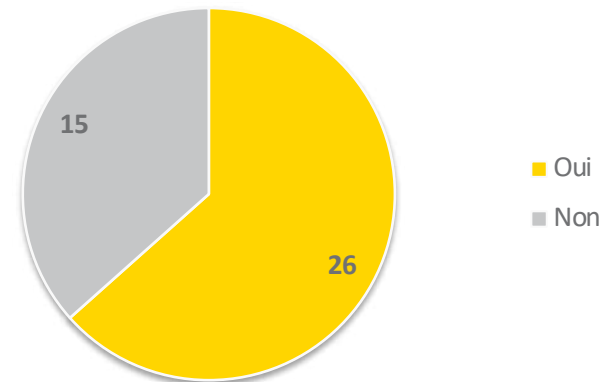
Éléments de compte-rendu : questions et remarques sur le tourisme

- **Personne n'a répondu sur le tourisme.**
- **Nous on est une association de marche. On ne risque pas d'aller marcher autour des éoliennes c'est moche.**
 - *Il y a beaucoup d'exemples de territoire qui ont fait un parcours de randonnée sous des éoliennes. Cela peut être pris en charge par le développeur. Par exemple, dans la Creuse, nous avons travaillé sur les usages du site avec différentes associations et nous avons pu identifier que le site serait intéressant à réaménager pour des parcours de randonnées. Il faut voir si cela serait également judicieux à Maxent ou non. Il peut aussi s'agir de parcours sur les énergies renouvelables, de panneaux pédagogiques, d'un parcours de visite sur le parc éolien, accompagné d'une exposition sur les énergies renouvelables...*
- **Pouvez-vous envisager de planter des haies pour réduire l'impact visuel des riverains ?**
 - *Oui bien sûr, ce sont des mesures qui sont classiquement proposées et discutées.*

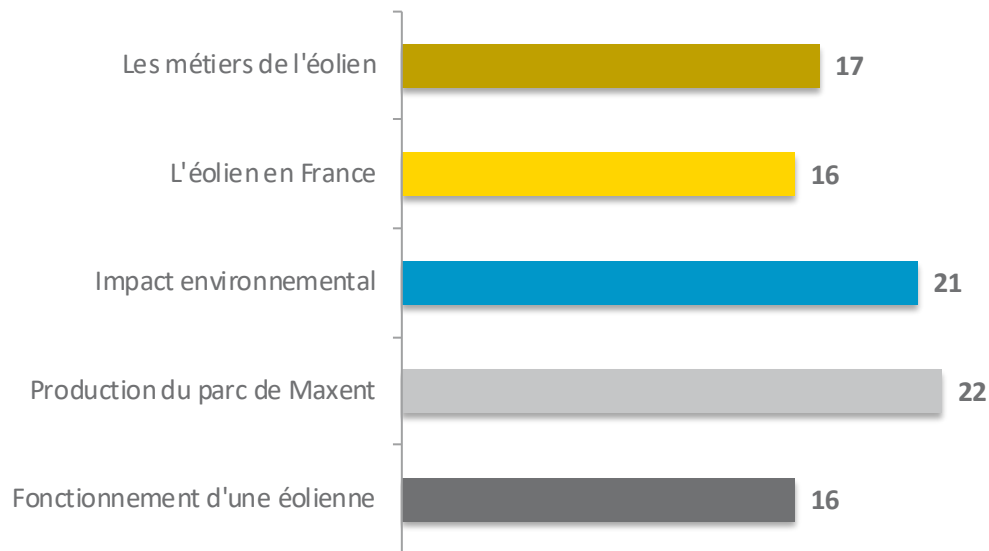
Résultats du porte-à-porte

Y a-t-il des informations que vous aimeriez avoir concernant le parc éolien ?

63,5 % des personnes interrogées souhaiteraient **avoir plus d'information** sur le parc

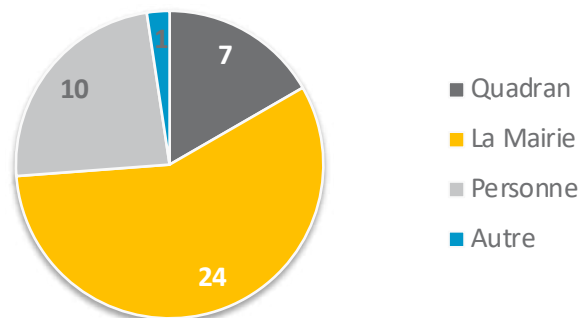


Lesquels ?



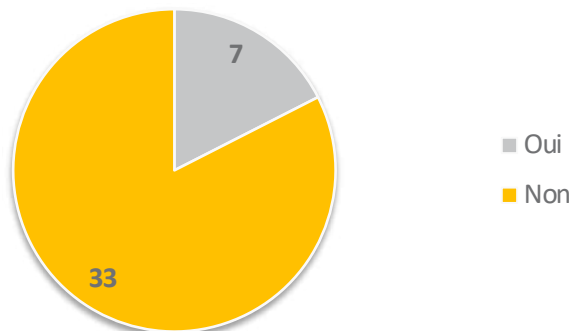
Résultat du porte-à-porte

Si vous avez des questions concernant le parc, qui contactez-vous ?

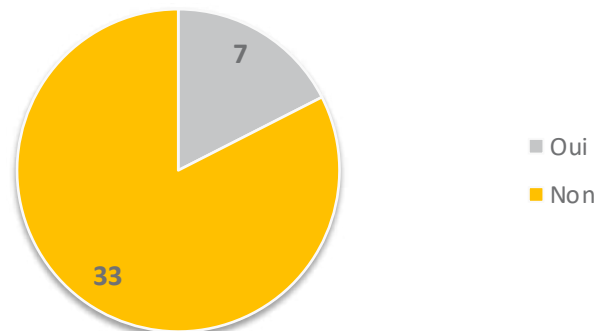


Une personne a indiqué qu'en cas de problème, elle contacterait la Communauté de communes.

Est-ce que vous connaissez Quadrans, en charge de l'exploitation de ce parc ?



Avez-vous déjà eu des contacts avec Quadrans ?



Ces riverains ont été en contact avec Quadrans soit dans le cadre de l'extension soit de problème de télévision. Certains riverains connaissent AéroWatt mais pas Quadrans.

Les autres suivis et maintenances

● Les suivis naturalistes

- 2013 : Suivi de mortalité et d'activité au sol des chiroptères
- 2013 : Suivi de l'avifaune nicheuse
 - **Résultats : aucun cadavre découvert, pas de régulation nécessaire sur le parc**
- Prochains suivis en 2023

● Les grandes maintenances qui ont marqué la vie du parc

- Pas de grandes maintenances (dites maintenances lourdes) autres que celles périodiques prévues tous les 6 mois
- Maintenances régulières :
 - A la Mise en Service, aux 3 premiers mois, puis tous les 6 mois
- Equipes d'intervention:
 - Base Vestas implantée à Trémuson (22) pour les maintenances régulières,
 - Société Cover Wind pour la maintenance serrage des éléments de la structure,
 - Société AGV pour la maintenance des lift

Éléments de compte-rendu

- Zoom sur la logique ERC :

- La loi nous impose d'appliquer le principe ERC : Eviter, réduire, compenser.
- Le porteur de projet doit en priorité EVITER les impacts, si un impact ne peut pas être évité, il doit être réduit au maximum et être compensé. La loi oblige à compenser les impacts de la façon suivante : si 100 mètres de haies sont arrachés, il faudra en replanter le double. La question de la compensation peut être discutée dans le cadre de ce groupe de travail.





Le projet d'extension

Pourquoi réaliser une extension du parc actuel ?

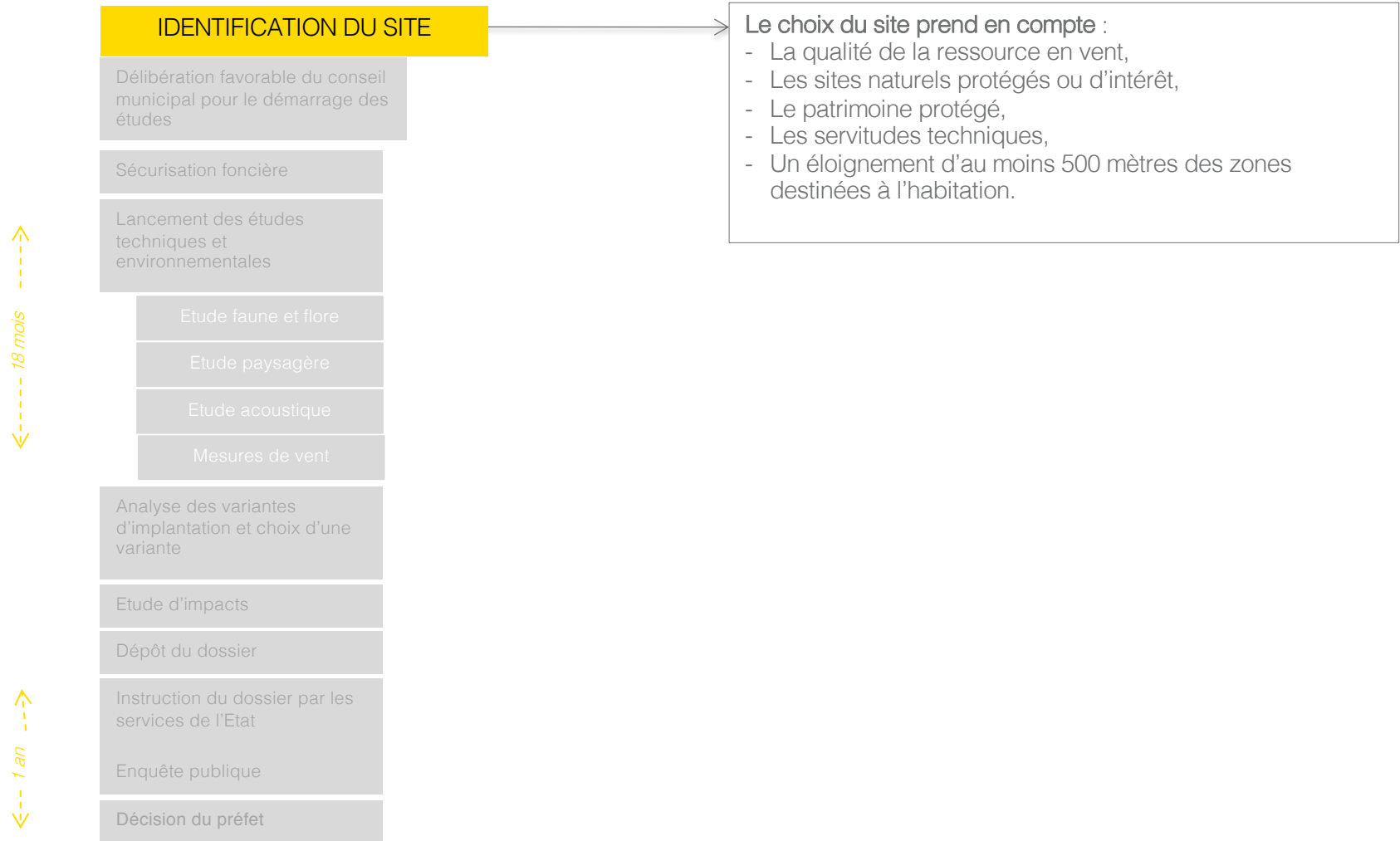


Densifier un parc déjà existant, dont les enjeux sont connus et maîtrisés

- **Impacts limités** : un seul parc, groupé, limitant les impacts visuels et sonores
- **QUADRAN, opérateur unique** : relation de confiance
- **Démarches administratives facilitées** : appui sur l'existant
- **Production d'EnR du territoire maximisée** : la production du parc passera de 14 000 à plus de 33 000 MWh/an



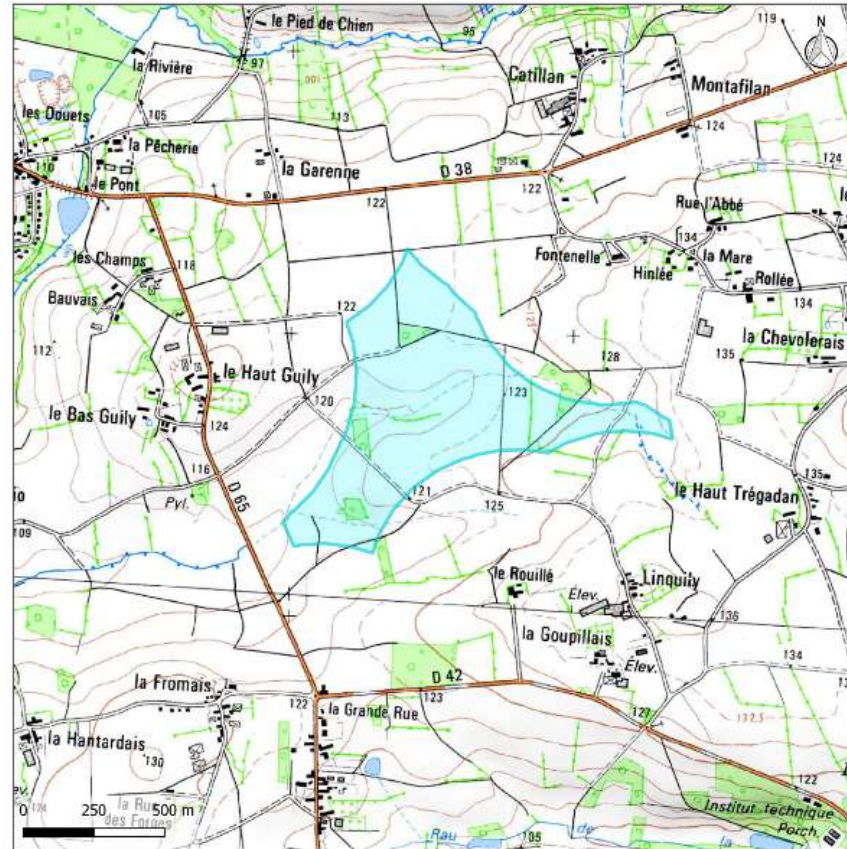
LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN





LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

Objectifs :

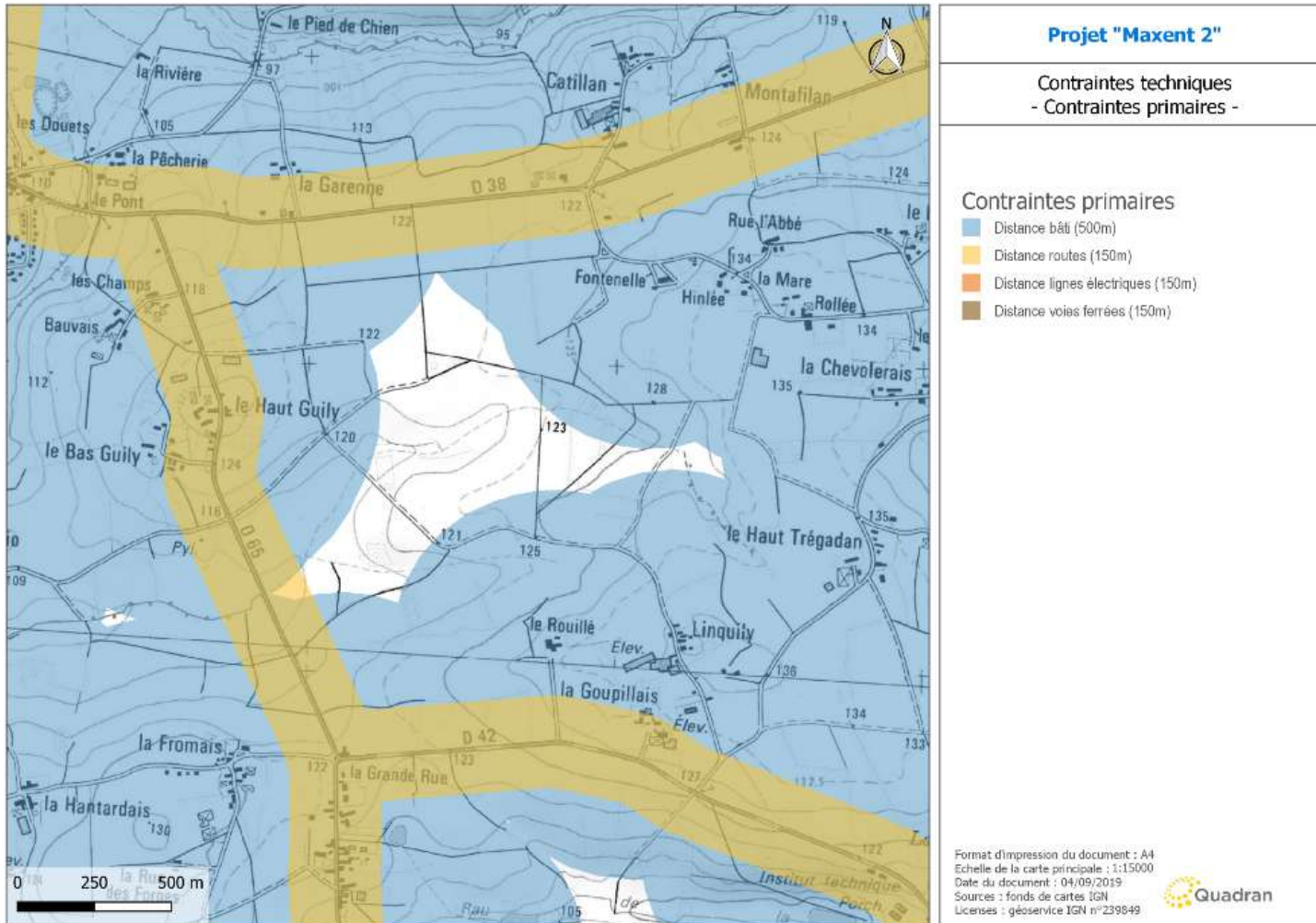
- Minimiser les impacts environnementaux et paysagers
- Avoir un projet pertinent
- S'assurer d'une bonne acceptabilité locale



Projet "Maxent 2"	
Localisation - Zone de projet -	
	Zone de projet
<small>Format d'impression du document : A4 Echelle de la carte principale : 1:15000 Date du document : 04/05/2019 Sources : fonds de cartes IGN Licenses : géoservice IGN n°239849</small>	
	

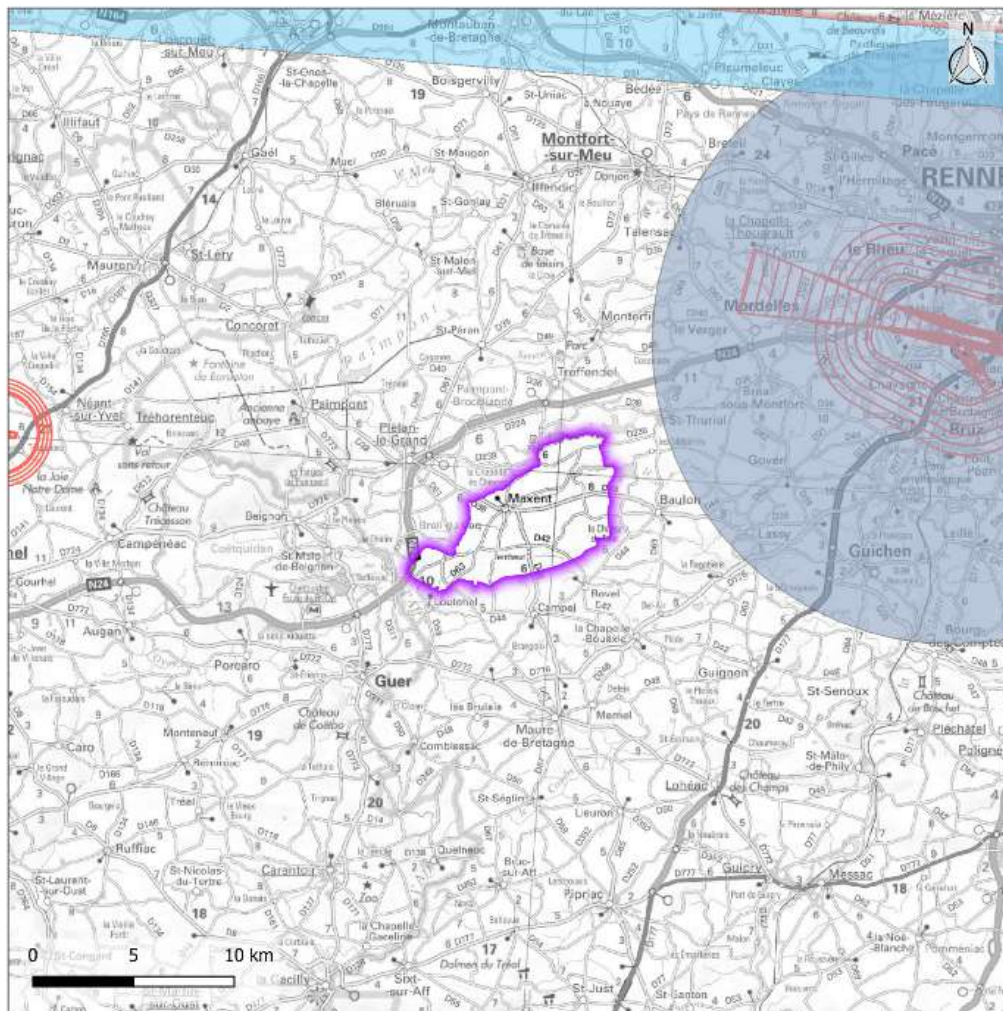
LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

Les servitudes



LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

Les servitudes



Commune "Maxent"

Contraintes techniques - Aviation civile/Armée de l'air -

Aviation civile

- Aéroports/aérodromes
- Zones de dégagement aéronautiques
- VOR DGAC - Rayon d'éloignement
- Radars DGAC - Rayon d'éloignement
 - primaire
 - secondaire

Armée de l'air

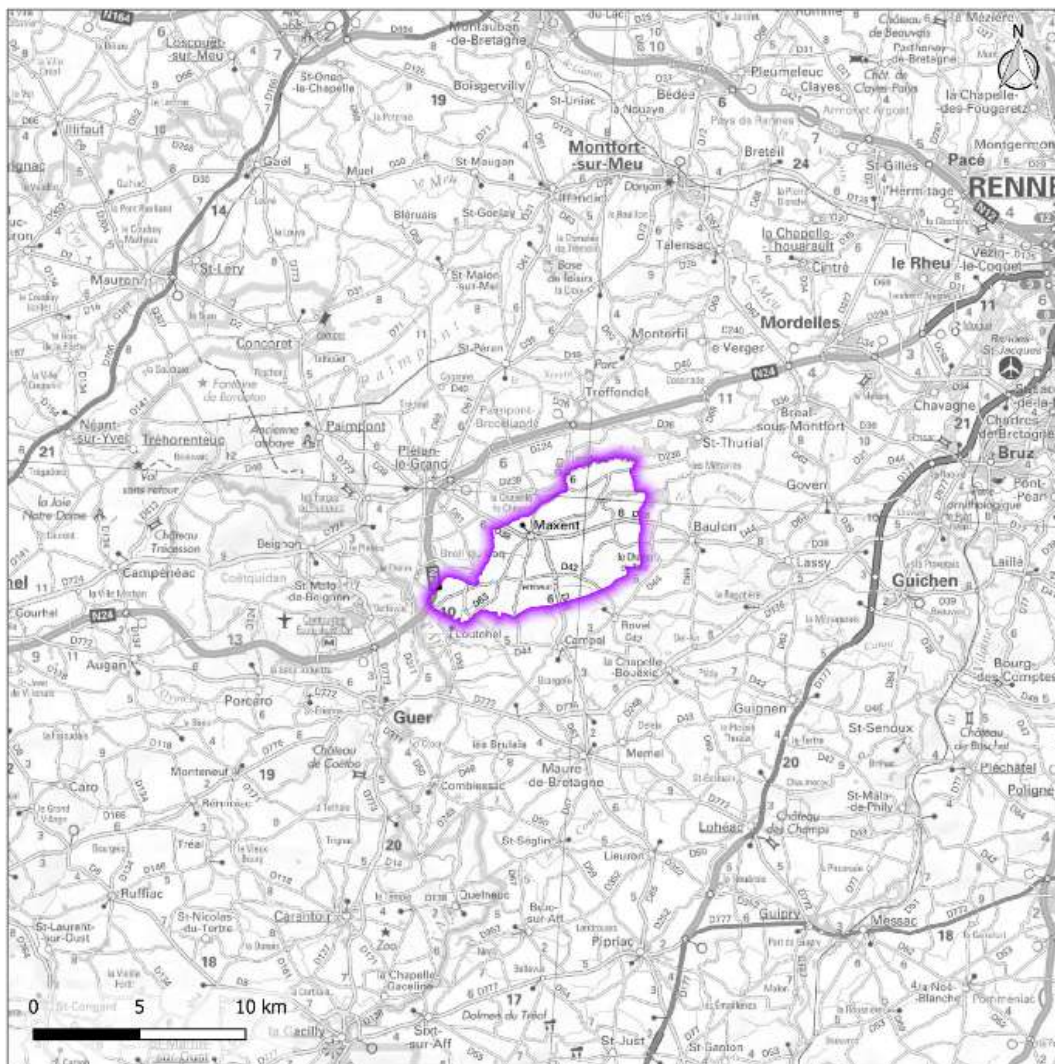
- RTBA (Réseau très basse altitude)
 - RTBA tronçon abaissé au sol
 - RTBA tronçon activable de nuit uniquement
 - RTBA autre tronçon
 - RTBA zone tampon indicative (1 - 2 milles nautiques)
- SETBA (Secteur très basse altitude)
 - SETBA
 - ITBA (Itinéraires très basse altitude, liaisons inter-SETBA)
- Radars militaires (indicatifs)
 - Radars militaires - Rayon de protection
 - Radars militaires - Rayon de coordination

Format d'impression du document : A4
Echelle de la carte principale : 1:250000
Date du document : 04/09/2019
Sources : fonds de cartes IGN
Licenses : géoservice IGN n°239849



LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

Les servitudes



Commune "Maxent"

Contraintes techniques
- Météofrance/Centrales nucléaires
Sismographe -

Radars

Radars Météofrance - Emplacement

- C band
- S band
- X band
- X band - LEOPARD
- Radars Météofrance - Rayon de protection
- Radars Météofrance - Rayon d'éloignement

Centrales nucléaires

- Réacteurs
- Réacteurs (tampon 10 km)
- Réacteurs (tampon 30 km)

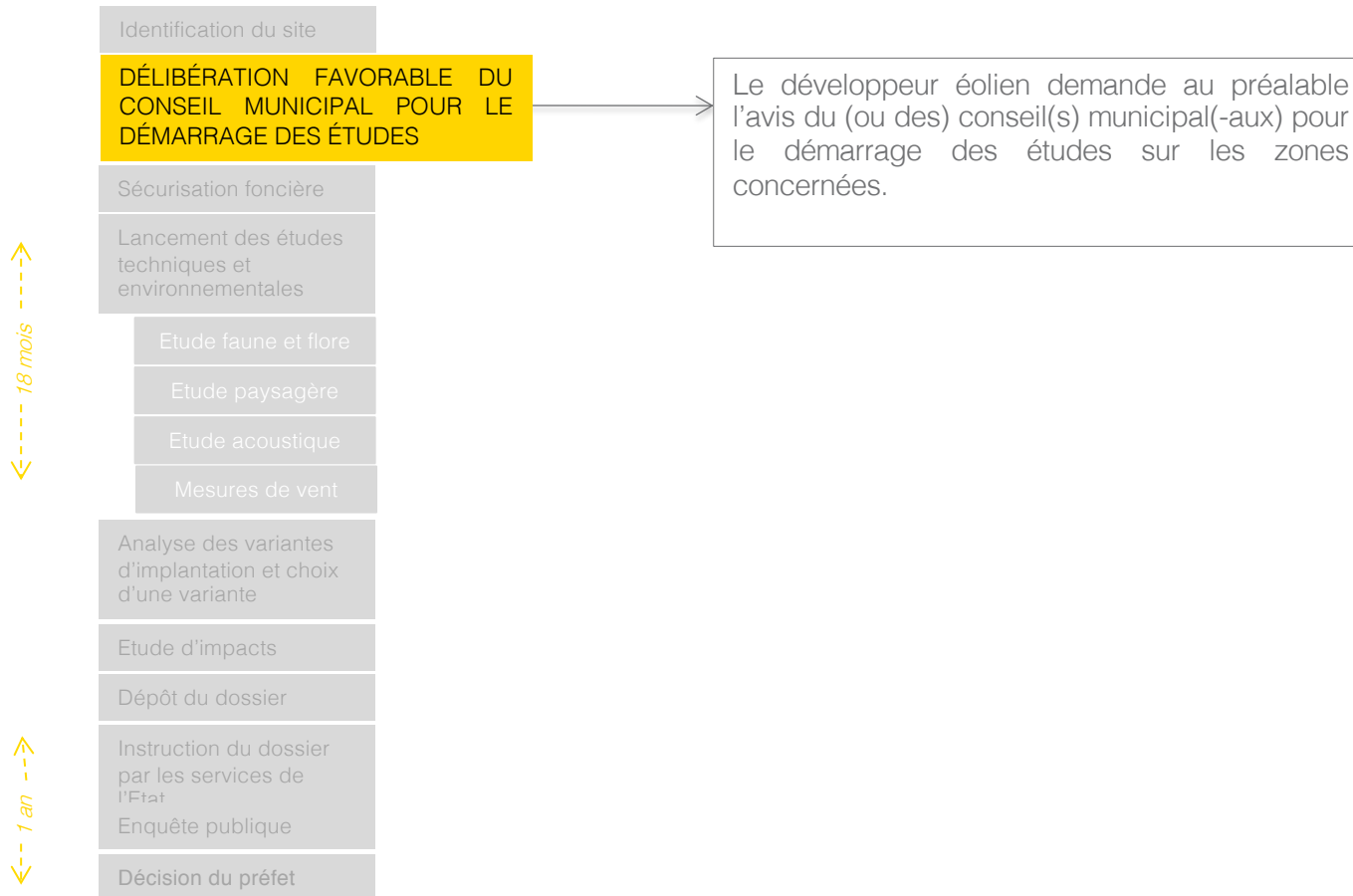
Sismographes (CEA)

- Sismographes
- Sismographes (tampon 10 km)

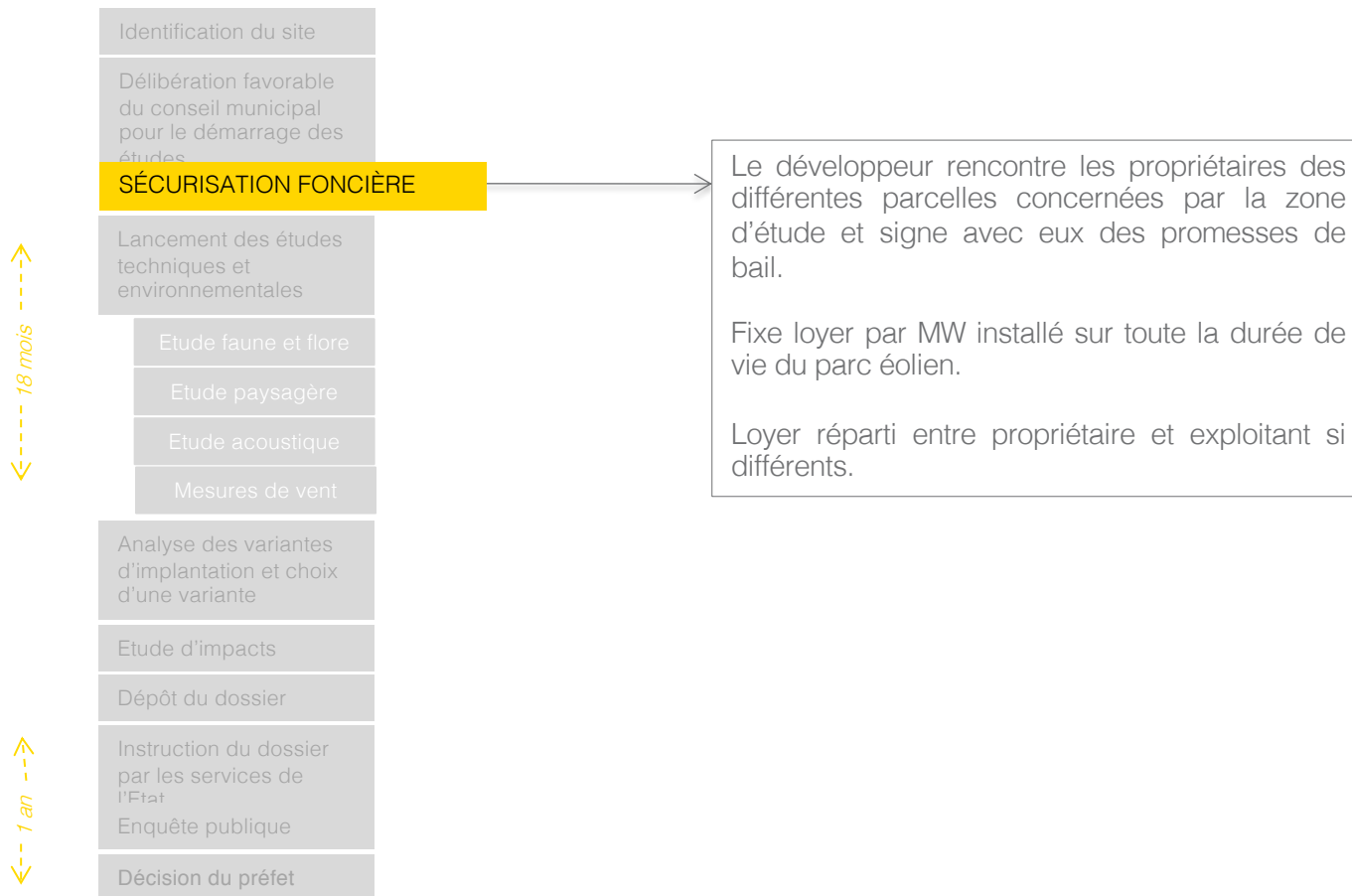
Format d'impression du document : A4
Echelle de la carte principale : 1:250000
Date du document : 04/09/2019
Sources : fonds de cartes IGN
Licenses : géoservice IGN n°239849



LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

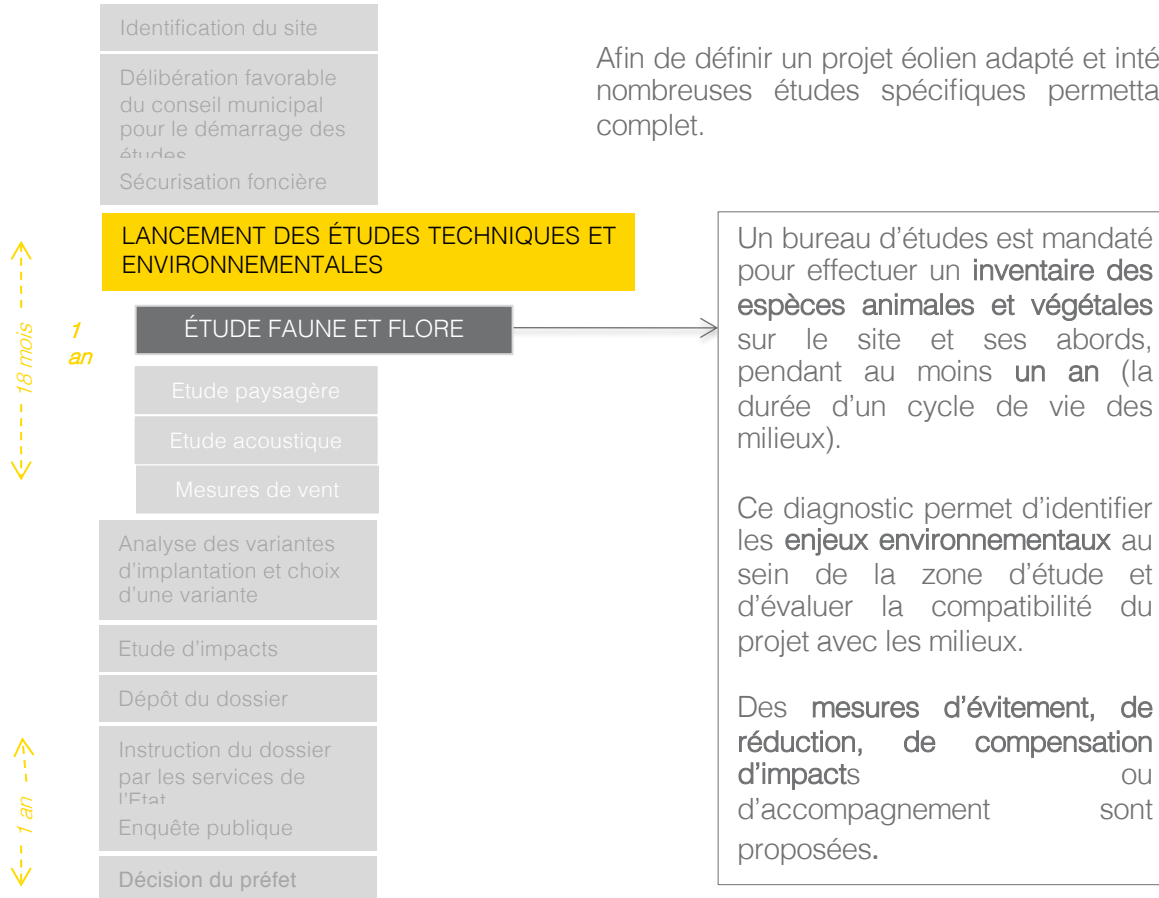


LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN



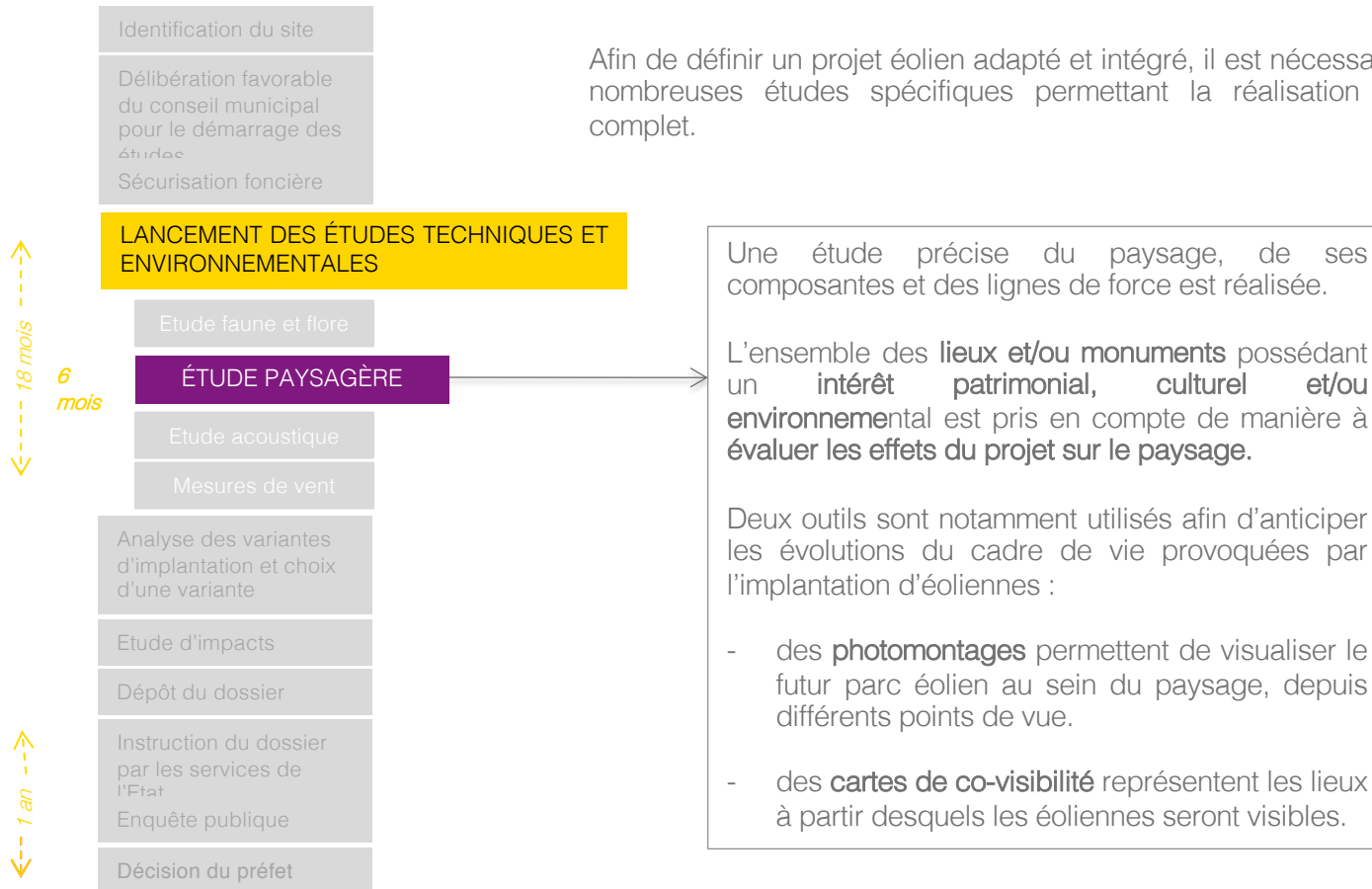
LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

Afin de définir un projet éolien adapté et intégré, il est nécessaire de réaliser de nombreuses études spécifiques permettant la réalisation d'un **état initial** complet.



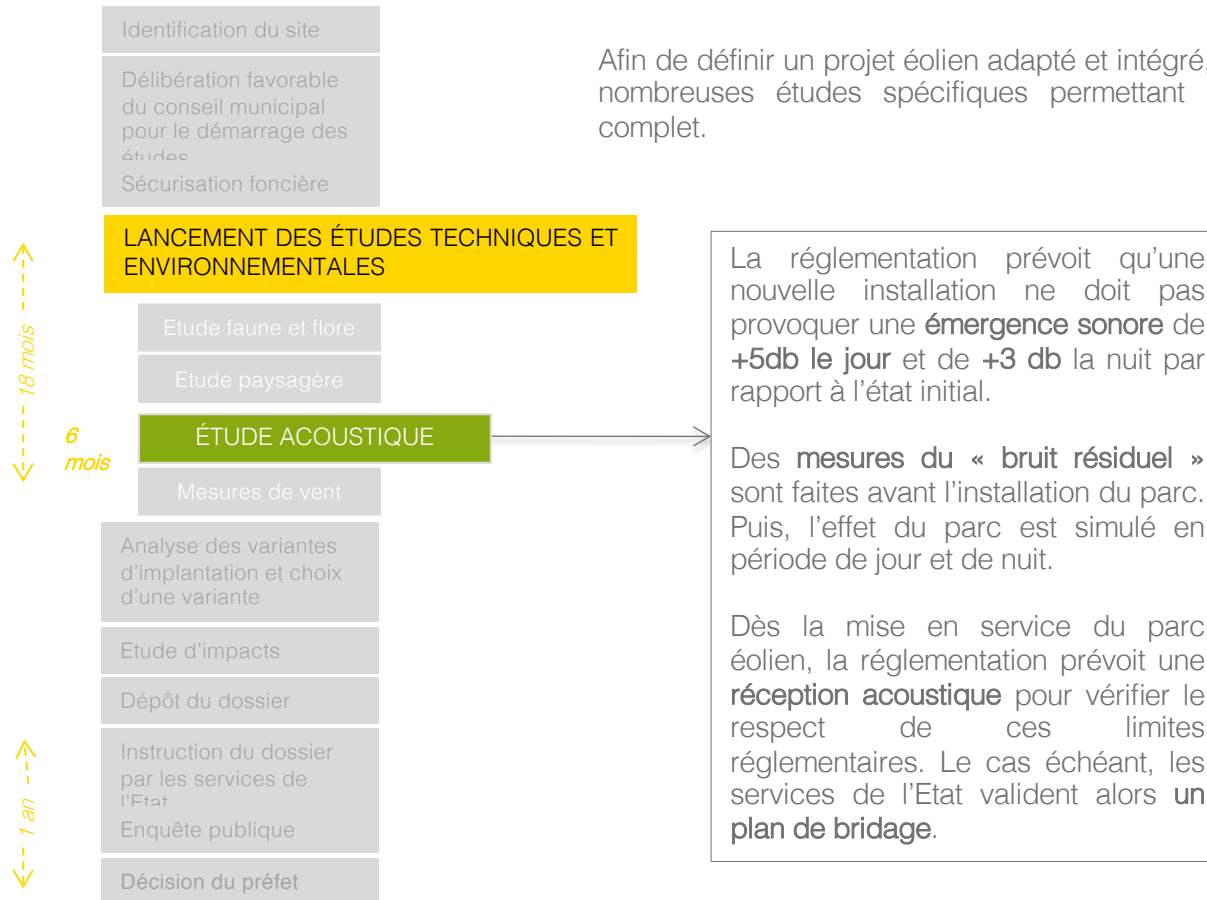
LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

Afin de définir un projet éolien adapté et intégré, il est nécessaire de réaliser de nombreuses études spécifiques permettant la réalisation d'un **état initial** complet.



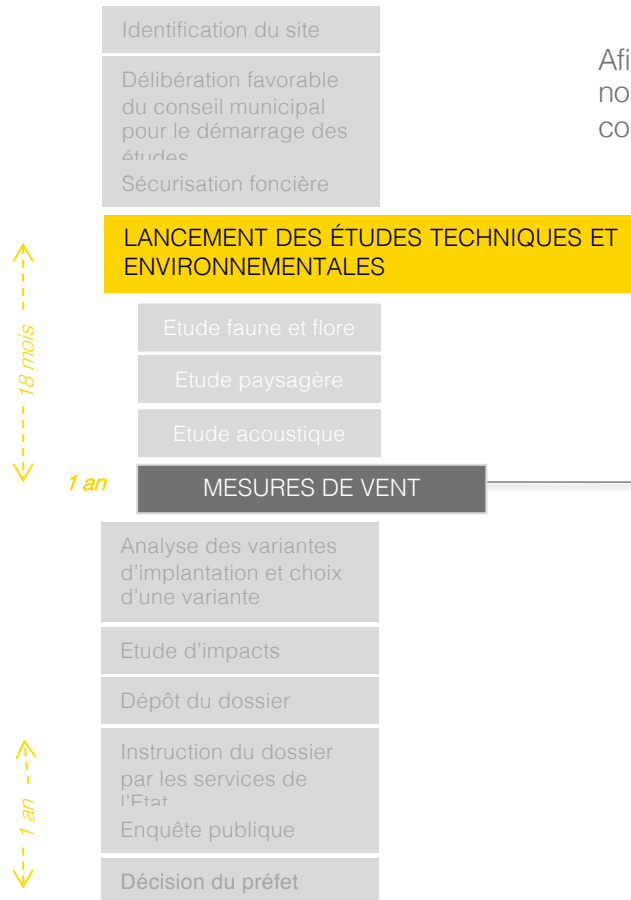
LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

Afin de définir un projet éolien adapté et intégré, il est nécessaire de réaliser de nombreuses études spécifiques permettant la réalisation d'un **état initial** complet.



LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

Afin de définir un projet éolien adapté et intégré, il est nécessaire de réaliser de nombreuses études spécifiques permettant la réalisation d'un **état initial** complet.



Un **mât de mesures de vent** est installé sur le site pendant une durée minimum de **12 mois**.

D'une hauteur **d'environ 100 mètres**, ce mât permet d'estimer précisément le potentiel éolien, permettra d'affiner le choix de la machine à mettre en place.

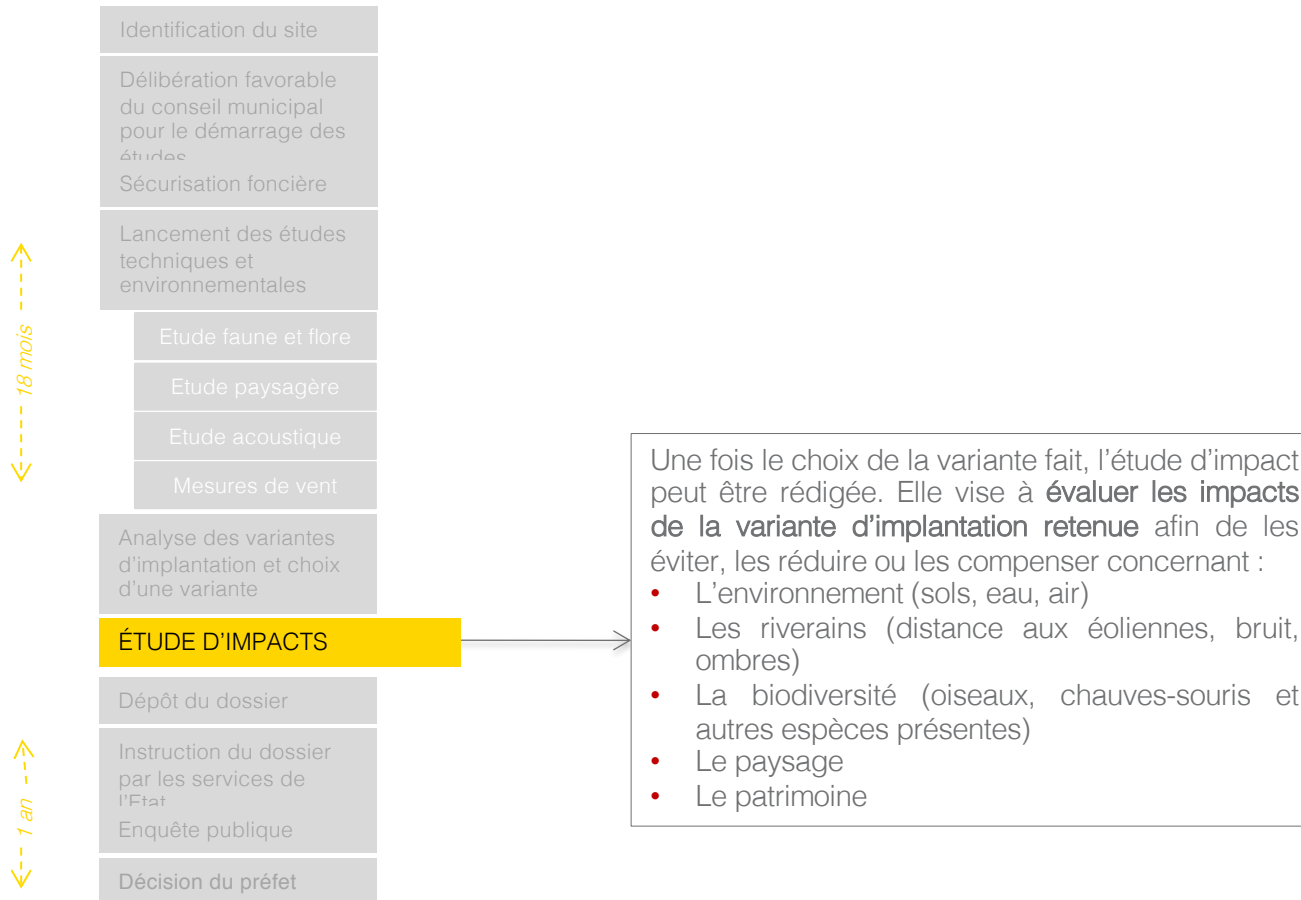
Il permet aussi de prévoir le productible attendu du futur parc.



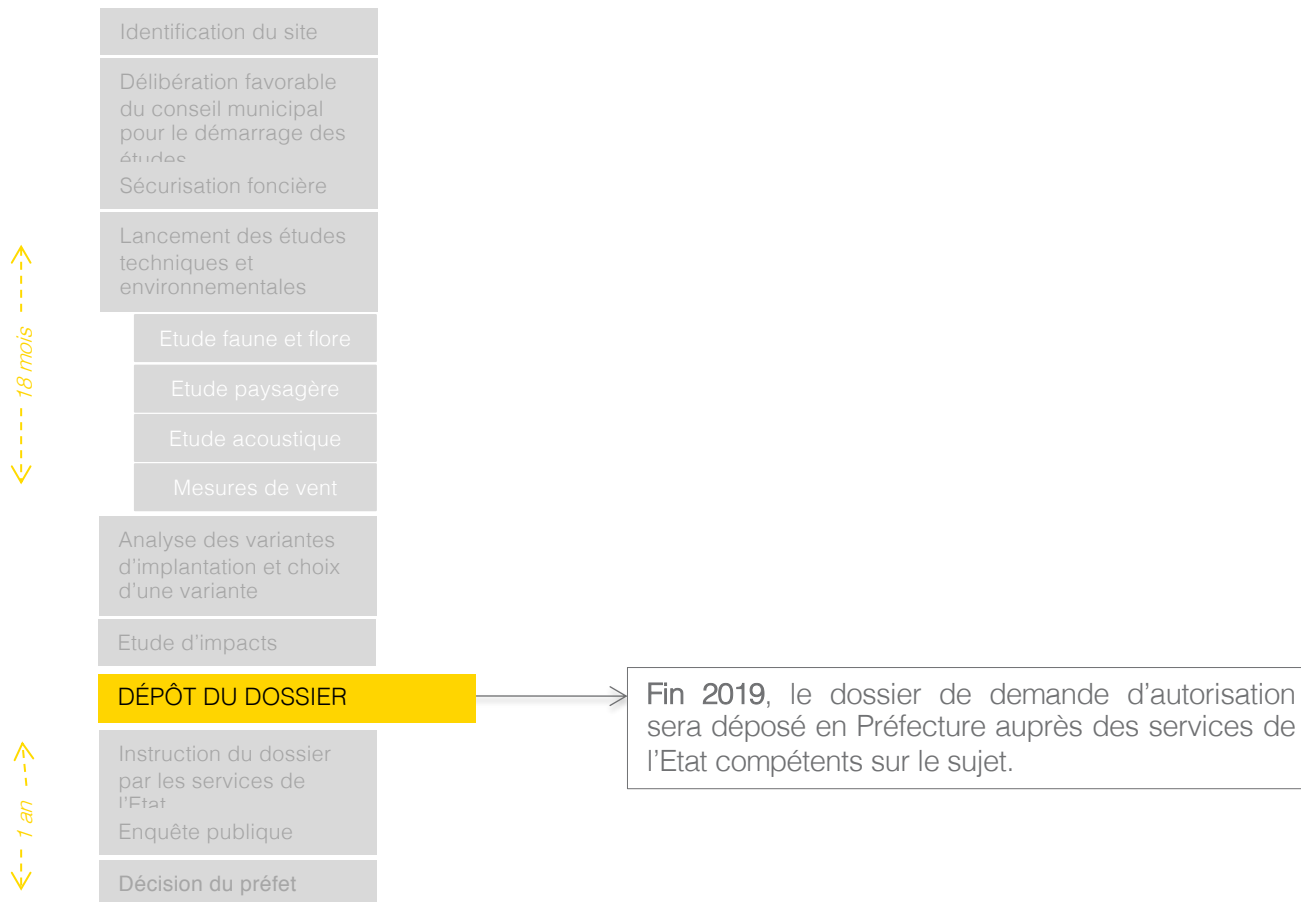
LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN



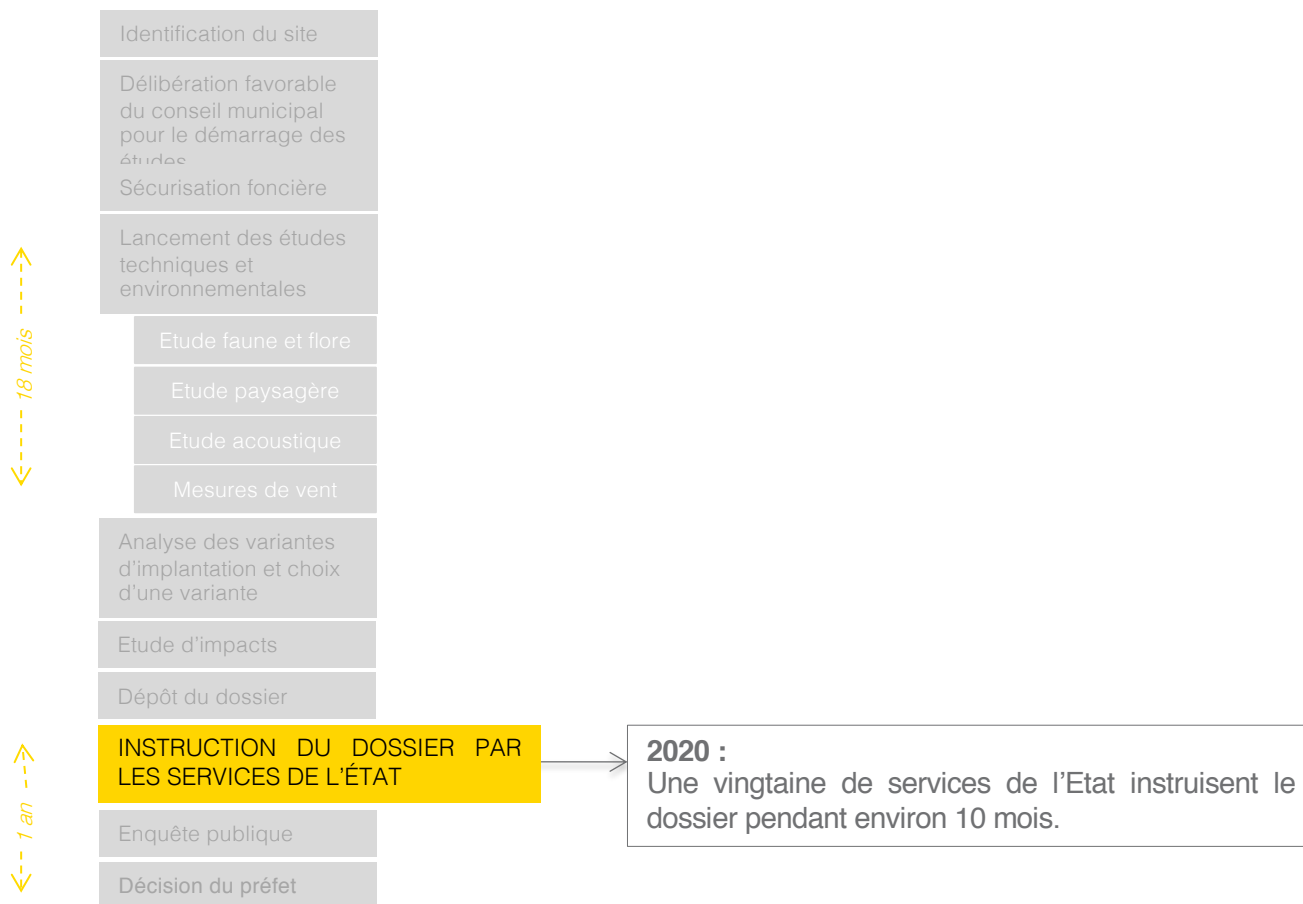
LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN



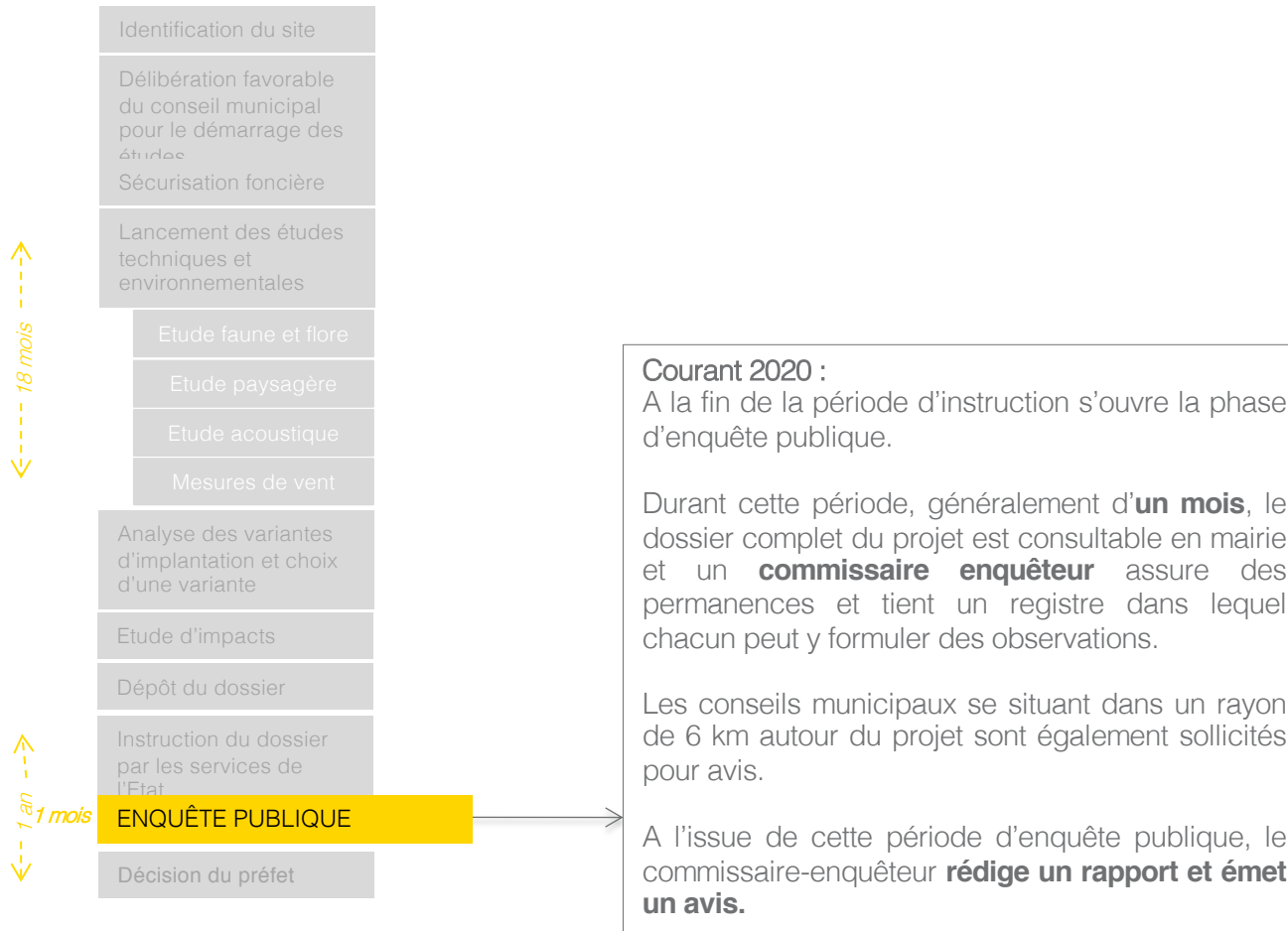
LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN



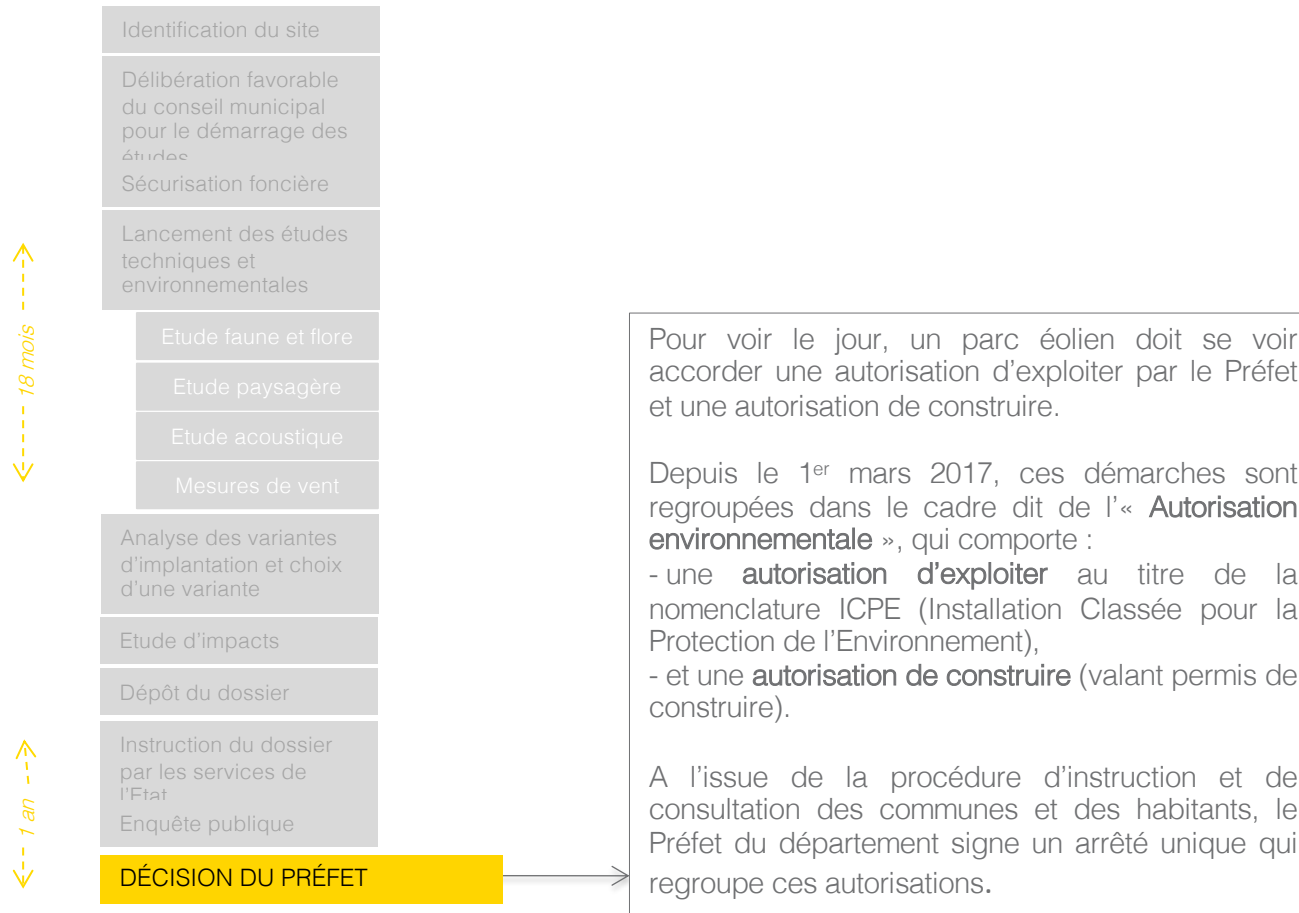
LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN



LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN



LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN





5

Quels
engagements
pour la suite ?

Quels engagements pour la suite ?

OBJECTIFS

Etablir une relation de confiance avec le territoire

Permettre la montée en compétence sur le sujet éolien

Favoriser la bonne information des riverains

Nous vous proposons lors du prochain atelier :

- D'identifier les points d'amélioration de l'exploitation actuel
- De recenser les engagements que Quadran devra prendre sur l'exploitation de son parc du point de vue technique et environnemental, ainsi que du point de vue de l'information et de la concertation

Quels engagements pour la suite ?

Quelques exemples d'engagements

En phase de travaux

Quadran s'engage a :

INFORMER LA POPULATION EN AMONT DU DÉBUT DES TRAVAUX via une lettre d'information, le site internet de projet et des affichages en mairie. Cette information devra préciser les différentes étapes de travaux et de construction ainsi que des potentiels gênes de circulation occasionnées dans l'acheminement des machines.

En phase d'exploitation

Quadran s'engage a :

INFORMER A MINIMA UNE FOIS PAR AN DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE qui ont été réalisées sur le parc éolien, ainsi que sur la production du parc durant l'année écoulée

METTRE EN PLACE UN COMITÉ DE SUIVI D'EXPLOITATION, a minima deux fois par an la première année de l'installation du parc, puis une fois par an les années suivantes, avec les élus et des représentants des riverains. Ce comité aura vocation à suivre plus en détail l'exploitation du parc et à faire remonter les éventuels dysfonctionnement ou gênes occasionnées du parc.

A METTRE A DISPOSITION DE LA POPULATION UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE de façon à être joignable et disponible en cas de questions ou dysfonctionnement à signaler

Quels engagements pour la suite ?

Quelques exemples d'engagements

En phase d'exploitation

Quadran s'engage a :

METTRE EN OEUVRE TOUTES LES RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES PROPOSÉES PAR LE BUREAU D'ÉTUDES pour limiter aux maximum les impacts paysagers depuis qui présentent un enjeu (lieu d'habitation, entrée et sortie de bourg, etc)

RÉTABLIR LE SIGNAL TV, si une perturbation est avérée, entièrement à sa charge, sous x jours, après constatation de la perturbation.

ASSURER UN SUIVI DE MORTALITÉ DES ESPÈCES AVIFAUNES ET CHIROPTÈRES et mettre en place les bridages nécessaires en cas d'impacts importants constatés.

6

Temps
d'échange

Éléments de compte-rendu : questions et remarques diverses

- **Si la population est contre le projet ?**
 - Vous aurez la possibilité de l'exprimer lors de l'enquête publique, mais c'est le préfet qui prendra la décision finale. L'objectif de mon propos est de vous préciser le cadre réglementaire, il est vrai que c'est le préfet qui décide et ça peut être frustrant pour le territoire. La réglementation a beaucoup évolué, ce cadre s'impose à vous, mais aussi aux porteurs de projet. Avant il y avait les ZDE, pour permettre aux collectivités de contrôler le développement éolien sur leur territoire. Ce système aujourd'hui n'existe plus et c'est très dommageable, c'était un cadre intelligent pour travailler avec le territoire.
- **Vous avez dit que préfet favoriserait les parcs d'extension, on a des parcs partout autour de chez nous, au niveau humain ce n'est pas possible.**
- **Il faut être conscient que Maxent est la seule commune où les habitants sont encadrés par des parcs éoliens. Vous comprenez qu'il y a une réaction légitime de dire oui à l'éolien, mais il doit y avoir un partage plus large sur le territoire. Toutes les Communautés de communes n'ont pas atteint leurs objectifs.**
 - La densification des parcs est un des critères de décision, mais le préfet prend également en compte :
 - La qualité du dossier,
 - L'avis du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique,
 - Les délibérations des communes,
 - Les objectifs qui lui sont fixés sur le territoire en matière de développement éolien.
- **Les études sur le premier parc sont-elles disponibles ?**
 - Oui sur le site de la préfecture. On peut également les mettre à disposition à la mairie si vous le souhaitez.
- **Vous compensez la biodiversité, mais les oiseaux il y en a moins et ça vous ne pourrez pas le compenser.**
 - Quand on parle de compenser on ne parle évidemment pas de réintégrer des oiseaux dans les milieux, mais plutôt de valoriser leur milieux. Il faudrait également faire venir les experts de la question. On évite au maximum de créer un impact sur le territoire et l'objectif c'est de ne pas avoir à compenser.

Éléments de compte-rendu : questions et remarques diverses

- **Quelle est la part qui revient aux propriétaires-exploitants ?**
 - *C'est un contrat privé, nous ne communiquons pas les montants.*
- **Le terrain reste-t-il à usage agricole ?**
 - *Oui. Nous signons un bail emphytéotique, à l'issus du bail on s'engage à démanteler et recouvrir de terre pour que la zone retrouve sa fonction.*
- **Vous enlevez tout le béton ?**
 - *Oui tout à fait. On commence à avoir un peu de recul sur ce sujet. A l'issu de l'exploitation du parc, on démantèle ou on fait du repowering, ce qui implique que l'on recommence alors toutes les études. La réglementation impose d'enlever le béton sur 1,5m, mais les communes nous demandent de s'engager à tout enlever et on le fait sans problème.*
- **Ca déjà été fait ?**
 - *Oui tout à fait, mais ce n'est pas un coût important.*
- **Avez-vous une date butoir pour déposer votre dossier d'un point de vue réglementaire ?**
 - *Non.*
- **Vous êtes surs que ce n'est pas comme les permis de construire où vous avez un délai pour construire ?**
 - *Les éoliennes viendraient en extension du parc existant, mais il s'agit d'un nouveau projet, nous reprenons les études depuis le début, nous devons déposer un nouveau dossier comme lors du premier projet.*
- **Quand nous présenterez-vous les implantations ?**
 - *Ce sera à l'ordre du jour du prochain atelier.*

Éléments de compte-rendu : remarques et questions diverses

- **Combien d'éoliennes sont prévues pour l'extension ?**
 - *Aujourd'hui, ce qui se dessine est une variante à 4 éoliennes.*
- **Pour quand est prévu le dépôt ?**
 - *Décembre 2019.*
- **C'est trop tôt, vous nous proposez un cadre de travail, mais il faut travailler dans l'urgence. On ne connaît pas le sujet, il faut qu'on puisse s'en imprégner et prendre le temps de comprendre.**
 - *Oui, mais on a trois mois pour définir ensemble des choses et pour travailler. Et s'il faut faire plus de trois ateliers, on pourra en faire plus.*
- **Vous nous mettez la pression on aurait pu travailler avant. C'est un sujet compliqué pour nous, nous ne sommes pas professionnels. Peut-on se donner un peu plus de temps ? Le temps nécessaire pour mener à bien cette concertation. Ce projet préexistait avant 2014 donc on n'est pas pris à la gorge sur le calendrier.**
 - *Ce qu'on peut proposer, c'est que les engagements soient finalisés pour la phase d'enquête publique puisque ce sont dans les arrêtés préfectoraux que les engagements auront de la valeur. Ce qui nous laisse près d'un an pour travailler.*
- **Je vous engage à prendre plus de temps pour travailler ensemble.**

PROCHAIN ATELIER

- En accord, avec les membres du groupe de travail, le prochain atelier est prévu le

Vendredi 25 octobre à 18h30 à la mairie de Maxent.

- D'ici là, le compte-rendu de la réunion sera soumis aux participants, ils seront invités à y faire leurs remarques avant que celui-ci soit définitivement validé.

Créons ensemble
la transition énergétique
de votre territoire.



BIOGAZ-BIOMASSE



HYDROÉLECTRICITÉ



SOLAIRE



ÉOLIEN

Merci pour votre attention !

Production d'électricité verte by





Parc éolien de Maxent

Compte-rendu - Atelier de travail n°2

Quadran



Atelier sur l'éolien n°2

- *Dans le cadre du développement du projet éolien Maxent 2 sur la commune de Maxent (35), Total Quadran a décidé de mettre en place, avec l'aide de l'agence Tact, un dispositif d'information et de concertation afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer sur ce projet et sur le parc actuellement en exploitation. L'objectif final est de construire ensemble une charte qui recensera les engagements que Quadran devra prendre pour garantir la bonne exploitation de son parc éolien et garantir une relation durable et de confiance avec le territoire.*
- *Ce compte-rendu retrace la présentation et les échanges qui ont eu lieu lors de l'atelier n°2 du 25 octobre 2019 à la mairie de Maxent. Il est mis à disposition des participants et soumis à leur relecture.*
- *Étaient présents :*
 - **Baptiste Simon** – Quadran, directeur agence Nantes et chargé du développement éolien,
 - **Emilie Mouden et Audrey Benassi** – Agence Tact, en charge de l'information et de la concertation sur ce projet,
 - *9 participants : élus, riverains ou représentants d'une association locale.*

Contexte de la séance

- Depuis 2012, Quadran exploite le parc éolien sur la commune de Maxent
- Après 8 ans d'exploitation, Quadran souhaite faire le bilan de ces années d'exploitation du point de vue technique et de l'intégration locale

OBJECTIFS

Tirer les conclusions de son exploitation

S'engager localement pour envisager sereinement et de façon acceptable par tous le développement du projet d'extension du parc éolien.



Éléments de compte-rendu

- M. le Maire indique que depuis le dernier atelier, une réunion s'est tenue à la mairie avec la DDTM (à la demande de la DDTM) et la Préfecture. La Communauté de communes était également présente. Quadran a pu présenter son projet et une visite de site a été réalisée. La Mairie a fait part de son avis sur le projet et réitéré sa demande visant à ce que Quadran ne précipite pas le calendrier de projet avec un dépôt avant les fêtes de Noël.
- M. le Maire rappelle également qu'il serait intéressant que Quadran prenne contact avec la station biologique de Paimpont qui a une connaissance très fine des enjeux environnementaux du territoire.
- Un participant signale qu'il n'est pas en accord avec le compte-rendu de l'atelier n°1. Il ne souhaite cependant pas nous faire part de ses propositions de modifications.

Ordre du jour de la séance

1

Les enseignements de l'atelier 1

2

Le projet éolien de Maxent II : résultats des études et implantation

3

Quels engagements pour les années à venir ?

4

Temps de restitution

Les enseignements du 1^{er} atelier



Les enseignements du 1^{er} atelier

Rappel de l'ordre du jour

- ➔ **Présentation des intervenants**
- ➔ **Le parc éolien de Maxent**
- ➔ **Enseignements du porte-à-porte riverains**
- ➔ **Le projet d'extension**
- ➔ **Quels engagements pour les années à venir ?**
- ➔ **Temps d'échanges**

Les enseignements du 1^{er} atelier

DEMANDE DES MEMBRES GROUPE :

Élargir le groupe de travail avec :

- L'association communale de chasse agréée, Michel Cherel (n'a pas répondu à notre sollicitation)
- L'association agréée pour la protection des milieux aquatiques, Armel Teillant
- Le Club pour la Nature, Laure Pinel

Les enseignements du 1^{er} atelier

DEMANDE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL :

Repousser la date du dépôt du dossier de demande d'autorisation :

- Discussion Quadran initiée
- Le dossier sera déposé suite aux ateliers de travail, si comme prévu ils se terminent en janvier

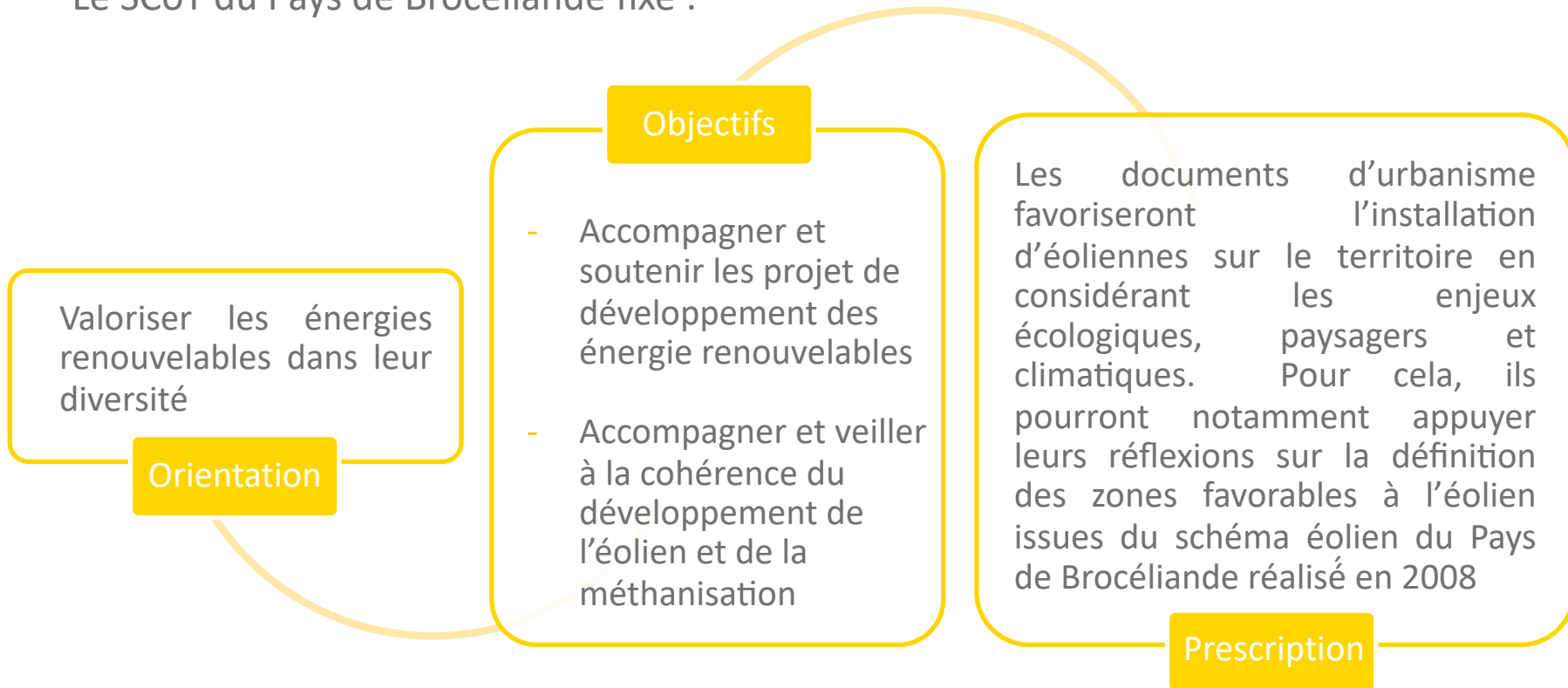
Propositions de Quadran:

- Intégrer la charte d'engagements dans le dossier de demande d'autorisation déposé à la préfecture
- Organiser deux nouveaux ateliers :
 - Un sur la biodiversité et l'acoustique : décembre 2019
 - Un pour finaliser et valider ensemble la charte d'engagements : janvier 2020

Questions posées suite à l'envoi des comptes rendus

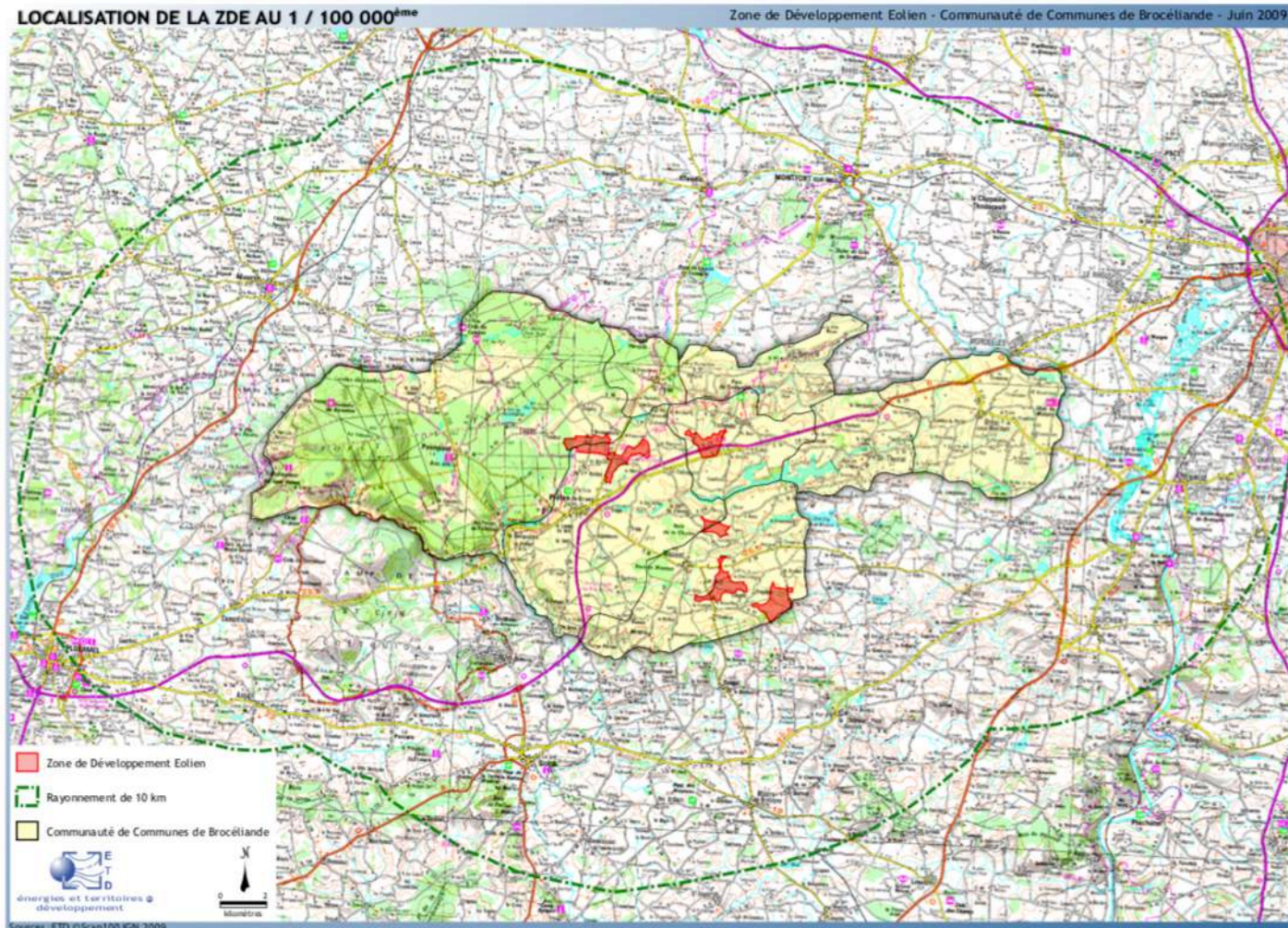
- Quelle différence entre les objectifs de la Communauté de communes et ceux du département ?

Le SCoT du Pays de Brocéliande fixe :



Questions posées suite à l'envoi des comptes rendus

- Quelle différence entre les objectifs de la Communauté de communes et ceux du département ?



Éléments de compte-rendu

- Un participant demande si le maximum prévu en matière de production d'énergie éolienne n'est pas déjà atteint à l'échelle du SCOT. M. le Maire répond que le quota au niveau de l'intercommunalité est atteint, mais qu'il n'y a pas de plafond. Il est précisé que ces objectifs ne tiennent compte que de l'éolien terrestre.
- Ce même participant considère que l'implantation de ce parc éolien va à l'encontre de la Charte de l'environnement, intégrée au préambule de la constitution et se réfère à la Déclaration des droits de l'homme. Par ailleurs, d'autres remarques sont faites sur le tourisme et la potentielle dévaluation immobilière. Mme Mouden propose de pouvoir dérouler la suite de la présentation qui présente le projet dans le détail et que ce type de questions plus générales pourront être traitées à la fin de la réunion.



Le projet éolien de Maxent : résultats des études et implantation

LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

TOTAL QUADRAN a missionné le bureau d'études ALTHIS pour la réalisation d'un rapport intégrant une synthèse bibliographique et des inventaires de terrain accompagnés de leur analyse. Ces inventaires ont été réalisés de décembre 2017 à décembre 2018.

Afin de définir un projet éolien adapté et intégré, il est nécessaire de réaliser de nombreuses études spécifiques permettant la réalisation d'un **état initial** complet.



MÉTHODOLOGIE

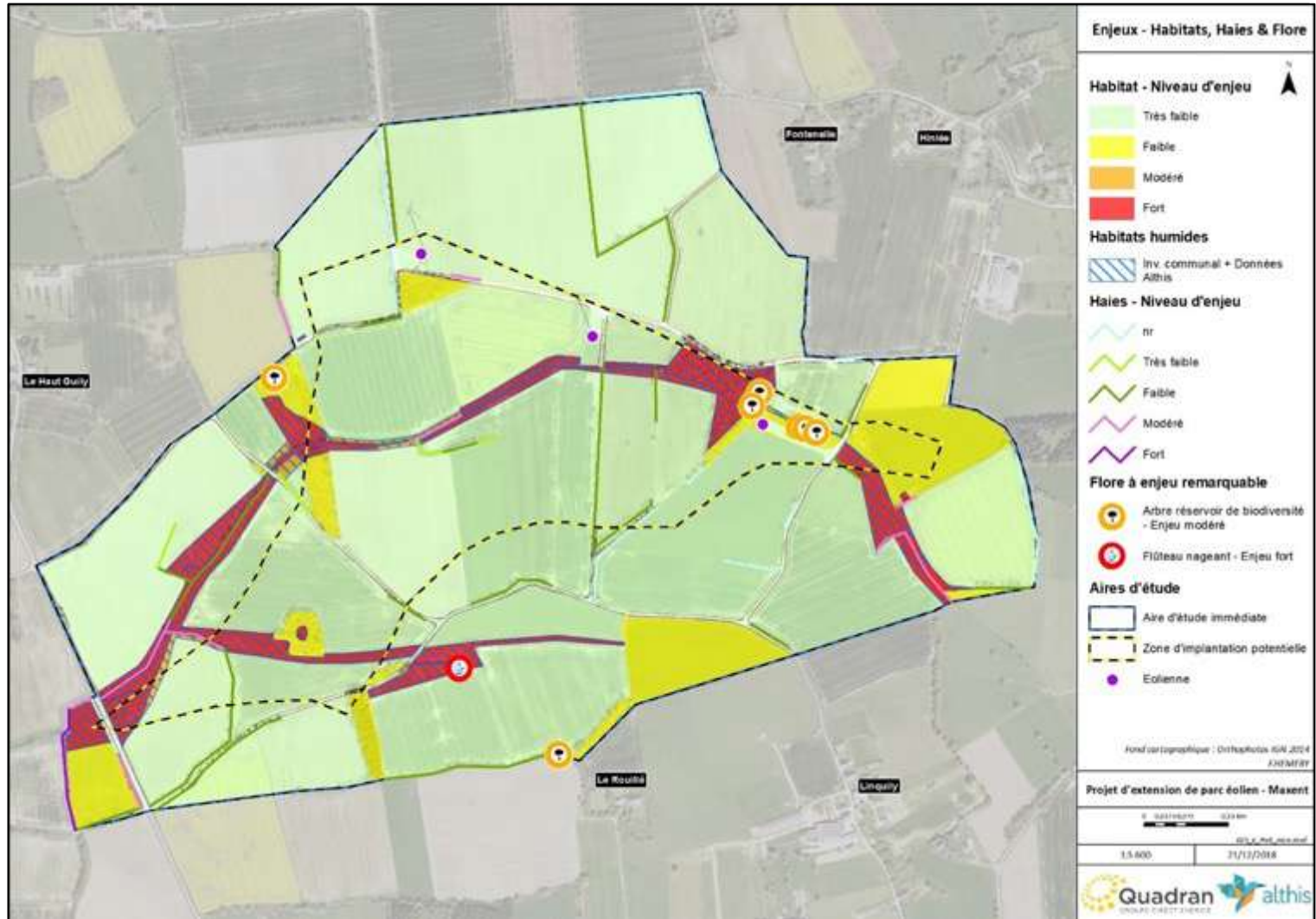
Inventaires menés

Interventions	Intervenants	Dates
Habitats naturels	R.DESCOMBIN	09/01/2018
Habitats naturels	R.ARHURO	12/03/2018
Flore	R.ARHURO	09/05/2018
Flore	R.ARHURO	07/06/2018
Flore	R.ARHURO	28/06/2018
Oiseaux nicheurs	F.HEMERY	13/04/2018
Oiseaux nicheurs	M.FEON	26/04/2018
Oiseaux nicheurs	F.HEMERY	25/05/2018
Oiseaux nicheurs	M.FEON	11/06/2018
Oiseaux migrateurs prénuptiaux	M.FEON	06/03/2018
Oiseaux migrateurs prénuptiaux	F.HEMERY	13/03/2018
Oiseaux migrateurs prénuptiaux	F.HEMERY	29/03/2018
Oiseaux migrateurs prénuptiaux	M.FEON	05/04/2018
Oiseaux migrateurs postnuptiaux	M.FEON	18/09/2018
Oiseaux migrateurs postnuptiaux	F.HEMERY	05/10/2018
Oiseaux migrateurs postnuptiaux	F.HEMERY	18/10/2018
Oiseaux migrateurs postnuptiaux	M.FEON	31/10/2018
Oiseaux hivernants	F.HEMERY	19/12/2017
Oiseaux hivernants	M.FEON	09/01/2018
Chiroptères - Gîtes	F.MEREL	09/01/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	F.MEREL	03/04/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	F.MEREL	23/04/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	F.MEREL	09/05/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	A.MAZURIE	23/05/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	A.MAZURIE	27/06/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	F.MEREL	12/07/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	A.MAZURIE	01/08/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	F.MEREL	13/08/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	A.MAZURIE	27/08/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	A.MAZURIE	12/09/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	F.MEREL	25/09/2018
Chiroptères - Points d'écoute actifs	A.MAZURIE	10/10/2018
Amphibiens	R.ARHURO	12/03/2018
Amphibiens	R.ARHURO	07/05/2018
Amphibiens	R.ARHURO	08/05/2018
Reptiles	R.ARHURO	09/05/2018
Reptiles	R.ARHURO	07/06/2018
Insectes	R.ARHURO	09/05/2018
Insectes	R.ARHURO	07/06/2018

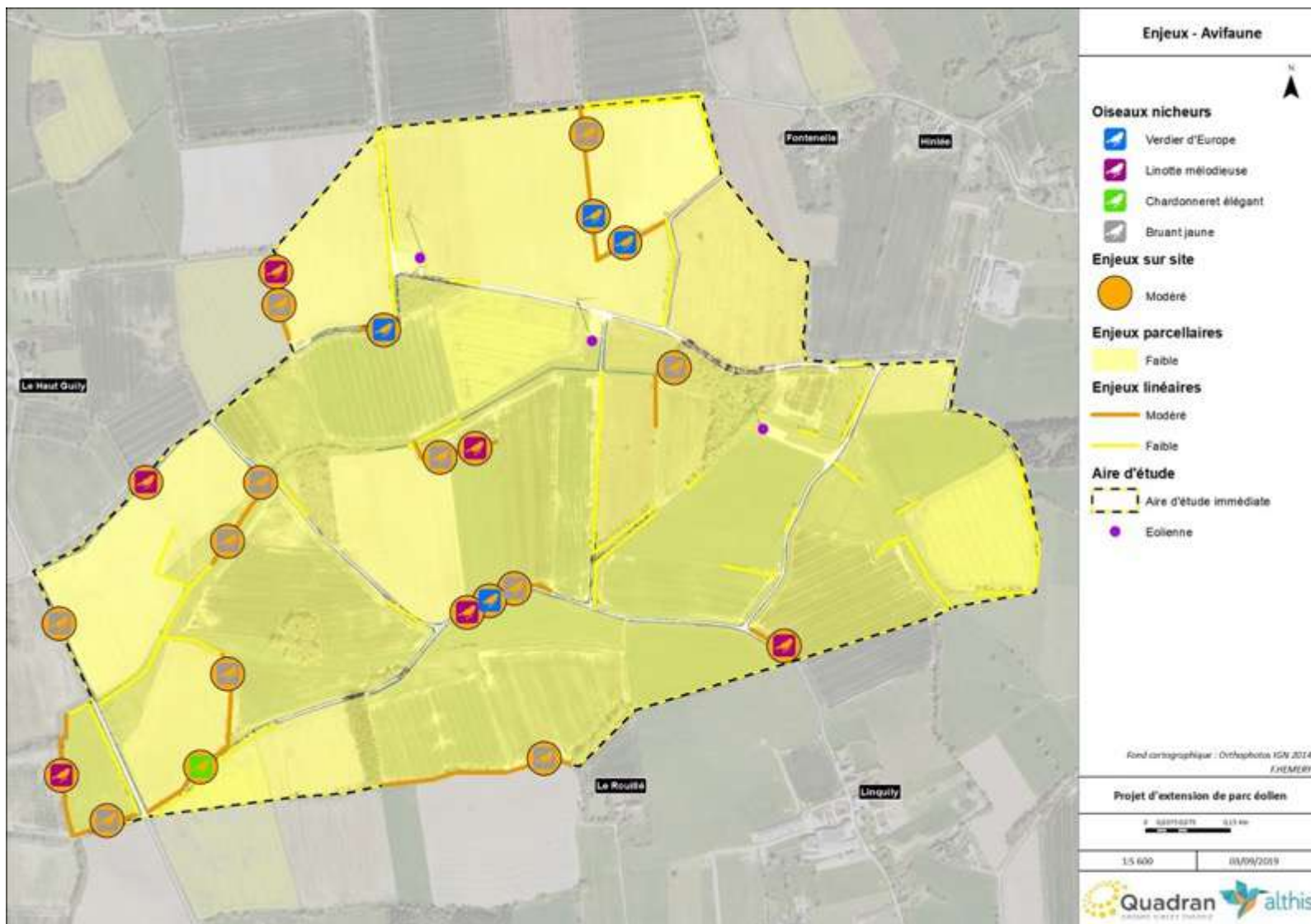
Pression d'inventaire pour la faune volante

Taxons	Nombre d'inteventions	Recommandations MEEM 2016
Oiseaux nicheurs	4	3 à 6
Oiseaux migrateurs prénuptiaux	4	3 à 6
Oiseaux migrateurs postnuptiaux	4	3 à 6
Oiseaux hivernants	2	1 à 3
Chiroptères - Transit printanier	4	2
Chiroptères - Mise bas et élevage des jeunes	4	2
Chiroptères - Accouplement, migration/transit	4	2
Chiroptères - Gîte	-	1

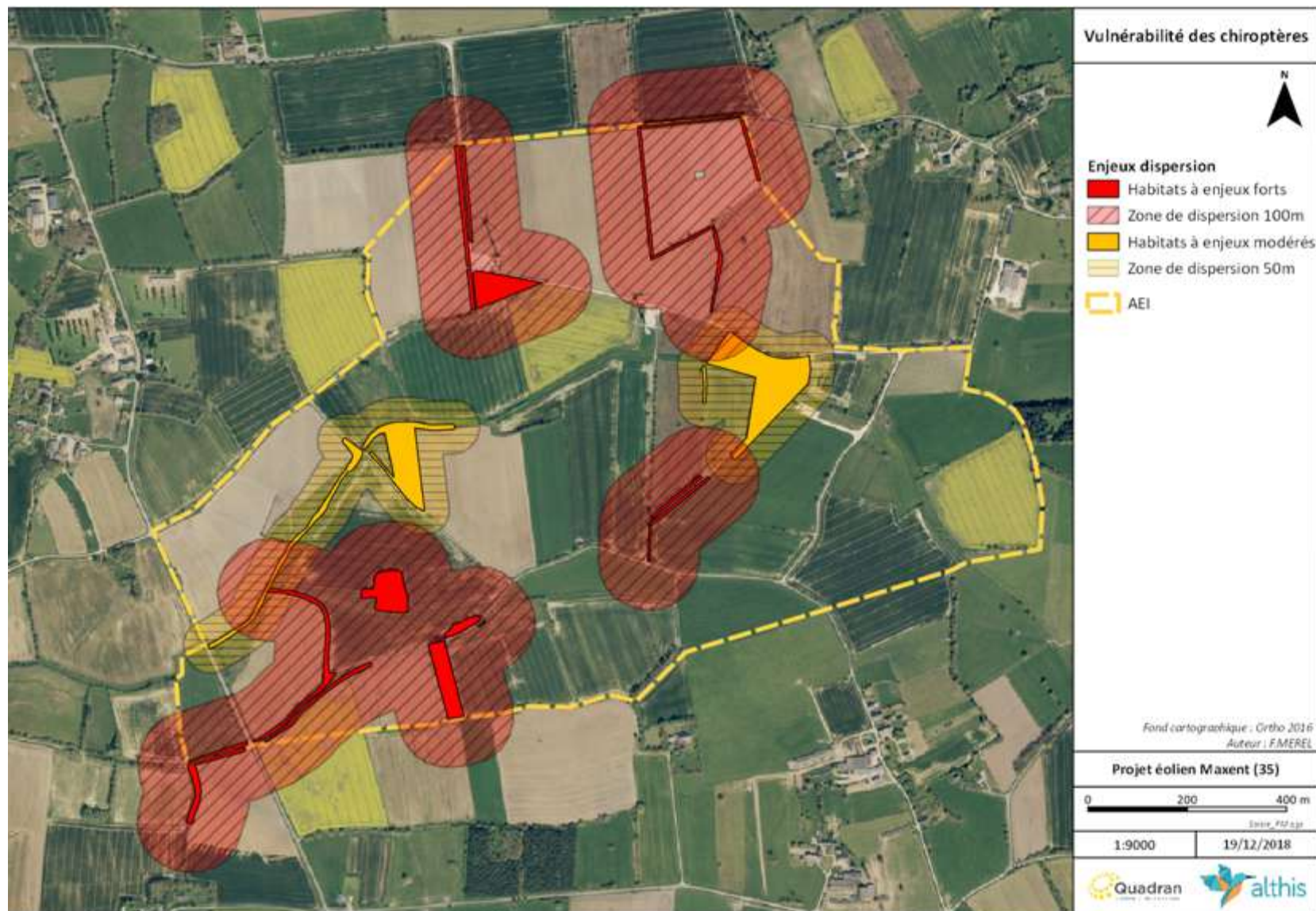
RÉSULTATS HABITATS NATURELS



RÉSULTATS AVIFAUNE



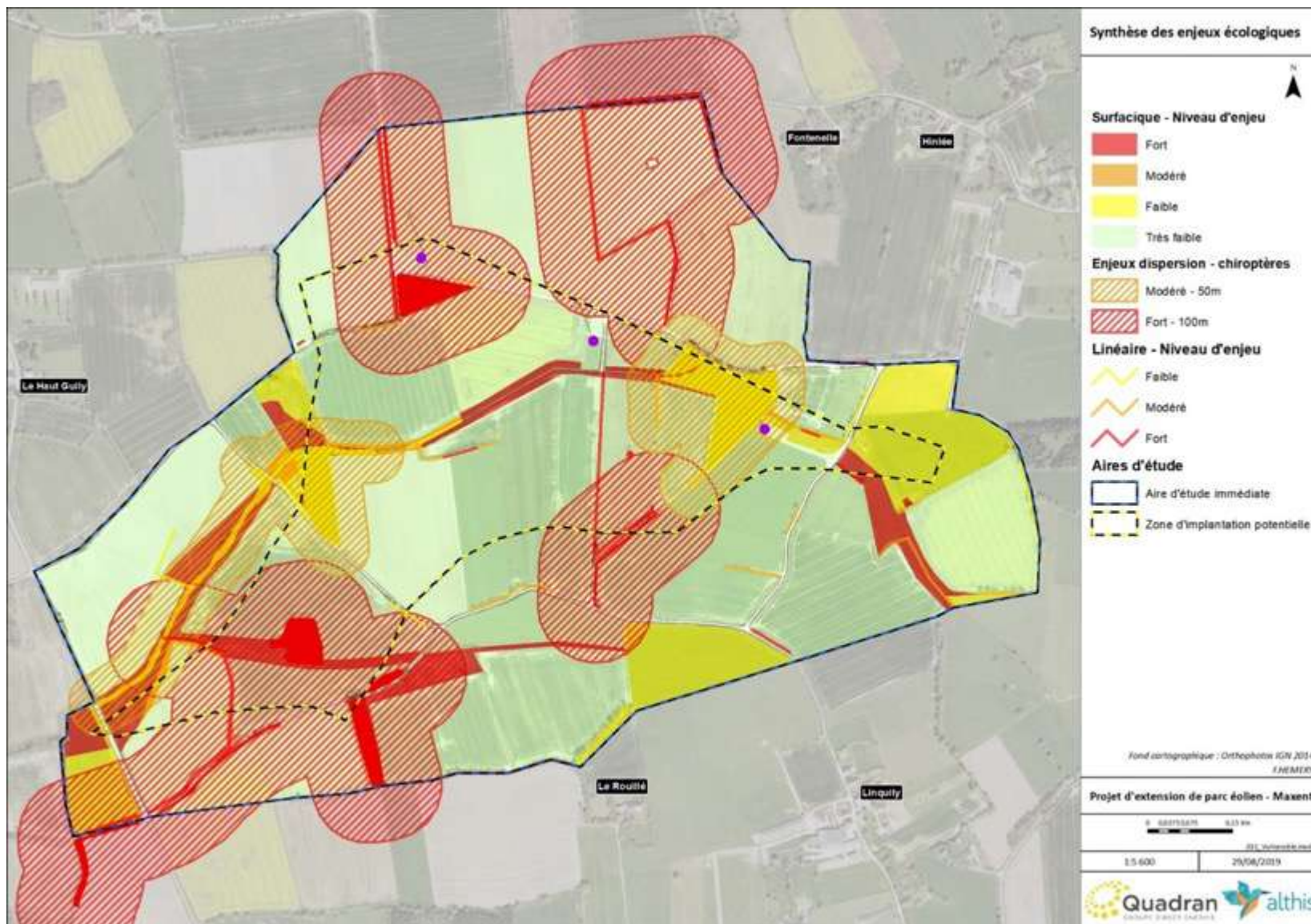
RÉSULTATS CHIROPTÈRES



RÉSULTATS PETITE FAUNE



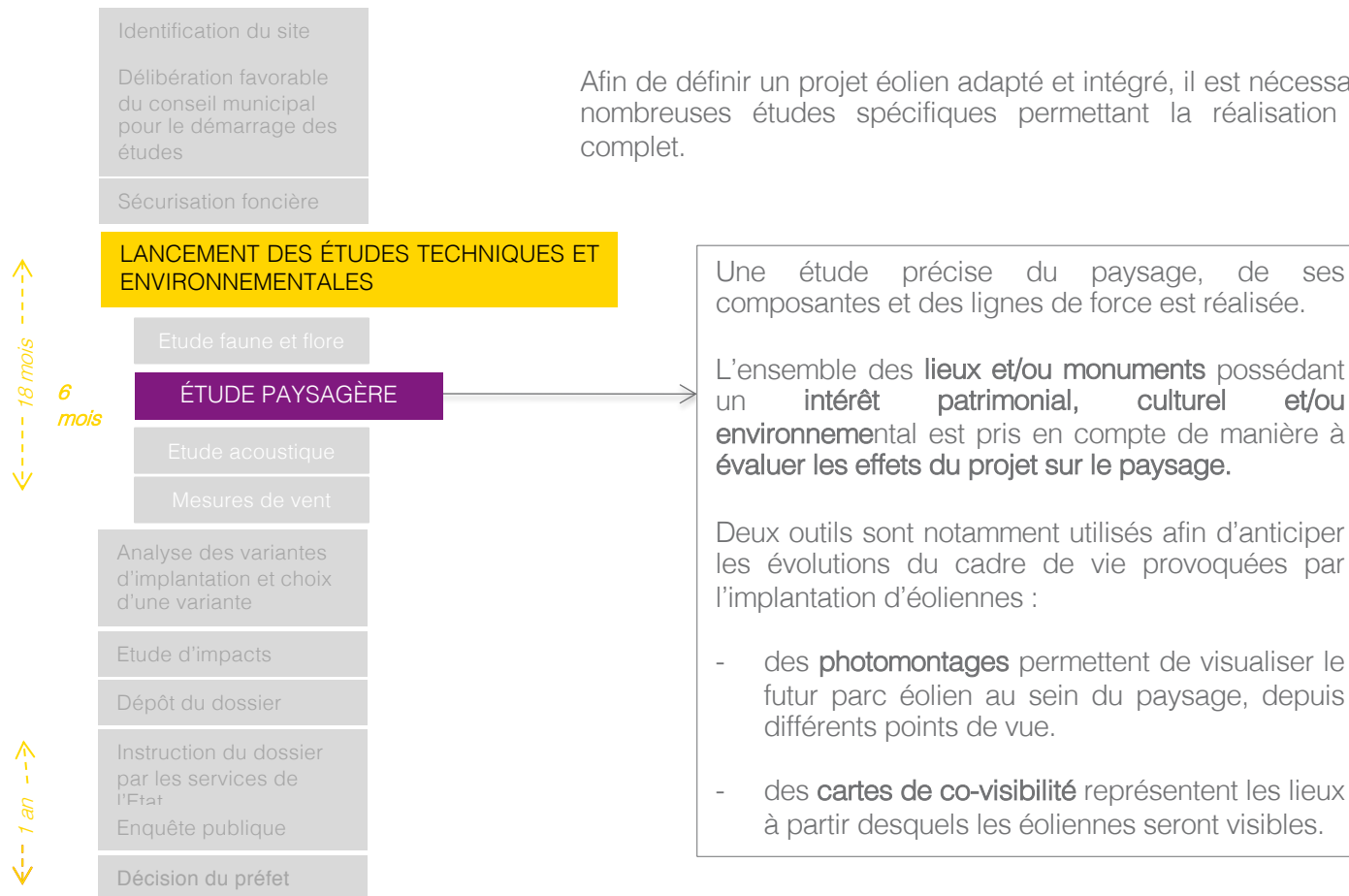
ENJEUX SUR SITE ET VULNÉRABILITÉ



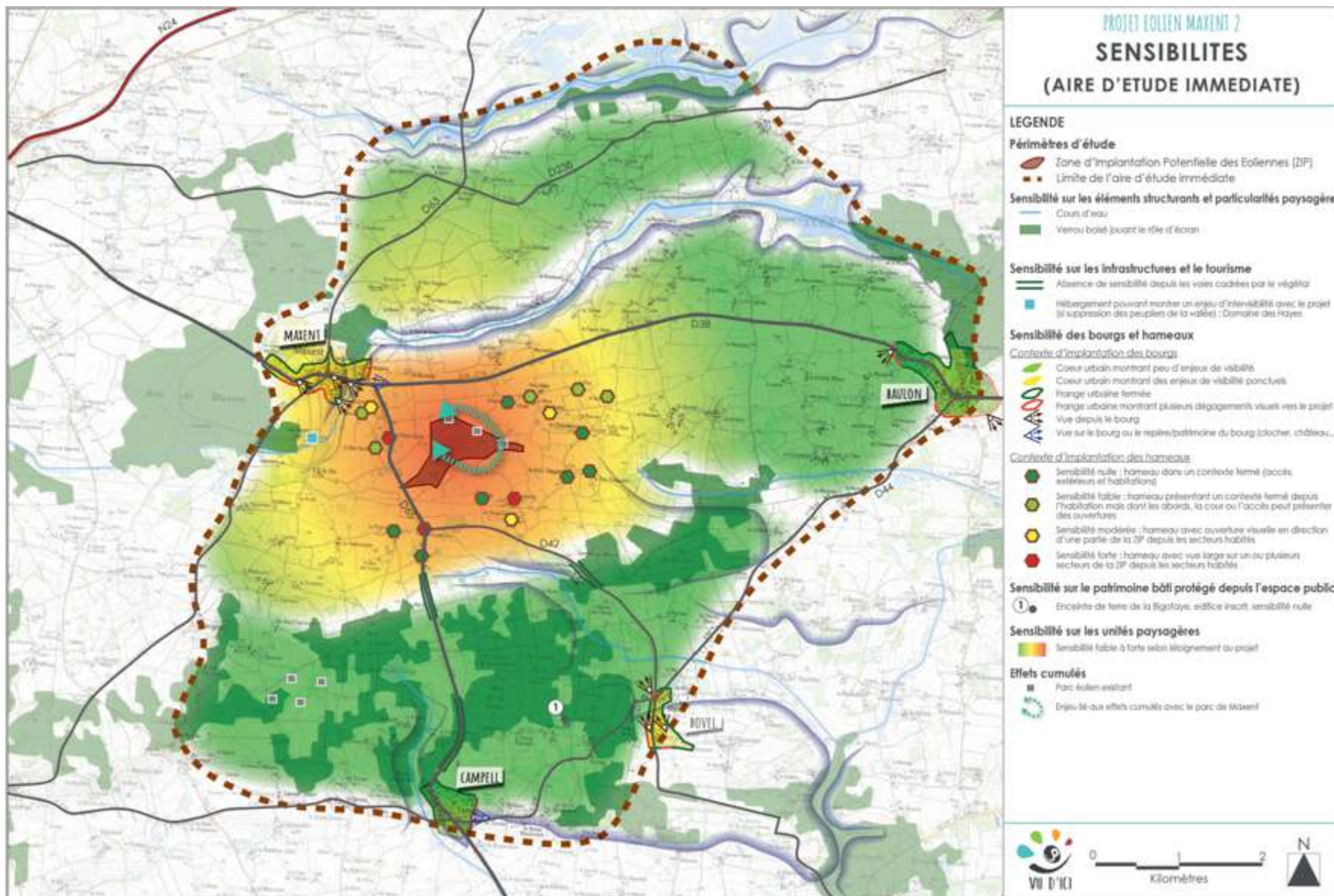
LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

TOTAL QUADRAN a missionné l'agence d'Urbanisme et de Paysage Vu d'Ici pour la réalisation des études paysagères. Ces études ont été transmises à Total Quadran en mai 2019 et comprennent notamment des photomontages.

Afin de définir un projet éolien adapté et intégré, il est nécessaire de réaliser de nombreuses études spécifiques permettant la réalisation d'un **état initial** complet.



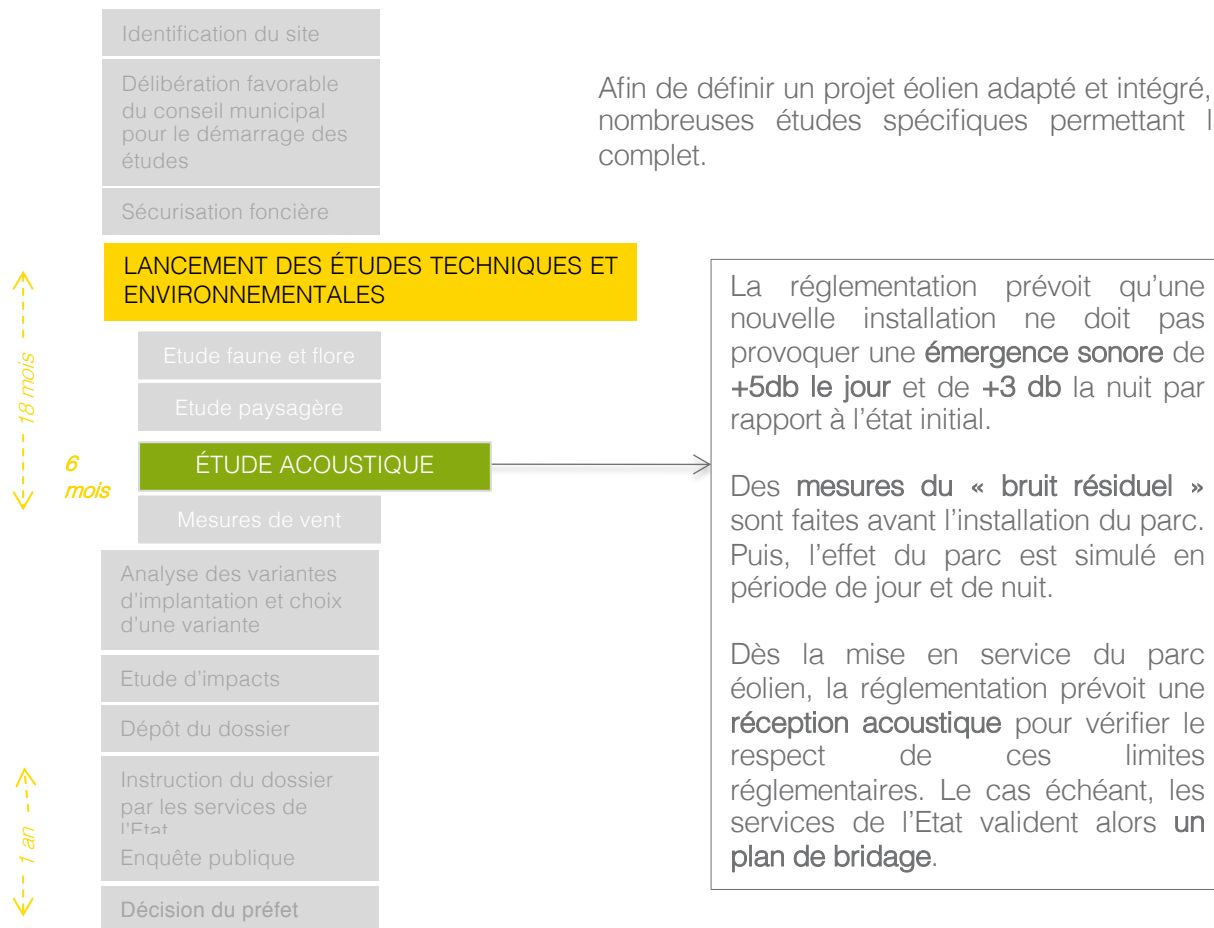
ÉTUDE PAYSAGÈRE : ÉTAT INITIAL



LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

TOTAL QUADRAN a missionné la société GAMBA Acoustique pour la réalisation des études acoustiques. Les parcs éoliens de Maxent 1 et de Maxent 2 ont été considérés comme une seule entité afin de mesurer leur contribution acoustique globale. Ces études ont été transmises à Total Quadran en octobre 2019 et comprennent notamment des plans de bridage acoustique.

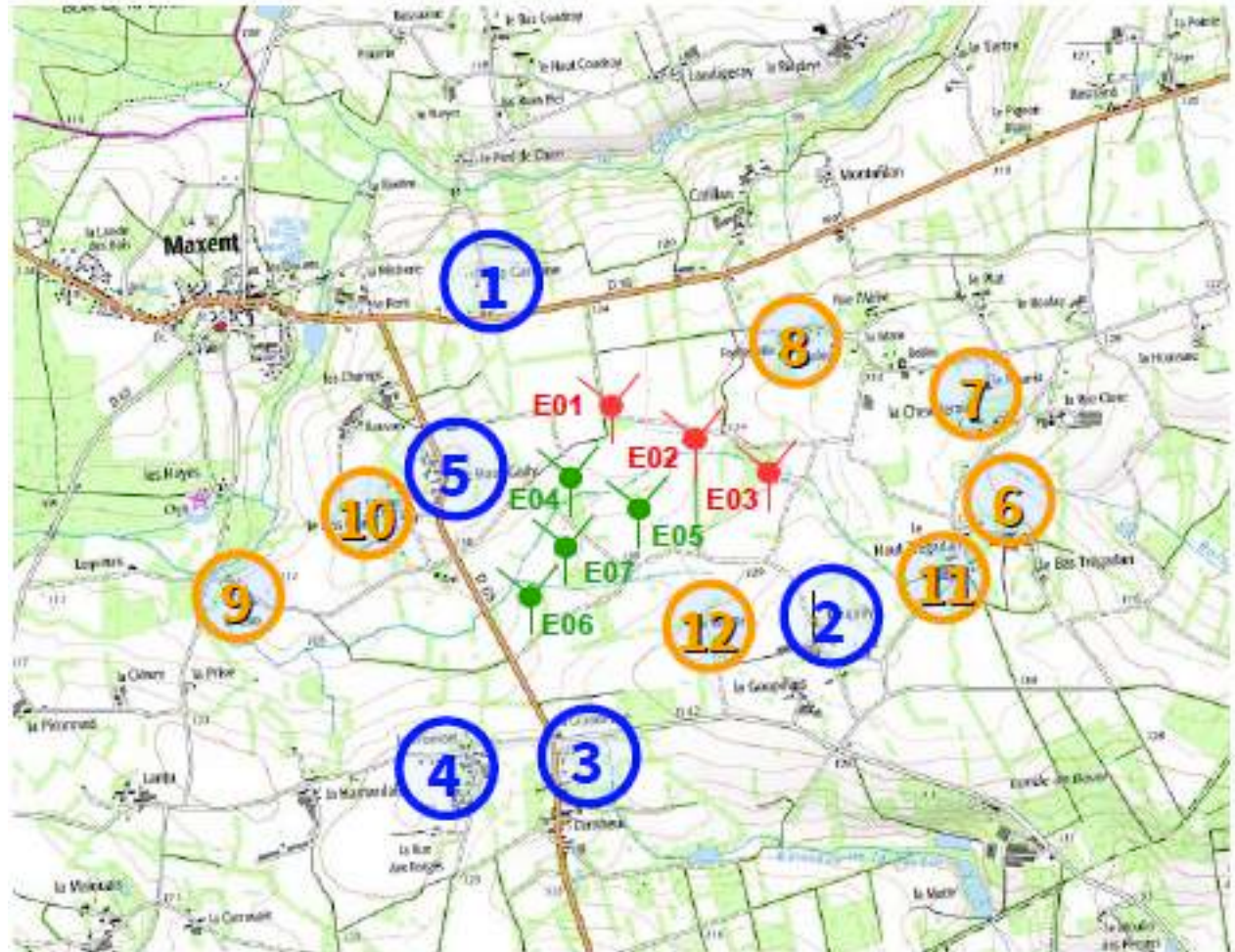
Afin de définir un projet éolien adapté et intégré, il est nécessaire de réaliser de nombreuses études spécifiques permettant la réalisation d'un **état initial** complet.



L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

POINTS DE MESURES

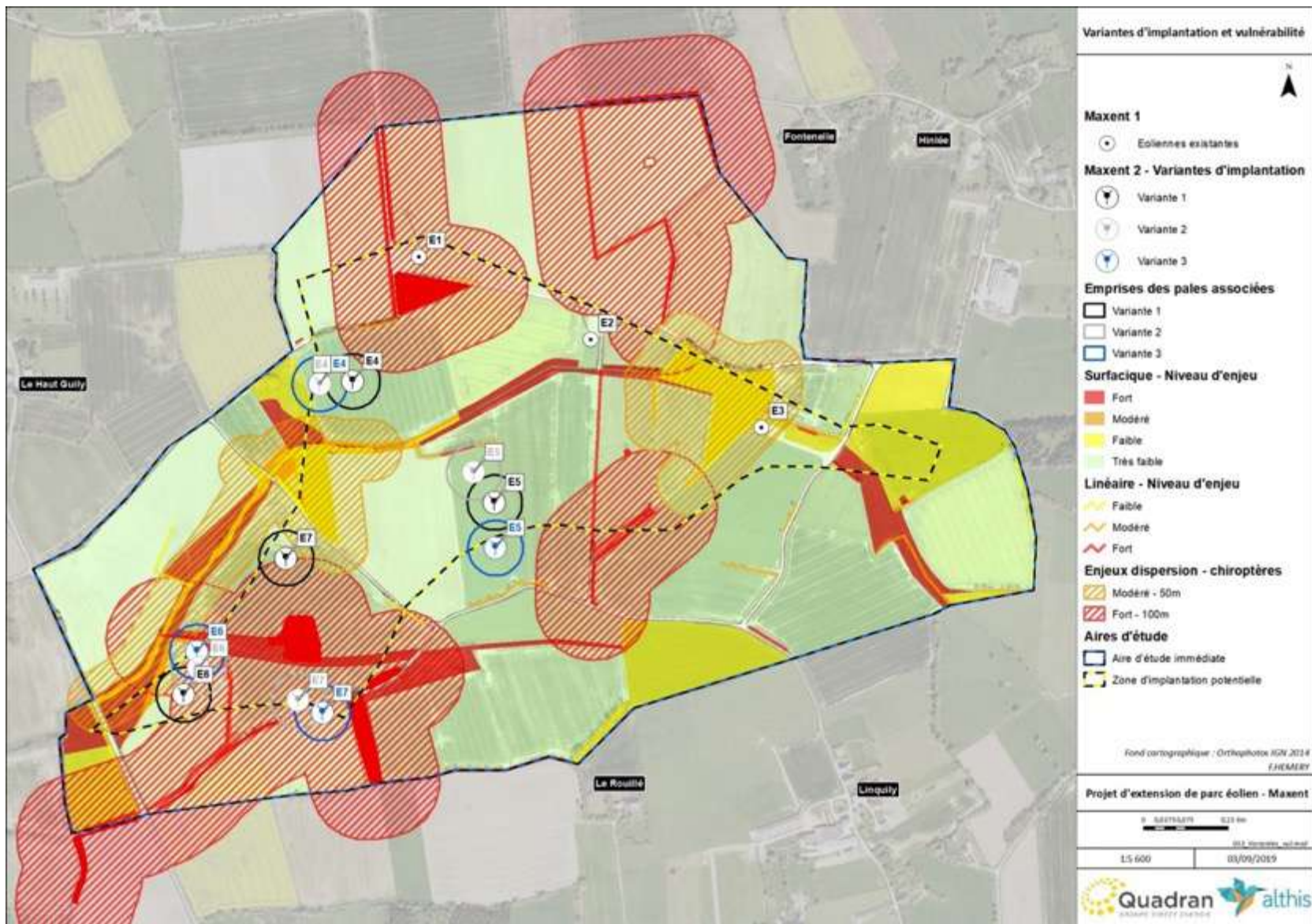
- Point 1 : La Garenne
- Point 2 : Linquily
- Point 3 : Grande Rue
- Point 4 : La Fromais
- Point 5 : Haut Guily
- Point 6 : Bas Trégadan
- Point 7 : Chevolerais
- Point 8 : Fontenelle
- Point 9 : le Clio
- Point 10 : Bas Guily
- Point 11 : Haut Trégadan
- Point 12 : le Rouillé



L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

- Les périodes de jour et de fin de journée par vent de secteur Sud-Ouest et par vent de secteur Nord-Est ne présentent **pas de risque de dépassement des seuils réglementaires**.
- Des **risques de dépassement** des seuils réglementaires apparaissent pour la période nocturne par vent de secteur Sud-Ouest et par vent de secteur Nord-Est. Des plans de bridage sont donc définis dans la suite afin de ramener ces périodes à une situation réglementairement acceptable.

ÉTUDE FAUNE/FLORE : VARIANTES D'IMPLANTATION



ETUDE PAYSAGÈRE : COMPARAISON DES VARIANTES

Photomontages (analyse qualitative) :

Depuis Maxent – Sortie Est

=> Régularité d'implantation pour la variante 1 (orientation du vallon)



Variante 1



Variante 2



Variante 3

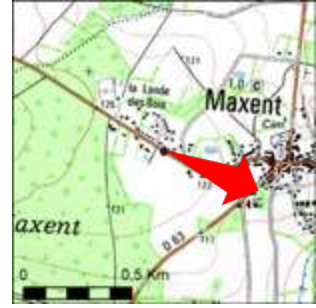


ETUDE PAYSAGÈRE : COMPARAISON DES VARIANTES

Photomontages (analyse qualitative) :

Depuis Maxent – Entrée Ouest

=> Une éolienne de la variante 1 plus visible



Variante 1



Variante 2



Variante 3

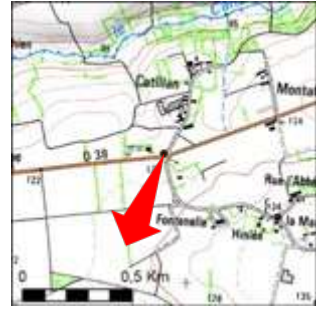


ETUDE PAYSAGÈRE : COMPARAISON DES VARIANTES

Photomontages (analyse qualitative) :

Depuis la D38 entre Maxent et Baulon

⇒ Lecture « équilibrée » des variantes 2 et 3 (groupes de 4 éoliennes)
⇒ Implantation régulière et similaire au parc de Maxent pour la variante 1 (excepté 1 éoliennes)



Variante 1



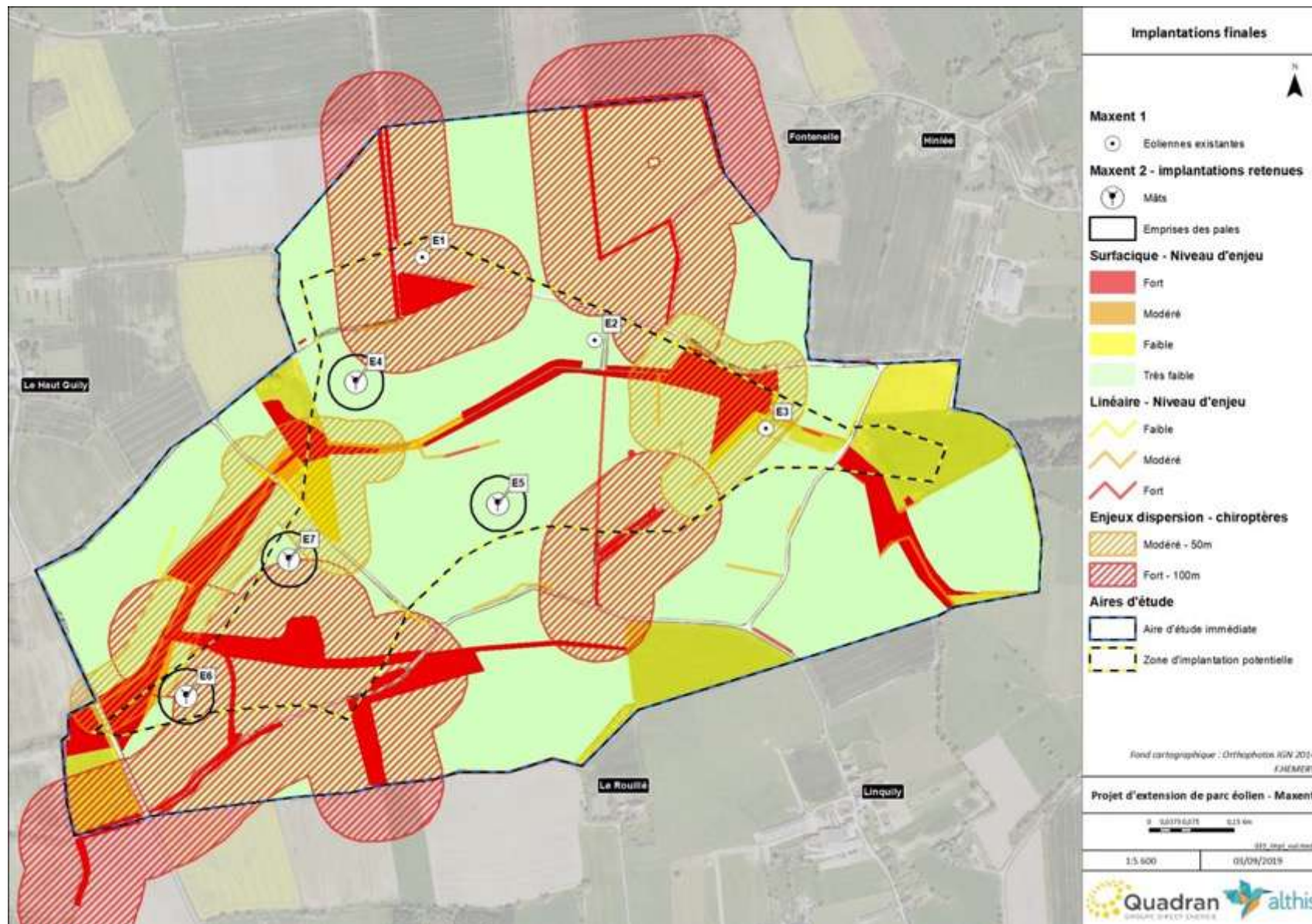
Variante 2



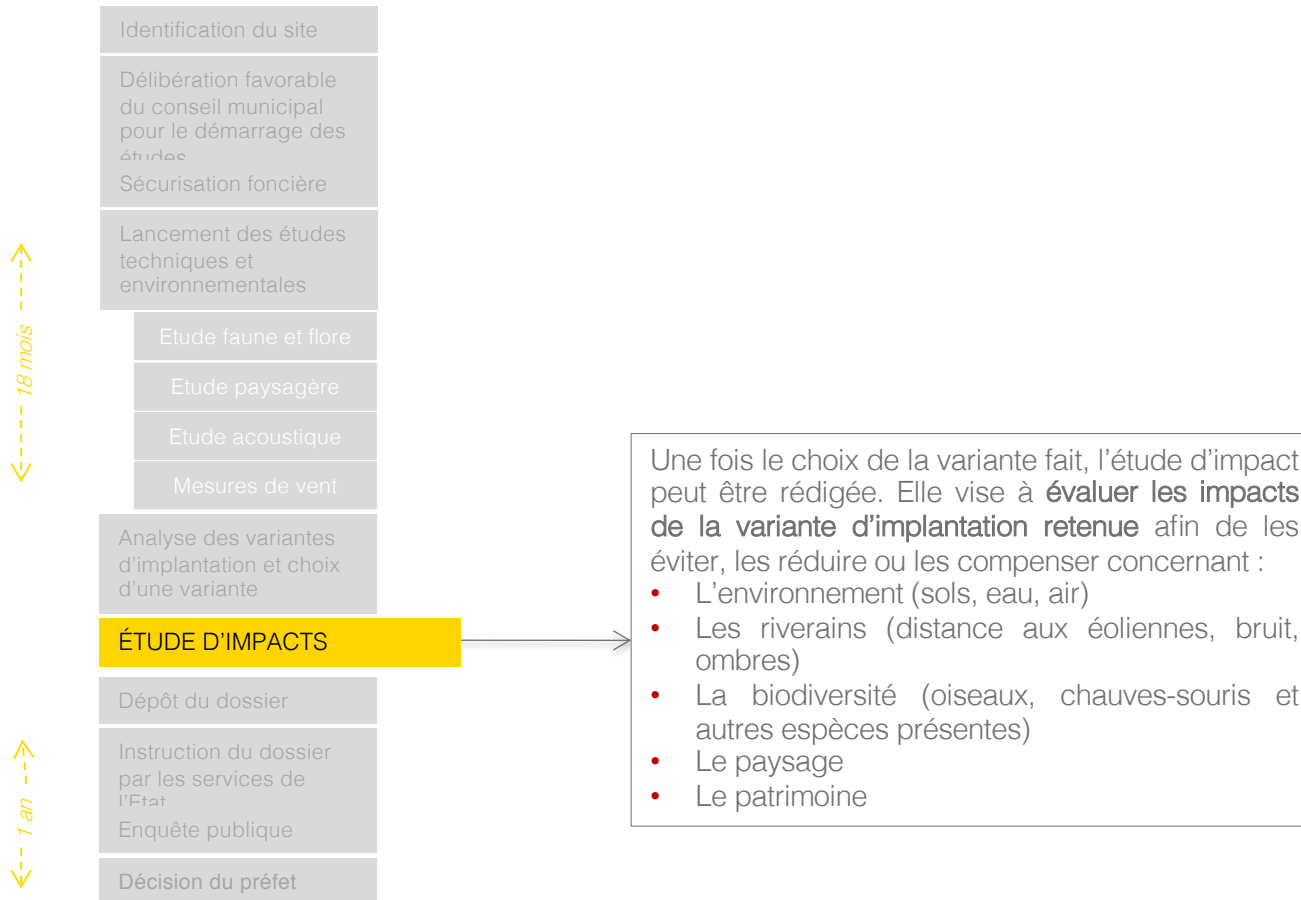
Variante 3



IMPLANTATION RETENUE



LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN



Éléments de compte-rendu

- M. le Maire rappelle qu'une question avait été posée par la DDTM sur le bon respect de la distance de 500 mètres aux habitations. M. Simon confirme qu'aucune éolienne ne se situera à moins de 500 mètres, sans quoi le projet ne pourrait jamais être approuvé par les services de l'Etat.
- Un participant demande pourquoi le projet ne respecte pas la ZDE. Les intervenants, appuyé par M. le Maire, précise que les ZDE n'existent plus depuis 2013, et qu'ainsi aucun projet ne se doit d'être conforme avec les ZDE. Néanmoins, comme le montre la carte en page 10, le projet se situe bien dans la ZDE qui avait initialement été validée.
- Les participants signalent qu'ils auraient aimé que les implantations leur soient présentées lors du premier atelier. Les intervenants rappellent que l'ordre du jour de l'atelier 1 était très dense et que son objectif était en premier lieu de faire un retour de l'exploitation du parc éolien en fonctionnement et de prendre le temps de bien expliquer comment se passait le développement d'un parc éolien afin que chacun soit bien en mesure de comprendre ce qui permet de parvenir à une implantation définitive.

Éléments de compte-rendu

- M. Simon rappelle que le fait qu'il y ait un enjeu ne signifie pas qu'il y aura une vulnérabilité ou un impact sur le projet. Le processus des études est d'abord d'identifier tous les enjeux, mais l'implantation des éoliennes ne génère pas nécessairement un impact pour cet enjeu.
- Un participant affirme qu'une des éoliennes serait située une zone humide. Selon M. Simon, le bureau n'aurait pas identifié cela, mais cette information pourra être vérifiée.
- Au-delà des études réalisées dans le cadre du développement du projet, il est précisé qu'il y a également un suivi des impacts en phase d'exploitation. Il s'agit notamment d'un suivi des impacts sur la biodiversité, mais aussi sur l'acoustique. Les exploitants ont l'obligation à la mise en service du parc de réaliser de nouvelles mesures acoustiques pour vérifier que le parc respecte bien la réglementation. Si des dépassements sont constatés, l'exploitant aura l'obligation de prendre des mesures correctives pour respecter la réglementation.

Éléments de compte-rendu

- Une question est posée sur la couleur des éoliennes. Un participant considère qu'elles se verraient moins en vert. La réglementation impose que les éoliennes soient blanches et aucun développeur ne peut déroger à cette règle.
- Un autre participant considère, comme pour le premier projet, que ce type de projet l'avis des habitants n'est jamais pris en compte. Selon lui, quelle que soit l'opinion qu'ils affirmeront, le processus décision serait pipé et il considère que face à un acteur comme Total, ils n'ont aucun poids et que la préfecture ira forcément dans le sens de l'entreprise. Mme Mouden rappelle qu'effectivement la décision finale appartient au préfet, mais que ce dernier prend sa décision sur la base des éléments suivants : la qualité du dossier, l'avis du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique, les délibérations des communes, les objectifs qui lui sont fixés sur le territoire en matière de développement éolien. M. Simon précise qu'on ne pas présager de l'avis du préfet et que Quadran a eu récemment des refus pour certains de ses projets. M. le Maire souligne également que contrairement au premier projet, sur celui-ci, il y a eu du dialogue et de l'information localement.

Éléments de compte-rendu

- Un participant précise qu'il ne souhaite pas que sa participation soit considérée comme un soutien au projet. Mme Mouden rappelle qu'il ne s'agit pas du tout de l'objectif de ces ateliers qui pour rappelle ont vocation à :
 - Tirer les conclusions de l'exploitation du parc en fonctionnement,
 - Ce que Quadran s'engage localement pour envisager sereinement et de façon acceptable par tous le développement du projet d'extension du parc éolien.

M. le Maire ajoute que cette démarche permettra à chacun de pouvoir se prononcer lors de l'enquête publique en ayant une bonne connaissance du projet.

- Un participant rappelle que les questionnaires du porte-à-porte avaient été mal distribués, car plusieurs foyers ne les avaient pas reçus. Mme Mouden rappelle que nous avons déjà passé beaucoup de temps sur cette question lors du premier atelier et que cette remarque avait bien été prise en compte.



3

Quels
engagements
pour la suite ?

Quels engagements pour la suite ?

La charte recense **les engagements que devra respecter Quadran** durant l'exploitation et jusqu'à la fin de vie du parc éolien. Elle comprend deux types d'engagements :

- Les engagements liés aux obligations réglementaires de l'exploitant,
- Les engagements volontaires issus des discussions avec vous.

A terme, celle-ci sera annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'Etat, dans le dossier livré au commissaire enquêteur.

OBJECTIFS

Etablir une relation de confiance avec le territoire

Permettre la montée en compétence sur le sujet éolien

Favoriser la bonne information des riverains

Quels engagements pour la suite ?

Nos propositions suite au premier atelier

Thématique 1 : Eviter, réduire et compenser les impacts



EFFET STROBOSCOPIQUE

- Réaliser une étude stroboscopique à la mise en service et proposer des mesures d'évitement lorsqu'une gêne est constatée plus de 30h par an, comme recommandé par Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.



RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION

- Si une perturbation du signal TV est avérée, l'exploitant s'engage à rétablir le signal, entièrement à sa charge par l'installation de parabole. Un registre sera mis à disposition en mairie afin de signaler les éventuels problèmes.



ENVIRONNEMENT

- Plantations de haies à cadrer
- Bridage des éoliennes pour réduire l'impact environnemental selon les études concernant la faune locale sensible aux éoliennes

Quels engagements pour la suite ?

Nos propositions suite au premier atelier

Thématique 2 : Information à la population

- L'exploitant s'engage à informer chaque année les habitants sur la vie du parc : production, maintenance par le biais d'un article dans le bulletin municipal.

Thématique 3 : Suivi de la relation avec les acteurs locaux

- L'opération porte-à-porte auprès des riverains sera de nouveau réalisée la première année de la mise en service pour évaluer l'intégration du parc éolien dans son environnement
- Une adresse email sera mise à disposition des riverains pour toute question ou tout dysfonctionnement à signaler.
- Un comité de suivi d'exploitation sera constitué pour suivre l'exploitation du parc éolien. Celui-ci se réunira 1 fois par an les cinq premières années et l'ordre du jour sera défini en concertation avec les membres du comité, puis une fois tous les 2 ans.

Quels engagements pour la suite ?

Nos propositions suite au premier atelier

Thématique 4 : Démantèlement

- Quadran s'engage à constituer des garanties financières pour le démantèlement des éoliennes à hauteur de 50 000 euros par éolienne, comme le prévoit la réglementation.
- Quadran s'engage à enlever l'intégralité du bloc béton au moment du démantèlement.

Quels engagements pour la suite ?

**Avez-vous d'autres
propositions ?**

Éléments de compte-rendu

Remarques diverses des participants sur les engagements proposés :

- Indiquer dans la charte « exploitant » et non Quadran pour assurer la tenue de ces engagements en cas de changement d'exploitant.
- Prise en compte des impacts géologiques.
 - Une étude des sols est réalisée dans le cadre de l'étude environnementale
- Impacts sur la santé

Éléments de compte-rendu

Propositions complémentaires des participants :

Phase de développement

- Informer la population locale, autre que les membres, du groupe de travail
 - L'exploitant s'engage sur ce point.

Phase de travaux

- Privilégier les chemins existants pour l'accès au site pour minimiser les impacts
 - L'exploitant s'engage sur ce point.
- Explication des différentes étapes des travaux à la population et des potentiels impacts générés (circulation notamment)
 - L'exploitant s'engage sur ce point.

Éléments de compte-rendu

Propositions complémentaires des participants :

Phase de travaux (suite)

- Utilisation autant que possible des commerces et des sociétés locales (hébergements, alimentation).
 - **L'exploitant s'engage à inciter ses prestataires en ce sens. Le choix des prestataires pour les chantiers étant effectué par le biais de consultation, l'exploitant ne peut s'y engager.**

Phase exploitation

- Informations régulières par le biais du bulletin municipal
 - **L'exploitant s'engage sur ce point.**
- Proposer aux citoyens de participer financièrement au projet
 - **L'exploitant s'engage sur ce point.**

Éléments de compte-rendu

Propositions complémentaires des participants :

Mesures de compensation et d'accompagnement

- Création de mares.
 - **L'exploitant ne peut pas s'engager pas sur ce point.**
- Plantation d'arbres chez les particuliers impactés par le visuel en prenant en compte le champ visuel (vu d'une fenêtre, d'une terrasse...).
 - **L'exploitant peut s'engager sur ce point, mais les modalités restent à définir.**
- Compensation par la création de chemins pédestres, vélos, équestres développant ou améliorant l'existant et augmentation du balisage
 - **L'exploitant peut s'engager sur ce point, mais les modalités restent à définir.**

Éléments de compte-rendu

Propositions complémentaires des participants :

Mesures de compensation et d'accompagnement (suite)

- Mise en valeur du patrimoine historique existant (anciennes fondations de l'église)
 - L'exploitant ne peut pas s'engager sur ce point.
- Compensation financière sur l'immobilier en cas de baisse du prix du bien à cause de la présence des éoliennes.
 - L'exploitant ne peut pas s'engager sur ce point.
- Elargissement de la voie au niveau d'un carrefour dangereux.
 - L'exploitant peut s'engager sur ce point, mais les modalités restent à définir (il peut s'agir d'une participation en cas de passage des entreprises par cette route)

Le démantèlement

- Remise en état des lieux
 - L'exploitant s'engage sur ce point.

Créons ensemble
la transition énergétique
de votre territoire.



BIOGAZ-BIOMASSE



HYDROÉLECTRICITÉ



SOLAIRE



ÉOLIEN



Parc éolien de Maxent

Compte-rendu - Atelier de travail n° 3

Quadran



Atelier sur l'éolien n° 3 – cadre général

- *Dans le cadre du développement du projet éolien Maxent 2 sur la commune de Maxent (35), Total Quadran a décidé de mettre en place, avec l'aide de l'agence Tact, un dispositif d'information et de concertation afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer sur ce projet et sur le parc actuellement en exploitation.*
- *L'objectif final est de construire ensemble une charte qui recensera les engagements que Quadran devra prendre pour garantir la bonne exploitation de son parc éolien et garantir une relation durable et de confiance avec le territoire.*
- *Ce compte-rendu retrace la présentation et les échanges qui ont eu lieu lors de l'atelier n° 3 du 18 décembre 2019 à la mairie de Maxent. Il est mis à disposition des participants et soumis à leur relecture.*
- *Étaient présents :*
 - **Baptiste Simon** – QUADRAN, directeur agence Nantes et chargé du développement éolien,
 - **Ronan Descombin** – ALTHIS, naturaliste, chargé de l'Etude d'impact faune - flore
 - **Marie Leugé-Maillet et Claire Mony-Laffay** – Agence TACT, en charge de l'information et de la concertation sur ce projet,
 - **10 participants** : Monsieur le Maire de Maxent, et 9 représentants d'associations locales, élus ou riverains.

Atelier sur l'éolien n° 3 – Ordre du jour de la séance

1 L'étude acoustique : Gamba acoustique

2 L'étude écologique : Althis

3 Echanges sur la charte d'engagements

Atelier sur l'éolien n° 3 – Le dispositif de concertation

- A l'occasion du tour de table, M. Le Maire et plusieurs représentants d'associations rappellent que leur présence à cet atelier et aux précédents ne signifie pas qu'eux-mêmes ou que l'association qu'ils représentent sont favorables au projet d'extension du parc éolien. Ils demandent que leur présence à ces ateliers ne soit en aucun cas exploitée en ce sens. Ils déplorent que seules les associations aient été conviées à ces ateliers, et que les Maxentais ne puissent pas y participer. Cela les met dans une situation difficile et crée des tensions dans leurs associations.
- Marie Leugé-Maillet assure que la participation aux ateliers ne sera pas exploitée comme une « caution » au projet, et s'engage à ce que les noms des associations ne soit pas indiqués dans les comptes-rendus ou documents du dossier. Elle rappelle que ces ateliers sont destinés à des échanges approfondis et à une réflexion sur les engagements de l'exploitant éolien, c'est pourquoi ils ne peuvent accueillir qu'un nombre limité de participants. Elle confirme que la rediffusion des comptes-rendus, qui sont transmis par email aux participants, est tout à fait possible. Il est rappelé que l'ensemble des maxentais seront informés et associés au dispositif dans un second temps, lorsque le projet d'implantation précis aura été défini par l'exploitant éolien.

Atelier sur l'éolien n° 3 – Le dispositif de concertation

- Un participant signale qu'il est directement concerné par ce projet parce qu'il développe sur la commune un important projet touristique. Il déplore de n'avoir pas été informé de ce projet et pas convié aux ateliers.
(Ce sujet est repris en fin de Compte rendu dans la partie « temps d'échanges ».)
- Plusieurs participants s'inquiètent que l'extension du parc éolien nuise à l'attractivité touristique de la commune. Ils craignent que les éoliennes dévalorisent le patrimoine architectural et naturel de la commune, ils soulignent les efforts et investissements qu'ils font pour développer ce patrimoine.

L'étude acoustique : Gamba acoustique

1



Règlementation acoustique : Principales définitions

○ Bruit Ambiant



Niveau de bruit mesuré sur la période d'apparition du bruit particulier

○ Bruit Résiduel

Niveau de bruit mesuré sur la même période en l'absence du bruit particulier

○ Émergence sonore

Différence arithmétique entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel

Emergences sonores chez les riverains

Pour un **bruit ambiant** < 35 dB(A), pas de limitation des émergences

Pour un **bruit ambiant** > 35 dB(A), l'émergence doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB(A) pour la période de jour (07h-22h)
- 3 dB(A) pour la période de nuit (22h-07h)

Etude d'impact acoustique : méthodologie en 4 étapes

- 1 **Mesurer le bruit résiduel** autour de la zone d'études à l'aide de sonomètres
- 2 **Simuler le bruit des éoliennes** autour de la zone d'étude
- 3 Vérifier que **la réglementation acoustique** est bien respectée
- 4 Prévoir au besoin **un plan de bridage des éoliennes** (c'est-à-dire limiter la production des éoliennes) en fonction de certaines vitesses, directions de vent et moment de la journée.

Atelier sur l'éolien n° 3 – Les nuisances acoustiques

- « Vous faites probablement comme les *raveurs* : lorsque les gendarmes sont couchés, ils montent le volume. » « Avec le parc actuel, des riverains se sont plaints du niveau de bruit qui était devenu très gênant, ils ne pouvaient plus se tenir dans leur jardin : il a fallu qu'ils se plaignent pour que les éoliennes soient réglées. »
- Effectivement, on s'est rendu compte que le plan de bridage n'était pas adapté. Malgré le sérieux des études, il peut y avoir des erreurs. Quand le problème a été connu, nous avons fait les ajustements nécessaires. Nous prenons au sérieux nos obligations de respect des seuils sonores : un plan de bridage est mis en place pour cela, il est respecté, c'est notre responsabilité. D'ailleurs les services de l'état y sont vigilants.
- « Il est prévu de passer de 3 à 7 éoliennes. Est-ce que cela entraînera un accroissement de la nuisance sonore ? »

Cela va augmenter le nombre de domiciles d'où l'on entendra les éoliennes. Par contre, cela élèvera peu le niveau sonore de l'ensemble : les niveaux de bruit ne s'additionnent pas.

De plus, les études sont menées pour évaluer le bruit produit par l'ensemble des éoliennes, parc actuel et parc en projet cumulés : les éoliennes toutes ensembles devront respecter le niveau réglementaire.

Atelier sur l'éolien n° 3 – Les nuisances acoustiques

- **« Suivant les saisons, la végétation, la météo, le bruit peut être tout à fait différent. Vos études acoustiques ne couvrent pas toute l'année. »**
- Les variations sont prises en compte dans les simulations. De plus, il y a eu 2 campagnes de mesures : une sur 14 et une sur 35 jours. Cela permet de bien couvrir toutes les conditions réelles possibles. (cf. dia suivante).
- **Plusieurs participants expriment leur peu de confiance dans la fiabilité des études menées. « Les bureaux d'étude font des erreurs et n'en sont jamais responsables. »**

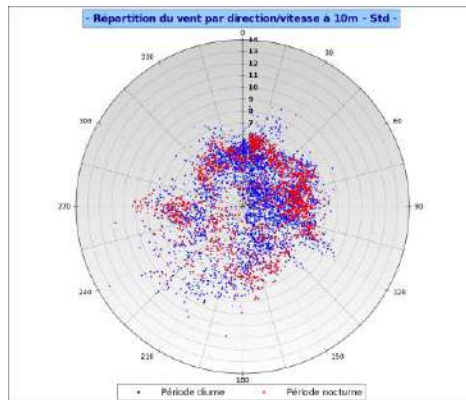
Etude d'impact acoustique : Mesure du bruit résiduel

- 2 campagnes de mesure selon les préconisations du projet prNFS 31-114 :

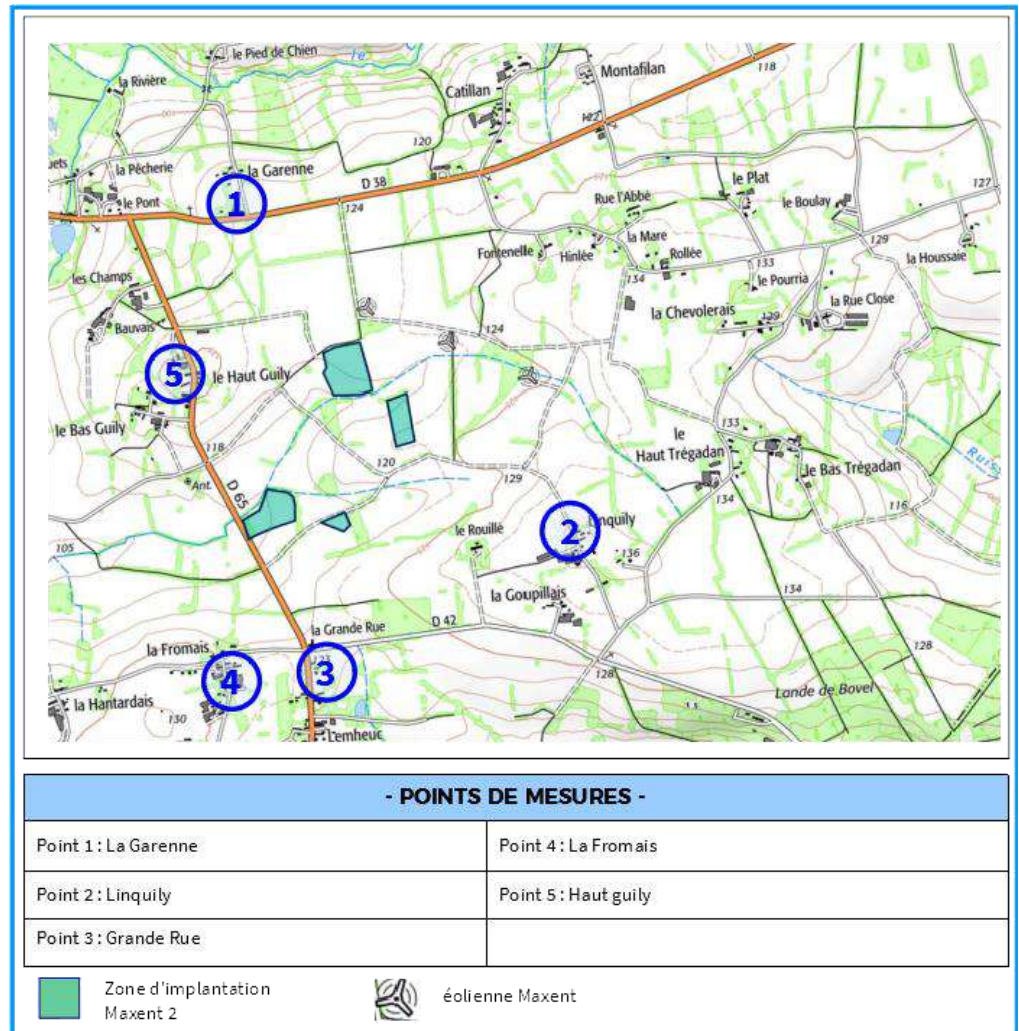
14 jours du 9 au 22 avril 2013

35 jours du 11 avril au 16 mai 2019

- Caractérisation des 2 secteurs de vent dominants : SO & NE



- 5 points de mesure



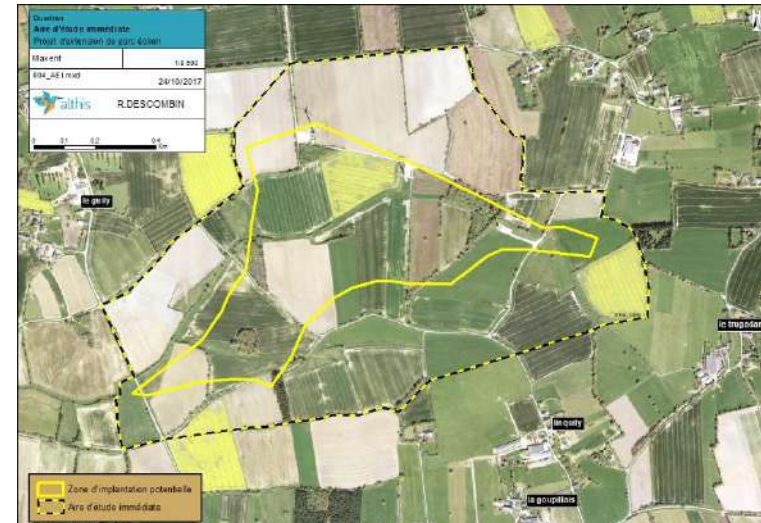


Etude écologique : ALTHIS



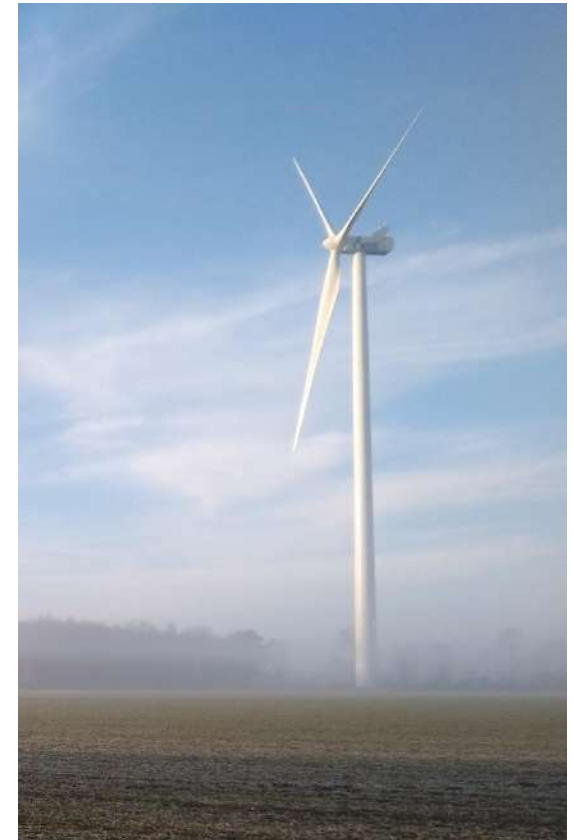
Qu'est ce que le Volet Naturel?

- Pour un projet éolien, il s'agit d'inventorier toute la faune et la flore dans une aire d'étude déterminée ;
- Le but est d'établir un « état initial » avec des inventaires de terrain et aussi des données bibliographiques ;
- Cet état initial met en avant des enjeux écologiques qui croisés avec les enjeux des autres volets permet d'adapter au mieux les implantations ;
- Les inventaires se concentrent sur les oiseaux et les chauves-souris et dans une moins mesure la petite faune et la flore, par rapport au risque de collision;



ALTHIS et le projet de Maxent 2

- Tout projet éolien (création ou extension) est soumis à Etude d'Impact (EI) sur l'Environnement ;
- Toute EI comporte plusieurs volets : étude acoustique - volet paysage - volet environnement général - « volet naturel » ;
- ALTHIS a donc été missionné en 2017 par TOTAL QUADRAN pour le volet naturel ;



Méthodologie et résultats des inventaires

➤ Oiseaux

- Inventaire sur une année complète ;
- Oiseaux nicheurs, migrateurs automnaux, hivernants et migrateurs printaniers ;
- 14 interventions spécifiques ;

Oiseaux nicheurs

- Inventaire par points d'écoute de 10min (IPA)
- 44 espèces nicheuses ;
- Dont 4 d'enjeu modéré: le bruant jaune, le chardonneret élégant, la linotte mélodieuse et le verdier d'Europe

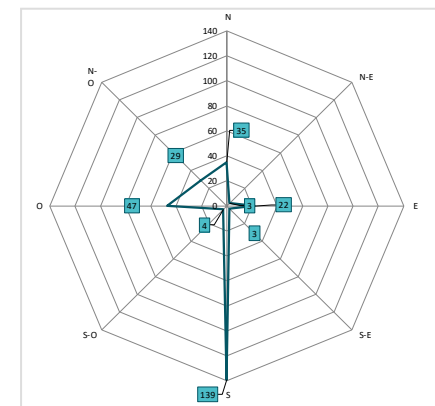
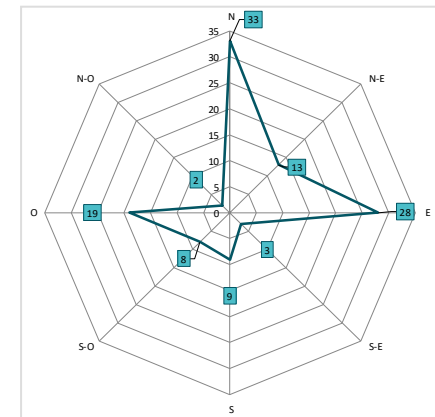


Méthodologie et résultats des inventaires

➤ Oiseaux

Oiseaux migrateurs

- Inventaire par points d'observation ;
- Les espèces, les hauteurs de vol, les orientations de vol sont notées
- En migration printanière, ce sont 37 espèces, pour 440 individus, direction Nord et Est, entre 0 et 50m. Enjeu faible.
- En migration automnale, ce sont 41 espèces pour 1011 individus, orientation Sud et entre 0 et 50m.



Méthodologie et résultats des inventaires

➤ Oiseaux

Oiseaux hivernants

- Inventaire par transects dans toute l'AEI ;
- Les espèces, les zones de concentrations, et l'activité sur site sont notées;
- 41 espèces pour 867 individus en 2 sorties;
- 2 espèces d'enjeu modéré : la grande aigrette et le pluvier doré (non lié au site).



Méthodologie et résultats des inventaires

➤ Chauves-souris

Méthodologie

- Inventaire par points d'écoute actif de 10min – 12 nuits;
- Inventaire par points d'écoute passif de 3h30min – 12 nuits ;
- Enregistrement en continu à la cime d'un arbre – 7 mois.

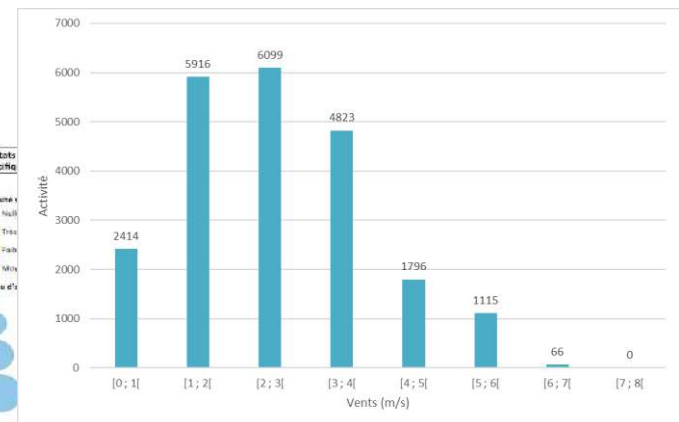
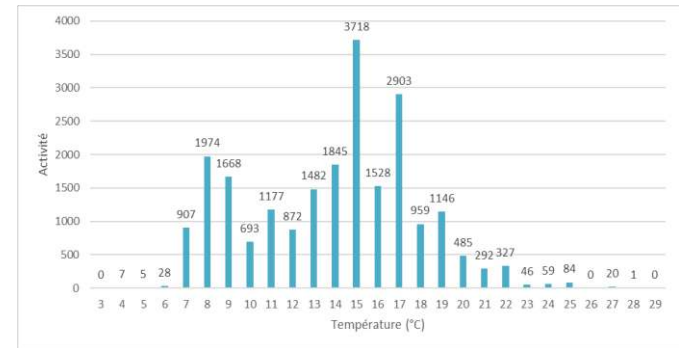


Méthodologie et résultats des inventaires

➤ Chauves-souris

Résultats

- Forte diversité avec 15 espèces sur 21 recensées en Bretagne, dont 18 courantes;
- Très forte activité de la barbastelle d'Europe et de la pipistrelle commune ;
- Activité forte des chauves-souris jusqu'à 100m de certaines haies



Méthodologie et résultats des inventaires

➤ Amphibiens

Méthodologie

- 2 interventions diurnes et 2 nocturnes
- Inventaire en mars et mai (période de reproduction)
- Dans les sites favorables

Résultats

- 4 espèces inventoriées: grenouille agile, la salamandre tachetée, le triton palmé et le triton marbré.



Méthodologie et résultats des inventaires

➤ Reptiles

Méthodologie

- Transects dans toute l'aire d'étude ;
- 2 sorties spécifiques entre 9h30 et 12h (période de thermorégulation).

Résultats

- 2 individus observés peu d'indication ;
- Aire d'étude pauvre en habitats favorables.

➤ Insectes

Méthodologie

- Transects dans toute l'aire d'étude ;
- 2 sorties spécifiques aux heures chaudes ;
- les papillons, les libellules et les insectes proche des scarabées sont recherchés.

Résultats

- Peu de libellule : 5 espèces ;
- Peu de papillons : 18 espèces ;
- 1 insecte protégé : le grand capricorne.



Méthodologie et résultats des inventaires

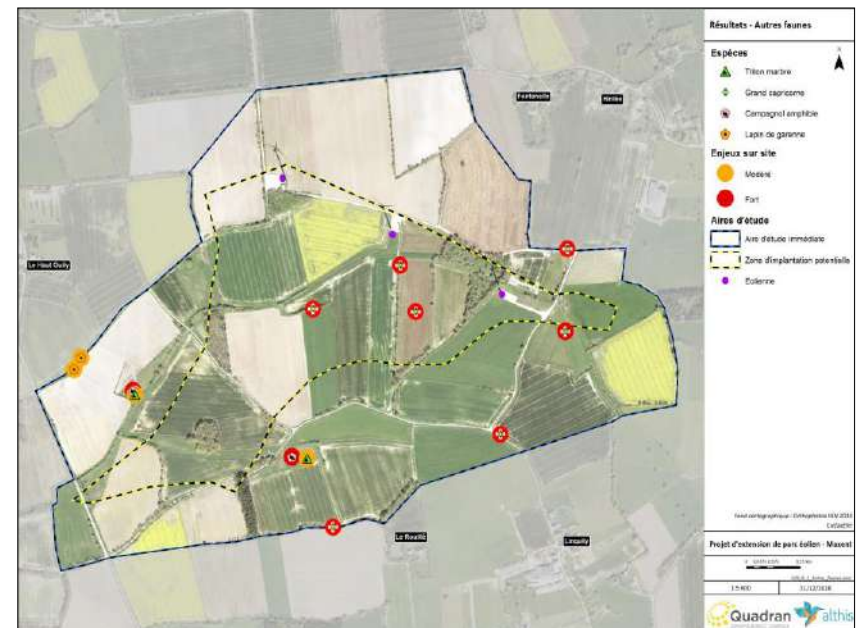
➤ Mammifères terrestres

Méthodologie

- Transects dans les habitats favorables ;
- 2 sorties spécifiques;
- Les recherches sont axées sur les empreintes et fécès.

Résultats

- 7 espèces identifiées;
- 1 espèce protégée (le campagnol amphibie).
- 1 espèce d'enjeu modéré : le lapin de Garenne (classé en quasi-menacé d'extinction)



Méthodologie et résultats des inventaires

➤ Enjeux globaux



Atelier sur l'éolien n° 3 – Echanges sur l'étude faune-flore

- **Pourra-t-on avoir les cartes avec une bonne définition, pour pouvoir les agrandir, bien voir les légendes ?**

Oui, les documents vous seront transmis par email. On peut vous transmettre les cartes par « wetransfer » ou autre si vous les voulez en bonne définition. Notez bien aussi que vous avez notre email : n'hésitez pas à nous contacter pour un envoi complémentaire ou des précisions.

- **Pourrait-on comparer votre étude avec celle qui a été fait avant l'installation du parc Maxent 1 ?**

L'étude faite pour le 1^{er} parc est disponible en mairie. Mais si vous le voulez, nous pourrions la remettre à votre disposition. L'étude menée aujourd'hui est plus étoffée que la précédente car la législation a évolué.

- **Y-a-t-il une mortalité importante liée aux éoliennes ?**

Le suivi de la mortalité a été fait : on n'a pas trouvé de cadavre.

Pour évaluer si les éventuels cadavres sont emportés par les prédateurs, on fait un test de prédation, et on voit quelle proportion des cadavres sont emportés, cela permet de pondérer les données. On prend aussi en compte d'autres biais sur le calcul de la mortalité. Mais au final, la conclusion est qu'il n'y a pas ou très peu de mortalité.

Atelier sur l'éolien n° 3 – Echanges sur l'étude faune-flore

- **« Dans quel périmètre travaillez vous ? Autour des éoliennes 1 et 3 il n'y a plus de bécasse, plus aucun lièvre. Les éoliennes font fuir tout le monde. Même quand on fait des lâchers de perdrix ou faisan, la population s'éloigne sur à peu près 100 m. »**
L'Etude sur la faune et flore porte sur toute la zone d'implantation potentielle. Effectivement, nous n'avons pas observé de bécasse.
- **« Je ne vois plus le Busard Saint martin depuis 2 années, alors qu'on le voyait tous les ans. »**
« Les rapaces souffrent beaucoup avec les éoliennes, car ont une vision vers le sol, non vers le haut. En Allemagne des études sur cela sont faites en ce moment, ils cherchent des solutions. »
Des enquêtes ont été menées sur les rapaces, notamment le busard saint martin, qui est une espèce patrimoniale. En Bretagne, on constate une raréfaction de cette espèce liée à la disparition de zones favorables pour qu'il puisse se reproduire. Dans notre zone d'étude, on ne trouve pas d'espace adapté pour son habitat, mais il était peut-être ici dans sa zone de chasse.
Par rapport à d'autres rapaces, le Busard saint martin est moins vulnérable à l'éolien, car il chasse au son, et se tient à distance des machines. Le faucon crécerelle est plus sensible à la présence des éoliennes.
- **« Pour les chauves-souris, pourquoi avoir placé le mat de mesure à la cime des arbres et non sur les éoliennes existantes ? »**
On cherche à quantifier l'activité naturelle des chauves-souris dans la zone d'implantation potentielle : ces enregistrements à la cime des arbres sont les plus adaptés, c'est un espace où elles ont souvent une activité intense. Les éoliennes ne sont pas dans la zone étudiées, et de plus introduisent un biais : les chauves-souris sont soit effrayées, soit attirées par les éoliennes (chaleur, insectes).

Atelier sur l'éolien n° 3 – Echanges sur l'étude faune-flore

- **« A part la Barbastelle d'Europe, avez-vous trouvé d'autres espèces patrimoniales de chauves-souris ? »**
On en a trouvé, mais assez peu. A la cime des arbres, on a trouvé le petit Rinolof. En tout, nous avons identifié 4 espèces à enjeu patrimonial - annexe 2. Par contre, on a mené d'autres études à proximité, notamment sur le nord de la commune (à 5 km de l'implantation), où nous avons trouvé des espèces à fort enjeu.
- **« Il faudrait mettre les gens au courant quand il y a des études en cours. Certains travaillent avec des filets : on peut croire à des braconniers. »**
- **« Y-aura-t-il des zones humides impactées par les éoliennes ? Nous avons insisté pour que ces zones soient préservées. »**
Non, normalement aucune éolienne ni chemin d'accès ne concernera de zone humide.
- **« Vos cartes indiquent une zone à enjeu au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle : dans l'implantation qui a été choisie, 2 éoliennes se trouvent dans cette zone. Nous n'envisagez pas de supprimer les éoliennes qui feraient impact ? »**
Nous n'avons pas modifié la zone d'implantation jusqu'à maintenant. On ne parviendra pas à éviter tous les impacts. Ce qui est prévu lorsqu'il n'est pas possible d'éviter les secteurs d'enjeu fort, c'est de réduire l'impact au maximum. On prévoit en ce cas un plan de bridage adapté à l'activité des chauve-souris, qui tient compte de la température, la force du vent, l'hygrométrie, la saison.



3

Quels
engagements
pour la suite ?

Quels engagements pour la suite ?

La charte recense **les engagements que devra respecter Quadran** durant l'exploitation et jusqu'à la fin de vie du parc éolien. Elle comprend deux types d'engagements :

- Les engagements liés aux obligations réglementaires de l'exploitant,
- Les engagements volontaires issus des discussions avec vous.

A terme, celle-ci sera annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'Etat, dans le dossier livré au commissaire enquêteur.

OBJECTIFS

Etablir une relation de confiance avec le territoire

Permettre la montée en compétence sur le sujet éolien

Favoriser la bonne information des riverains

Quels engagements pour la suite ?

Phase de travaux

- Les chemins existants seront privilégiés pour l'accès au site afin de minimiser au maximum les impacts.
- Explication des différentes étapes des travaux à la population et leurs potentiels impacts (circulation notamment) seront expliqués au préalable à la population.
- Total Quadran aura, autant que possible, recours à des commerces et des sociétés locales (hébergement, alimentation).

Phase d'exploitation

Information et maintien de la relation locale

- L'exploitant s'engage à informer chaque année les habitants sur la vie du parc : production, maintenance par le biais d'un article dans le bulletin municipal.
- La participation financière au projet sera proposée aux citoyens.

Quels engagements pour la suite ?

Phase d'exploitation (suite)

- L'opération porte-à-porte auprès des riverains sera de nouveau réalisée la première année de la mise en service pour évaluer l'intégration du parc éolien dans son environnement
- Une adresse mail sera mise à disposition des riverains pour toute question ou tout dysfonctionnement à signaler.
- Un comité de suivi d'exploitation sera constitué pour suivre l'exploitation du parc éolien. Celui-ci se réunira 1 fois par an et l'ordre du jour sera défini en concertation avec les membres du comité

Gestion des impacts

- Réaliser une étude stroboscopique à la mise en service et proposer des mesures d'évitement lorsqu'une gêne est constatée plus de 30h par an, comme recommandé par le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.
- Plantation d'arbres chez les particuliers impactés par le visuel en prenant en compte le champ visuel (vu d'une fenêtre, d'une terrasse...).
- **L'exploitant peut s'engager sur ce point, mais les modalités restent à définir.**

Quels engagements pour la suite ?

Phase d'exploitation (suite)

- Compensation par la création de chemins pédestres, vélos, équestres développant ou améliorant l'existant et augmentation du balisage
 - **L'exploitant peut s'engager sur ce point, mais les modalités restent à définir.**
- Elargissement de la voie au niveau d'un carrefour dangereux.
 - **L'exploitant peut s'engager sur ce point, mais les modalités restent à définir (il peut s'agir d'une participation en cas de passage des entreprises par cette route)**
- Si une perturbation du signal TV est avérée, l'exploitant s'engage à rétablir le signal, entièrement à sa charge (y compris en cas de surcoût de l'abonnement qui en dépend). Un registre sera mis à disposition en mairie afin de signaler les éventuels problèmes. Un point de contact par mail chez Quadran sera également clairement proposé.
- Bridage des éoliennes pour réduire l'impact environnemental selon les études concernant la faune locale sensible aux éoliennes

Quels engagements pour la suite ?

Démantèlement (suite)

- Remise en état des lieux
- Quadran s'engage à constituer des garanties financières pour le démantèlement des éoliennes à hauteur de 50 000 euros par éolienne, comme le prévoit la réglementation.
- Quadran s'engage à enlever l'intégralité du bloc béton au moment du démantèlement.

Atelier sur l'éolien n° 3 – Echanges sur la Charte d'engagements

- Effet stroboscopique
« Notre demande est que, lorsqu'il y a une gêne, l'exploitant ne se limite pas au cadre réglementaire. Nous demandons du bon sens, et que soit prise réellement en compte la gêne ressentie par les personnes. Il y a un domicile en particulier qui subit cet effet stroboscopique : il faudrait aller voir chez cette personne. C'est du bon sens. »
Nous devons modifier notre formulation.
- Pourrez vous revenir vers nous avec une proposition sur la façon dont on peut qualifier la gêne qui nécessite une intervention. Si ce n'est pas un nombre d'heures par an ?
Nous pouvons indiquer de mettre en place une concertation avec les riverains concernés.
- Plantation
Quadran propose de prendre en charge la plantation d'arbres ou haies comme mesures d'accompagnement : cela ne pourra pas dissimuler les éoliennes, mais peut éventuellement les rendre moins visibles, ou simplement améliorer le cadre de vie.
Nous pouvons définir un budget pour des plantations d'arbres et haies, et qu'un appel soit fait auprès des riverains pour savoir qui souhaiterait une haie.
- Développement de chemins, balisages :
« il faut demander à l'ensemble de la population »

Atelier sur l'éolien n° 3 – Echanges sur la Charte d'engagements

- « Certaines propositions formulées n'ont pas été retenues, notamment la question des indemnités en cas de dévaluation de l'immobilier. »

« Je viens de faire évaluer ma maison. Le notaire m'a dit qu'avec les éoliennes, il fallait compter 40 000 € en moins. »

Marie Leugé-Maillet : Les interrogations sur l'impact de l'éolien sur les biens immobiliers n'ont pas de réponse précise pour l'instant. Jusqu'à présent, on se référait à une étude qui montrait que l'éolien n'entraîne pas une dévaluation mais un changement du profil des acheteurs. Mais on n'a pas d'étude récente suffisamment solide sur cette question : l'évolution des valeurs immobilières dépend de facteurs multiples. Une étude de l'ADEME est en cours, dont le résultat est attendu pour 2020.

Est-ce qu'on peut au moins indiquer que la société s'engage à suivre les recommandations de l'ADEME lorsque l'étude sera publiée ?

Quels engagements pour la suite ?

Temps d'échanges

Atelier sur l'éolien n° 3 – Echanges

- Domaine des Hayes

Le Domaine des Hayes est situé sur la commune, non loin de la zone d'implantation potentielle. C'est un domaine rénové depuis 2013 en résidence hôtelière de haut standing. Son propriétaire demande que la déclaration suivante figure dans le compte-rendu :

« Je m'oppose à l'implantation des éoliennes. Cela contrevient au caractère patrimonial du domaine, cela crée des troubles, et le domaine est rénové à l'identique du patrimoine historique. »

Un important projet de développement de ce complexe hôtelier est prévu, le PLUi vient d'être modifié pour l'intégrer. Si les éoliennes sont mises en place, le propriétaire déclare qu'il abandonnera ce projet de développement.

- **Un participant affirme que les études menées sont mensongères.**

Il a apporté un photomontage de simulation du parc éolien Maxent 1 et une photo qu'il a prise où les éoliennes sont beaucoup plus évidentes.

Marie Leugé-Maillet explique que les photomontages suivent une méthodologie très stricte et qu'ils sont le plus souvent fiables : pour comparer, il faudrait une photo d'aujourd'hui prise exactement au même endroit, et ayant exactement la même focale que celle du photomontage.

Atelier sur l'éolien n° 3 – Echanges

- Emplacement des éoliennes à l'est de la commune
« Pourquoi ne pas envisager de déplacer le projet ? Nous sommes tous d'accord pour dire que les éoliennes devraient plutôt être placées dans l'est de la commune. C'est là que les impacts seraient les moins importants pour la population. » « A l'est de la commune il n'y a pas d'habitation, les terrains étaient des communs. »
« La terre agricole que vous prenez est l'une des mieux classées de Maxent. C'est incohérent : on limite les lotissements pour préserver la terre agricole, mais sur les meilleures terres on met des éoliennes. »
Ma collègue qui était en charge de ce projet avait étudié cette option, mais cela n'avait pas pu être retenu. Nous n'avons pas eu les autorisations des propriétaires pour cette implantation. Je me renseignerai davantage sur les raisons de cette décision.
- « Lors de l'atelier 2 nous avons parlé d'une étude de géobiologie sur la zone d'implantation. Est-ce que vous allez faire cette étude ? Pourrez-vous nous communiquer les résultats ? »
Nous avons mal compris et retranscrits votre demande du dernier atelier, veuillez nous en excuser. La géobiologie c'est un sujet particulier, je propose de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain atelier.
Nous avons fait venir un géobiologue, il préconise le déplacement d'une éolienne de 5 à 6m.

Atelier sur l'éolien n° 3 – Echanges

- **Ce qui est vraiment gênant, ce sont les flash lumineux la nuit.**

C'est une nuisance réelle et la filière éolienne essaie d'obtenir des aménagements de cette obligation.

Sur les très grands parcs, une atténuation de l'intensité lumineuse a été obtenue pour certaines des éoliennes, mais ce n'est pas un progrès suffisant. Nous y travaillons tous.

Prochain atelier

- Date à définir en février en concertation avec le maire (janvier : très chargé)
- Ordre du jour :
 - Etude de géobiologie sur la zone
 - Affiner la charte
 - Echanger sur la suite de la démarche d'information et de concertation



PARC ÉOLIEN DE MAXENT II COMPTE-RENDU ATELIER DE TRAVAIL N°4 – 08/10/2020



INTRODUCTION

Participants

- Alexis Carré, Total Quadran, chargé du développement éolien,
- Emilie Mouden et Tiphaine Burban – Agence TACT, en charge de l'information et de la concertation sur ce projet,
- 10 participants : M. le Maire et 9 participants (élus, associations locales et riverains)

M. Le Maire introduit ce groupe de travail et en rappel le contexte.

Constitution du groupe de travail

- M. Le Maire rappelle que l'ensemble des élus ont été invités, et l'Agence TACT rappelle que ce sont les participants aux précédents ateliers qui ont été invités pour ce quatrième atelier de travail. Les participants à l'atelier ont été invités sur la base d'une liste proposée par la précédente équipe municipale : des élus, des riverains, des représentants d'associations locales. Cette liste avait ensuite été enrichie suite aux suggestions faites pendant les premiers ateliers, et de nouvelles personnes ont ainsi rejoint le groupe de travail.

CONTEXTE DES ATELIERS

- Depuis 2012, Total Quadran exploite le parc éolien sur la commune de Maxent
- Après 8 ans d'exploitation, Total Quadran souhaite faire le bilan de ces années d'exploitation du point de vue technique et de l'intégration locale

OBJECTIFS

Tirer les conclusions de son exploitation

S'engager localement pour envisager sereinement et de façon acceptable par tous le développement du projet d'extension du parc éolien.



RAPPEL ATELIER 1, 2 ET 3

Atelier n° 1 - Septembre 2019

Objectifs :

1. Comprendre les enjeux de l'éolien et le contexte de son développement
2. Présenter l'avancement du projet éolien
3. Bilan du parc en exploitation

Livrable :

1. Compte-rendu de l'atelier

Atelier n° 2 - Octobre 2019

Objectifs :

1. Présenter l'avancement du projet éolien
2. Présentation des résultats des études et de l'implantation
3. Premier échange sur la Charte d'engagements

Livrable :

1. Compte rendu de l'atelier

Atelier n° 3 - Décembre 2019

Objectifs :

1. Focus sur les études environnementales et acoustiques
2. Poursuites des échanges sur la Charte d'engagements

Livrable :

1. Compte rendu de l'atelier

Atelier n° 4 - Octobre 2020

Objectifs :

1. **L'étude de géobiologie**
2. **Finaliser la Charte d'engagements**
3. **Les actions d'information à venir**
4. **Les prochaines étapes du projet**

Livrables :

1. **Compte rendu de l'atelier**

RAPPEL DES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DU PROJET



Caractéristiques de l'éolienne sélectionnée :

Vestas V100

Puissance unitaire : 2MW

Hauteur de mât : 95m

Diamètre rotor : 100m

Hauteur bout de pôle: 145m

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1** L'étude de géobiologie
- 2** Finalisation de la Charte d'engagements
- 3** Les actions d'information à venir
- 4** Les prochaines étapes du projet

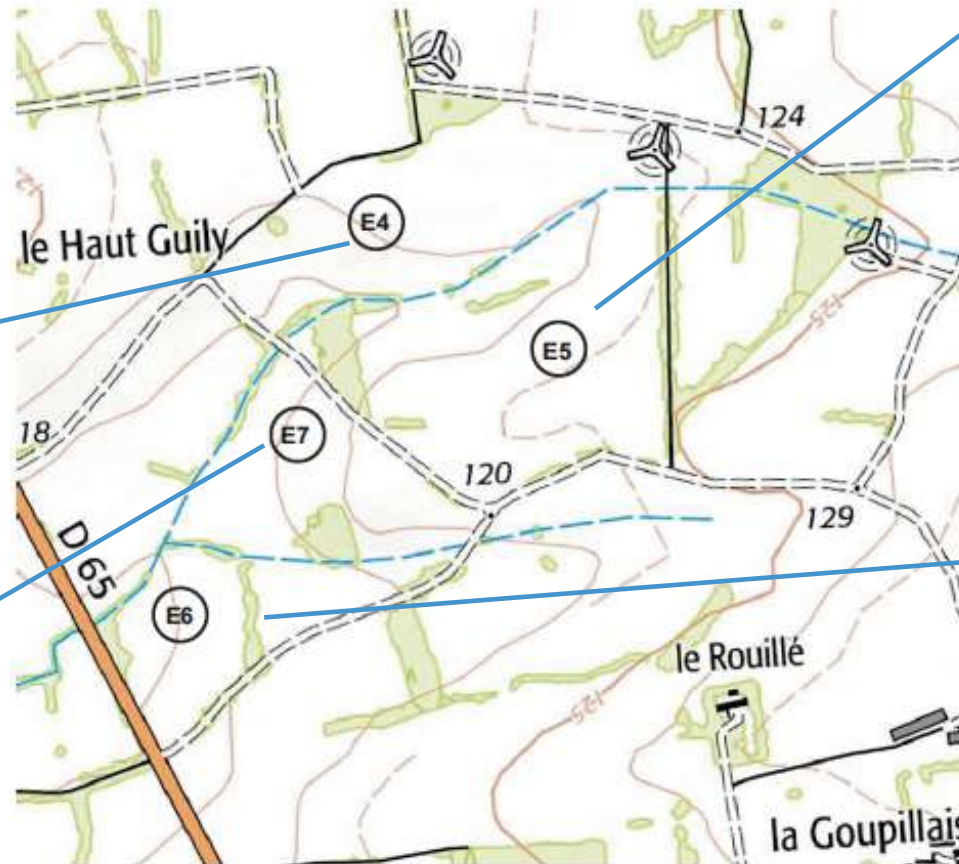
L'ÉTUDE DE GÉOBIOLOGIE

L'ÉTUDE DE GÉOBIOLOGIE

- Passage sur site réalisé le 08/10/2019 :

Recommandations : déplacer l'éolienne soit vers le Nord-Est, d'au moins 18 m pour sortir de la zone perturbation tellurique ou bien de la descendre vers le Sud-Sud-Ouest d'environ 15 m. Cette recommandations ne pourra pas être suivi car les éoliennes seraient trop proches. **Discussion à poursuivre avec le géobiologue pour trouver des solutions techniques.**

Bon emplacement



Bon emplacement

Recommandations: déplacer E6 vers le Nord-Est d'au moins 20 m

Discussion à poursuivre avec le géobiologue pour trouver une solution technique.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

- **Dimensionnement du projet**

L'équivalent de la production en terme de consommation de foyers pour les 4 éoliennes supplémentaires est estimé à 22GWh/an soit 26070 habitants ce qui revient à 11 335 foyers,

Une question est posée sur la taille des éoliennes. Les éoliennes de nouvelles générations sont globalement d'une taille plus importante que les plus anciennes. C'est un choix des turbiniers. Ce sont principalement les pales qui sont plus grandes. Cela permet à chaque machine de pouvoir bénéficier de plus de vent. L'impact visuel réside néanmoins dans le fait de respecter les mêmes proportions de machines par rapport à l'existant.

- **Acoustique**

Le grand progrès des turbiniers s'est porté sur la réduction de l'impact sonore des éoliennes. Les études acoustiques permettent de simuler le bruit que généreront les éoliennes et de vérifier si elles respecteront la réglementation en vigueur. Lors de l'atelier 3, l'acousticien était venu expliquer de façon précise ses méthodes de travail et les résultats de l'étude réalisée à Maxent. Par ailleurs, il est rappelé qu'à la mise en service du parc, une réception acoustique doit être réalisée.

Deux habitants expliquent qu'ils ont des nuisances sonores avec le parc actuel et qu'il y a un décalage entre la conformité réglementaire, et le ressenti sur le territoire.

- **Paysage**

Le groupe estime qu'il serait intéressant de réaliser des photomontages depuis des sites choisis par la population. Par exemple, ils souhaiteraient le faire depuis le domaine des Hayes, ou encore depuis les nouveaux lotissements en projet. Les participants s'étonnent de ne pas avoir vu les photomontages. Les photomontages ont été présentés lors de l'atelier n°2 (voir compte-rendu atelier n°2), un carnet de photomontage avait été laissé en mairie. M. le maire, n'étant pas en fonction à cette période, n'en n'a pas connaissance. Ces photomontages seront de nouveau présentés lors des permanences d'information. Total Quadran s'engage à s'entretenir avec le bureau d'études, pour voir ce qui est possible de faire.

- **Repowering**

En cas de repowering, des études doivent de nouveau être réalisées dès lors que la hauteur du parc augmente de plus de 10 %.

- **Choix de l'implantation**

Le groupe demande à avoir les points GPS des implantations retenues pour pouvoir faire des simulations. Ces informations pourront être fournies lorsque les implantations définitives auront été choisies.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

- **Etude faune / flore**

Une question est posée sur la façon de prendre en compte les espèces patrimoniales et migratrices présentes sur le site et ses alentours. Total Quadran précise qu'une éolienne qui a été décalée pour prendre en compte certains enjeux et il y a des bridages sont proposés afin de respecter les périodes d'activités des espèces sensibles. Toutes les recommandations des bureaux d'études seront respectées. L'étude d'impact environnemental n'est pas finalisée à ce jour, mais sera entièrement disponible lors de l'enquête publique.

- **Faune avicole**

Un habitant remarque que les faucons crécerelles ont disparu sur le site, et qu'il y a maintenant des buses qui s'attaquent aux volailles. Un autre habitant n'a pas fait le même constat. Il continue d'en observer.

Total Quadran peut se rapprocher du bureau d'étude pour voir s'il y a eu une évolution des observations depuis l'installation des éoliennes. Cela ne permettra néanmoins pas de déterminer le lien entre les deux. Il est rappelé que les études environnementales sont réalisées par des bureaux d'études spécialisés qui ont fait plusieurs passages sur site. Ils travaillent également à partir de données bibliographiques. Total Quadran rappelle que l'étude faune flore sera mise à disposition lors de l'enquête publique.

- **Production**

Un participant demande si avec les bridages qui seront programmés pour préserver certaines espèces, il sera toujours rentable de développer le projet.

Total Quadran confirme que oui, la production reste tout à fait intéressante malgré les bridages. La plupart des parcs éoliens en France fonctionnent avec des bridages.

- **Choix des variantes d'implantation et prise en compte des différents enjeux**

Total Quadran rappelle que le choix final d'une variante repose sur l'ensemble des contraintes techniques et des enjeux identifiés dans le cadre des études. L'arbitrage est fait entre ces multiples contraintes par Total Quadran, avec l'appui des bureaux d'études indépendants et des spécialistes internes à Total Quadran.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

- **Nom du géobiologue**

Stéphane Demée (Mordelles) et Luc Leroy (Sainte-Marie)

- **Impact sur la santé humaine**

Total Quadran précise qu'une étude de danger est réalisée et que l'étude acoustique et paysagère qui sont également entre autre réalisées pour prendre en compte les riverains. L'ARS est consultée.

- **Concertation**

Il est regretté que les 3 premières éoliennes soient sorties de terre sans que personne ne soit au courant. Total Quadran précise que le métier et ses pratiques ont beaucoup évolué et qu'aujourd'hui, les développeurs ont pris conscience de l'importance de mener des démarches concertées. Dans le cas du projet d'extension à Maxent, c'est dans cette logique que Total Quadran a souhaité travailler avec le territoire en amont dans le cadre des ateliers, pour que l'enquête publique ne constitue pas le seul temps d'échange et de concertation sur le projet, et pouvoir prendre en compte les suggestions des acteurs locaux et riverains dans la définition du projet.

- **Porte à porte**

Le groupe souhaite connaître le périmètre de l'enquête qui avait été réalisée auprès des riverains. Tous les éléments de restitution du porte-à-porte sont disponibles dans le compte-rendu de l'atelier n°1. L'agence Tact rappelle que l'objectif du porte-à-porte n'était pas de sonder sur le nouveau projet, mais de connaître le ressenti des riverains vis-à-vis du parc éolien existant.

- **Enquête publique**

C'est le commissaire enquêteur qui va analyser les observations déposées lors de l'enquête publique et formuler un avis argumenté sur cette base. C'est ensuite la Préfète qui décidera d'autoriser ou non le projet. Si le projet est refusé par la Préfète, il existe un délai quatre mois pendant lequel le porteur de projet peut faire un recours.

Le groupe s'interroge sur la compatibilité de l'enquête publique avec le COVID, et avec la fracture numérique. L'enquête aura lieu à la fin de l'instruction du dossier, soit en 2022, que les permanences du commissaire enquêteur sont longues, et que l'enquête peut être dématérialisée.

FINALISATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

FINALISATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Pour clarifier la lecture :

En bleu : les apports effectués suite aux échanges qui se sont tenus lors de l'atelier n° 4

En rayé : les éléments supprimés au cours de l'atelier n° 4

Phase de travaux

- Un huissier sera mandaté avant le début du chantier pour constater l'état des routes empruntées dans le cadre des travaux et **une remise en l'état sera effectuée en cas de dommages.**
=> engagement ajouté par les élus le 26/08/2020
- Les chemins existants seront privilégiés pour l'accès au site afin de minimiser au maximum les impacts.
- Les différentes étapes des travaux et leurs potentiels impacts (circulation notamment) seront expliqués au préalable à la population.
- Total Quadran aura, autant que possible, recours à des commerces et des sociétés locales (hébergements, alimentation).

FINALISATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Phase d'exploitation

Information et maintien de la relation locale

- L'exploitant s'engage à informer chaque année les habitants sur la vie du parc : production, maintenance par le biais **d'une lettre d'information** ~~article dans le bulletin municipal.~~
- ~~La participation financière au projet sera proposée aux citoyens.~~
 - => le groupe de travail ne souhaite pas que l'on s'y engage.** Les participants signalent que ce point n'a pas été abordé lors des ateliers précédents. L'agence Tact rappelle que ce point avait été évoqué par certains participants lors de l'atelier 1 (cf compte rendu de l'atelier n°1). Le groupe accepte que Total Quadran évoque cette possibilité pendant la permanence au nom de Total Quadran, mais pas au nom du groupe de travail, afin de déterminer si les habitants souhaitent que la participation financière leur soit proposée.
- L'opération porte-à-porte auprès des riverains sera de nouveau réalisée la première année de la mise en service pour évaluer l'intégration du parc éolien dans son environnement. **Il sera réalisé dans un périmètre de 2 kilomètres autour du projet. L'ensemble de la population sera également informée de cette action par le biais d'une lettre d'information afin que chaque habitant qui souhaite contribuer le puisse** (voir carte du périmètre en annexe de la charte).
- Une adresse mail sera mise à disposition des riverains pour toute question ou tout dysfonctionnement à signaler.
- Un comité de suivi d'exploitation, d'environ 15 personnes sera constitué pour suivre l'exploitation du parc éolien. **Ses membres pourront être : des représentants des élus, des riverains, du groupe de travail actuel et d'acteurs du monde associatif, économique et touristique.** Celui-ci se réunira 1 fois par an et l'ordre du jour sera défini en concertation avec les membres du comité.

FINALISATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Gestion des impacts

- Élargissement de la voie au niveau du **carrefour de Campel Baulon** en cas de passages des entreprises de travaux sur cette route.
- Une étude stroboscopique sera réalisée à la mise en service du parc. En parallèle, les riverains volontaires adresseront durant la première année de l'exploitation un relevé des gênes subies en matière d'effets stroboscopiques. L'exploitant proposera des mesures d'évitements lorsqu'une gêne est constatée plus de 15h par an (soit deux fois moins que ce qui est recommandé par le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.)
- L'exploitant sollicitera les riverains qui souhaitent bénéficier de plantation d'arbres ou de haies (environ 1km), en privilégiant les riverains qui sont visuellement impactés depuis leur domicile (vu d'une fenêtre, d'une terrasse...). Une communication sera effectuée lors de la permanence d'information du public et via les documents d'information qui seront réalisés avant le dépôt. Les riverains intéressés seront invités à se manifester par email. **Les modalités précises se définiront en direct avec les riverains qui se seront manifestés volontaires pour bénéficier de ces plantations.**
- Des chemins pédestres, vélos, équestres pourront être créés ou l'existant pourra être amélioré par le biais d'une augmentation du balisage. Les associations de randonnées du territoire (marche, équestre,...) seront associées à cette réflexion pour que des mesures pertinentes soient prises et la population sera consultée lors des permanences d'information. Une enveloppe de 10 000 € y sera consacrée.
- Un panneau pédagogique pourra être installé au pied d'une éolienne pour informer sur les caractéristiques du parc.
- Si une perturbation du signal TV est avérée, l'exploitant s'engage à rétablir le signal, entièrement à sa charge (y compris en cas de surcoût de l'abonnement qui en dépend). ~~Un registre sera mis à disposition en mairie afin de signaler les éventuels problèmes.~~ Un point de contact par mail chez l'exploitant sera également clairement proposé.
- Les bridages recommandés par les bureaux d'études pour réduire l'impact environnemental seront respectés.

FINALISATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

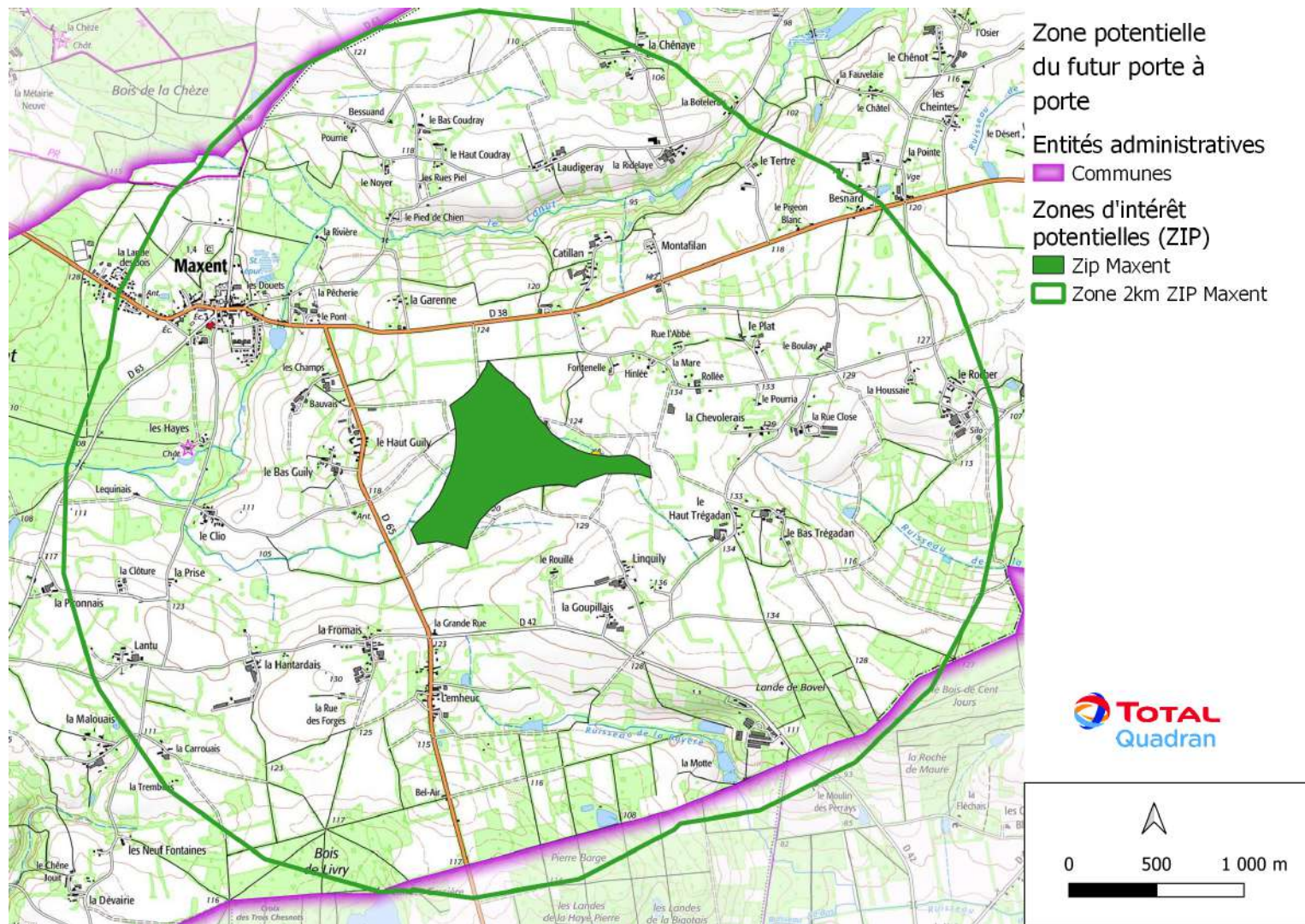
Démantèlement

- Remise en état des lieux
- Total Quadran s'engage à constituer des garanties financières pour le démantèlement des éoliennes à hauteur de 50 000 euros par éolienne, comme le prévoit la réglementation.
- L'exploitant s'engage à enlever l'intégralité du bloc béton au moment du démantèlement. Cela est désormais une obligation réglementaire pour les exploitants.

Validation de la Charte

- Les membres du groupe de travail pourront faire leurs remarques sur les formulations de la charte en réponse du compte-rendu. D'autres propositions pourront néanmoins être proposées dans les mois suivants. Les propositions seront étudiées par Total Quadran. Les membres du groupe de travail ne souhaitent pas signer la Charte avant le dépôt du dossier. Le groupe souhaite que la Charte soit simplement ajoutée au dossier comme le résultat des quatre groupes de travail.

FINALISATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS (ANNEXES)



LES ACTIONS D'INFORMATION A VENIR

LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION A VENIR

Octobre 2020

Prise en charge de la
question touristique

Novembre
2020

~~Article dans le bulletin municipal~~

Lettre d'information

Décembre
2020

Permanences d'information

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

LES PROCHAINES ÉTAPES

- **Décembre 2020** : Dépôt du dossier
- **Décembre 2020 – Décembre 2021** : Instruction par les services de l'état
- **Janvier 2022** : Enquête publique
- **Février 2022** : Décision préfectorale

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

- **Retombées pour la commune**

Actuellement, la commune ne perçoit que des retombées fiscales liées au foncier bâti. Depuis 2019, 20 % de l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) est reversé directement aux communes d'accueil. Ainsi, pour un parc de 4 éoliennes, les retombées fiscales de la commune de Maxent sont estimées à 17 800 euros (tout impôt confondus : IFER, TFPB, CFE et CVAE)

- **Tourisme**

Au-delà du domaine des haies, d'autres gîtes sont présents à proximité de la zone du projet. M. le Maire nous transmettra la localisation de ces activités afin que Total Quadran puisse vérifier si ces lieux ont été pris en compte dans le cadre de l'étude paysagère.

- **L'article dans le bulletin municipal et lettre d'information**

L'article dans le bulletin municipal ne sera pas réalisé à la demande du groupe. L'information devra être réalisée uniquement par le biais de lettres d'information ou autres supports conçus par Total Quadran.

- **Prochaines étapes**

Le travail réalisé dans le cadre du groupe de travail, et donc la charte d'engagements, sera communiqué auprès de la population via la lettre d'information et lors des permanences d'information. Les élus reviendront vers Total Quadran pour définir les dates de permanences. L'enquête publique du PLUI se déroulant de début novembre au 16 décembre, ils ne souhaitent pas que les deux se déroulent en même temps.

Les éoliennes de Maxent, déjà 5 ans !



Les éoliennes de Maxent tournent depuis 5 ans : mises en service le 1er septembre 2012, elles produisent de l'électricité d'origine renouvelable consommée localement. Développé et exploité par la société Quadran, ce parc compte 3 éoliennes de 2 MW chacune, soit une puissance totale de 6 MW.

Le parc en quelques chiffres

Taille des éoliennes : 140 mètres. Le mât : 95 mètres ; les pales : 45 mètres. Chaque année, depuis 2012, le parc produit l'équivalent de la consommation de 5 200 foyers, c'est 23 244 tonnes de CO2 évitées, soit l'équivalent annuel des émissions de 6 456 voitures (référentiels Ademe).

Durant ces premières années d'exploitation, le parc a régulièrement connu des opérations de maintenance destinées à assurer son bon fonctionnement. Ces opérations sont réalisées par la société Vestas, qui est le constructeur des turbines, elles impliquent l'arrêt provisoire des machines. Pour des opérations plus spécifiques elles peuvent également être réalisées en sous-traitance par des entreprises locales. Un parc éolien connaît en moyenne cinq opérations dans l'année, certaines opérations pouvant durer plusieurs jours. La production du parc peut aussi être arrêtée ou limitée en raison des travaux ponctuellement réalisés sur le réseau électrique géré par Enedis, sur lequel est raccordé le parc éolien de Maxent.

La transformation de l'énergie du vent en électricité

Cette transformation se fait en plusieurs étapes :

1. La pression du vent sur les pales met en mouvement le rotor de l'éolienne. L'énergie cinétique du vent se transforme en énergie mécanique.
2. Les pales tournent à une vitesse, de l'ordre de 10

à 15 tours par minute. Ce mouvement lent des pales est accéléré par un multiplicateur dans l'éolienne.

3. L'énergie mécanique transmise par le multiplicateur est transformée en énergie électrique par une génératrice.
4. Cette électricité ne peut pas être utilisée directement ; elle est traitée grâce à un convertisseur, puis sa tension est élevée à 20 000 volts par un transformateur situé dans l'éolienne.
5. L'électricité est ensuite acheminée par un câble enterré jusqu'au poste de livraison, pour être injectée sur le réseau électrique, puis acheminée aux consommateurs les plus proches.

Quadran à votre écoute

Afin d'optimiser l'exploitation de cette installation, Quadran, exploitant du parc éolien, s'est engagé à rencontrer les riverains afin d'assurer un suivi de la bonne intégration du parc et de recueillir les remarques et interrogations. Ce porte-à-porte a lieu les 2 et 3 octobre auprès des riverains les plus proches du parc. Des questionnaires sont déposés dans les boîtes aux lettres des absents. Si vous n'avez pas été inclus dans le périmètre de ce porte-à-porte mais que vous souhaitez vous exprimer sur le projet, des questionnaires sont disponibles en mairie, vous êtes invités à venir en récupérer. D'avance, merci de vos réponses.

Emilie Mouden

Chargée de projet agence Tact



Le mot du Maire

Il est temps, en cette fin d'année, de faire le point sur le projet d'extension du parc éolien qui porterait à 7 le nombre d'éoliennes sur la commune de Maxent (3+4). L'avant-projet d'extension avait été présenté partiellement par la société Total-Quadran aux élus municipaux au mois de septembre 2018. Les études n'étaient pas achevées et le point d'implantation des mâts n'était pas définitif.

En séance publique, le 23 janvier 2019, les conseillers étaient informés du souhait de la société d'intervenir avec l'agence de communication Tact afin d'engager une concertation sur le projet d'extension.

Précédant la séance publique du conseil, le 18 mars, l'exploitant éolien a exposé son projet aux élus municipaux. Le conseil a proposé de reculer vers l'est, en limite de commune, l'implantation possible de nouveaux mâts pour ne pas densifier le parc à l'extrême limite autorisée des habitations (500 m) au centre de son territoire. La société Total-Quadran a opposé une fin de non-recevoir. En l'état, le conseil municipal n'a pas encore délibéré mais regrette la précipitation de la société à vouloir déposer son projet.

Pour avis, le conseil municipal ne se montre pas favorable au projet d'extension.

L'agence Tact a néanmoins été autorisée à constituer un groupe de travail composé d'élus, de riverains et d'acteurs associatifs. Ces ateliers, de septembre à janvier, portent sur les études environnementales faune et flore, les impacts sur la biodiversité, sur les nuisances visuelles, acoustiques, réception TV... Cette concertation doit permettre de tenir compte des propositions du groupe de travail dans l'hypothèse d'une décision préfectorale favorable à l'extension. La participation aux ateliers ne cautionne pas pour autant le projet. L'agence Tact informe que « le dossier sera déposé suite aux ateliers de travail, si comme prévu ils se terminent en janvier. » S'en suivra l'enquête publique à laquelle les habitants seront invités à s'exprimer.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de Noël.

Henri Doranlo

Maire